


BQT

4245

.B38





Digitized by the Internet Archive  
in 2011 with funding from  
University of Toronto



# LITURGIE

Série publiée sous la direction du Révérendissime Dom Cabrol  
ABBÉ DE FARNBOROUGH

# LE MISSEL ROMAIN

Ses Origines, son Histoire

TOME DEUXIÈME

Le Missel Plénier

PAR

DOM JULES BAUDOT

Bénédictin de Farnborough



PARIS

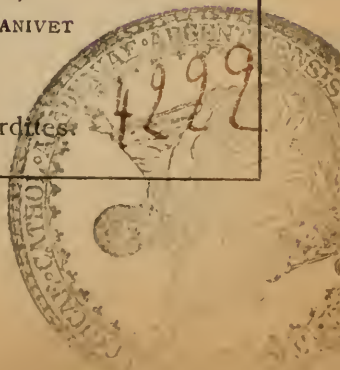
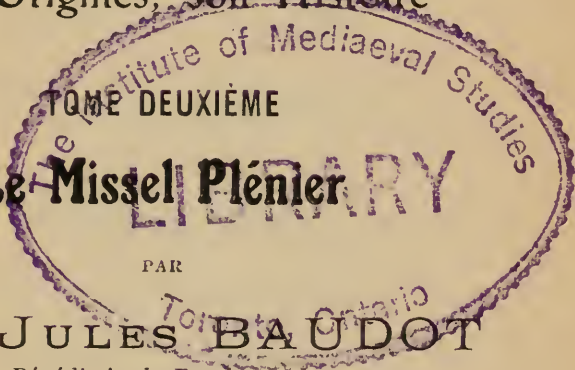
LIBRAIRIE BLOUD & C<sup>ie</sup>

7, PLACE SAINT-SULPICE, 7

1 ET 3, RUE FÉROU, — 6, RUE DU CANIVET

—  
1912

Reproduction et Traduction interdites.



NIHIL OBSTAT

† FR. FERDINANDUS CABROL.  
Abbas Farnburgensis.

*Die 14 Septembris 1911.*



IMPRIMATUR

*Parisis, die 20 Octobris 1911.*

P. FAGES, v. g.

# LE MISSEL ROMAIN

## Ses origines, son histoire

(Suite)

---

### TROISIÈME PARTIE

#### Période du Missel plénier

---

---

### PRÉLIMINAIRES

---

**I. Notion du Missel plénier.** — Le *Missel plénier* est le recueil où sont réunies toutes les prières nécessaires à la célébration de la sainte Messe, avec l'indication des rites et des cérémonies qui accompagnent la récitation de ces prières. Il renferme le contenu des *Sacramentaires* (collectes, secrètes, préfaces, postcommunions et canon de la messe, le contenu des *Lectionnaires* et *Evangélistes* (épîtres et évangiles de l'année), l'ancien *Antiphonaire de la Messe* ou recueil des parties chantées par le chœur (*introïts, graduels, alleluias ou traits, offertoires, communions; Kyrie, Gloria in excelsis, Credo, Sanctus et Agnus*), enfin les indications données par les *Ordines* ou *Cérémoniaux* et marquant les rites à observer dans l'offrande du saint Sacrifice.

**II. Dénomination du recueil.** — L'expression *Missel* est certainement plus ancienne que le recueil auquel elle devait être appliquée à partir du IX<sup>e</sup> siècle : on la trouve dans Egbert d'York (1) (732) sous cette forme *Liber Missalis*, elle se lit

(1) Egbert d'York, *De Institutione catholica*, xvi, 1, P. L., t. LXXXIX, c. 441.

également dans les *Capitulaires* de Charlemagne (1) (789), dans Amalaire (2) au début du IX<sup>e</sup> siècle ; mais il est manifeste par le contexte de ces divers passages que le mot sert à désigner le *Sacramentaire*. Ces auteurs entendent simplement indiquer le recueil que Gennade appelait au V<sup>e</sup> siècle *Sacramentorum volumen* (3), ce qu'au VI<sup>e</sup> siècle, Grégoire de Tours nommait *Libellus* (4). Il ne paraît pas qu'on puisse donner un autre sens aux termes employés par Agnellus (5) : telle est en effet la remarque de Muratori commentant le texte d'Agnellus, « le recueil appelé *Missales* ou *Missalia*, dit-il, se rapproche du *Sacramentaire*, avec cette particularité qu'il renfermait des messes pour les jours ordinaires. » Nous savons que c'était aussi le cas pour la plupart des *Sacramentaires* au VIII<sup>e</sup> et au IX<sup>e</sup> siècle. D'ailleurs, en Gaule, dès le VII<sup>e</sup> et le VIII<sup>e</sup> siècle, on trouve l'expression *Missale* pour désigner un *Sacramentaire* ; c'est le cas du *Missale Francorum*, du *Missale Gothicum*, c'est aussi le cas des missels de Bobbio et de Stowe. Cependant entre ces deux derniers documents et les missels pléniers, il existe un point de contact nouveau ; les uns et les autres contiennent les lectures de l'épître et de l'évangile en même temps que les oraisons et les préfaces (6).

L'accroissement donné aux anciens *Sacramentaires* amène une modification dans le sens du mot *Missel* et pour marquer cette modification on

(1) Voir *P. L.*, t. XCVII, c. 177.

(2) *De ecclesiasticis officiis*, lib. 8, c. 40 ; lib. 4, c. 30. *P. L.*, t. CV, c. 1158 et 1219.

(3) *P. L.*, t. LVIII, c. 1103.

(4) *De Vitis Patrum*, cap. 16. *P. L.*, t. LXXI, c. 1075.

(5) *Liber Pontificalis* ou *Histoire des évêques de Ravenne*, écrite vers 840. *P. L.*, t. CVI, c. 610, et remarque de l'annotateur.

(6) C'est une remarque du P. Lesley dans ses notes sur le *Missel mozarabe* ; *P. L.*, t. LXXXV, c. 87.



ajoute le qualificatif *plénier*. On lit dans une lettre synodale du pape Léon IV (844-855) : « *Que chaque église possède un Missel plénier, un Lectionnaire et un Antiphonaire* (1). » Les mots *Missale plenarium* impliquent manifestement un recueil autre que le Sacramentaire. C'est du moins ce qui résulte des témoignages suivants : au cours du IX<sup>e</sup> siècle, dans les comptes rendus de visites pastorales faites par Hincmar de Reims, on relève cette indication : *Missale cum Evangeliiis et Lectionibus seu Antiphonario volumen* (2). Au X<sup>e</sup> siècle, Rathier de Vérone (974) dans une lettre synodale adressée à ses prêtres, reproduit à peu près textuellement l'ordonnance du pape Léon IV : Que chaque église, dit-il, possède Missel plénier, Lectionnaire et Antiphonaire. L'annotateur qui invoque le témoignage de Réginon de Prüm (892), de Léon d'Ostie (un des rédacteurs de la chronique du Mont-Cassin au XI<sup>e</sup> siècle), donne l'explication suivante : Le Sacramentaire contenait le canon de la messe, les oraisons et les préfaces ; le Missel plénier y joignait les évangiles et les épîtres (3). Quand, après cela, nous entendons, au XI<sup>e</sup> siècle, Bernon de Reichenau nous assurer que son monastère possède un Missel autrement distribué que celui de l'Eglise romaine, nous pouvons croire que le livre en question n'était pas un pur Sacramentaire (4). La chronique du Mont-Cassin, écrite à l'époque où vivait saint Anselme, constate le même fait ; elle témoigne même du désir d'en revenir aux recueils séparés à cause de l'inconvénient de lire

(1) *P. L.*, t. CXV, c. 878.

(2) Guérard : *Polyptique de l'abbaye de Saint-Remi de Reims*, Paris, 1852, p. 78.

(3) *P. L.*, t. CXXXVI, c. 559.

(4) *P. L.*, t. CXLII, c. 1052.

dans le Missel plénier aussi bien les évangiles que les épîtres (1). Comment expliquer ce vœu relatif aux recueils séparés? Peut-être est-ce pour le motif que la pauvreté de certains monastères ne leur permettait pas d'avoir un double recueil et alors, pour les messes conventuelles, le sous-diacre et le diacre devaient se servir du livre à l'usage du prêtre pour y lire l'épître et l'évangile (2).

On voit, par ces citations, les origines de la dénomination de Missel plénier; multiplier ici ces citations serait anticiper sur l'exposé qu'on trouvera dans le chapitre premier de la première section. Il fallait dès l'abord avertir le lecteur que la signification de ces mots : *Missel plénier* fut pendant un certain temps plus ou moins *flottante*.

**III. Division de la troisième Partie.** — On vient de le voir, les premières origines du Missel plénier se placent vers le IX<sup>e</sup> siècle : gardons-nous de croire pourtant que le recueil apparut au premier moment avec tous les éléments énumérés plus haut. Il dut parcourir plusieurs étapes; il s'accrut ainsi successivement, devint le livre liturgique analogue à notre Missel tout au plus vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle. A côté de lui, pendant cette première époque, on vit encore des Sacramentaires. A partir du XIII<sup>e</sup> siècle, ceux-ci disparaissent, et le Missel plénier acquiert une position toute prépondérante; on voit alors se dessiner le Missel de la curie romaine, et à côté, les Missels des ordres religieux, ceux des églises particulières. L'histoire de ces missels remplit le XIV<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle. A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, durant les années qui suivent le saint concile de Trente (1576), le Missel Romain est

(1) *P. L.*, t. CLXXIII, c. 735.

(2) Zaccaria : *Onomasticon*, au mot *Plenarium*, t. II p. 91.

mis en harmonie avec le Bréviaire édité par les soins de saint Pie V : comme le Bréviaire Romain, il fut universellement adopté, et, en dépit de l'écart momentané de certaines églises, il est resté le livre officiel de l'Eglise catholique.

Ainsi dans cette troisième période de l'histoire du Missel, on peut distinguer *deux époques* :

I<sup>re</sup> EPOQUE : *Le Missel plénier, sa formation et sa prédominance.*

II<sup>e</sup> EPOQUE : *Le Missel Romain depuis saint Pie V jusqu'à nos jours.*

La première époque comprendra *trois* chapitres :

CHAPITRE PREMIER. — La formation du Missel plénier, où l'on étudiera :

1<sup>o</sup> Ses précurseurs immédiats et ses débuts au IX<sup>e</sup> siècle ;

2<sup>o</sup> Le Missel plénier improprement dit :

3<sup>o</sup> Le Missel plénier proprement dit.

CHAP. II. — L'existence des Sacramentaires parallèlement aux Missels pléniers :

1<sup>o</sup> Les Sacramentaires aux XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

2<sup>o</sup> Le contenu de ces Sacramentaires.

CHAP. III. — La prédominance du Missel plénier et son histoire aux XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

1<sup>o</sup> Substitution progressive du Missel plénier aux Sacramentaires.

2<sup>o</sup> Le Missel de la *curie romaine*.

3<sup>o</sup> Le Missel de quelques églises particulières et des ordres religieux :

La seconde époque comprendra *quatre* chapitres :

CHAPITRE PREMIER. — Acheminement vers une réforme pour l'unification du Missel.

CHAP. II. — Le Missel Romain de saint Pie V (1570).

1° Travaux préparatoires et Bulle de promulgation.

2° Contenu du *Missale Pianum*.

3° Accueil fait au *Missale Pianum* et sa prompte diffusion.

CHAP. III. — Le Missel Romain au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle.

1° Corrections et additions émanant de l'autorité légitime.

2° Atteintes portées au Missel Romain dans les diocèses de France et les autres régions de l'Europe.

CHAP. IV. — Le Missel Romain au XIX<sup>e</sup> siècle.



1001 0 1073

# PREMIÈRE ÉPOQUE

---

## Le Missel plénier Sa formation et sa prédominance

---

### CHAPITRE PREMIER

#### La formation du Missel plénier du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle.

---

L'objet de ce chapitre est d'étudier la formation du Missel plénier en recherchant dans trois articles : 1<sup>o</sup> les précurseurs immédiats et les débuts de ce recueil ; 2<sup>o</sup> ce qu'on peut appeler le Missel plénier improprement dit ; 3<sup>o</sup> enfin ce que fut le Missel plénier proprement dit.

#### ARTICLE PREMIER. — Précurseurs immédiats et débuts du Missel plénier.

I. — Il paraît assez naturel de rattacher les origines du Missel plénier à la célébration des messes privées, non pas en ce sens que le recueil désigné sous ce nom soit aussi ancien que la pratique de célébrer en particulier, mais en ce sens que la pratique s'étant généralisée à la longue rendit nécessaire la formation de recueils moins volumineux et plus complets sous certains rapports que les Sacramentaires proprement dits. — Au sentiment du cardinal Bona (1), la pratique des messes privées remonte aux premiers siècles du Christianisme : les Pères du V<sup>e</sup> siècle, grecs et latins, y

(1) *Rerum liturgicarum libri duo* ; lib. I, c. 14, § 1. Voir l'édition Sala, t. I, p. 275. Voir aussi notre premier fascicule, p. 7-10.

font plus d'une fois allusion (1). Il est vrai qu'elle n'était pas uniformément la même dans toutes les églises; mais quand elle se fut suffisamment répandue en Occident, on forma des *Libelli Missae* distincts des Sacramentaires. Ces recueils, dit Ebner (2), contenaient une seule ou quelques messes dites quotidiennes; de cette messe unique ou de ces quelques messes ils renfermaient tous les éléments (oraisons, lectures, préfaces, canon et même parties chantées). Le Missel de Stowe et le Missel de Bobbio peuvent être signalés comme exemples. Tels paraissent avoir été les précurseurs immédiats du Missel plénier.

Il ne fut pas difficile de les former; les Sacramentaires du IX<sup>e</sup> siècle avaient déjà un certain nombre de messes (les messes quotidiennes, les messes votives ou diverses, les messes du commun des saints) pourvues soit des parties chantées soit des lectures, soit des deux à la fois; il suffisait de détacher ces messes des messes propres de l'année liturgique pour en former un recueil moins volumineux et moins long à transcrire.

II. — Un peu plus tard, on en vint à modifier la composition du recueil pour y introduire plus de variété. Alcuin paraît avoir été le premier à en donner l'idée: nous pouvons nous représenter ce que fut son œuvre par des passages de ses lettres. Aux moines de Saint-Waast il écrit en 796: « J'ai extrait de notre Missel (celui de Saint-Martin de Tours) quelques messes pour les offices de chaque

(1) Tels sont: Saint Chrysostome, *Homil. 3 in epist. ad Ephesios*, P. G., t. LXII, c. 29; *Homil. 17 in epist. ad Hebraeos*, P. G., t. LXIII, c. 151; *Homil. 2 ad populum Antiochenum*, P. G., t. XLIX, c. 39; — Saint Augustin, *Epist. 54 ad Januarium*, P. L., t. XXXIII, c. 200, etc., etc.

(2) Ad. Ebner, *Quellen und Forschungen zur Geschichte und Kunstgeschichte des MISSALE ROMANUM in mittelalter*. Freiburg-in-B., 1896; voir p. 359.

jour. » Aux moines de Fulda en 801, il dit : « Je vous ai envoyé une *Chartula Missalis* pour que vous ayez des prières à adresser à Dieu suivant le gré de chacun (1). » Si Alcuin se prête ainsi à la formation de ces Missels abrégés, ce n'est pas qu'il les juge nécessaires pour toutes les contrées : Eanbald, archevêque d'York, lui avait demandé de compiler pour son église un nouveau Sacramentaire ; « travail considérable et inutile, lui répond Alcuin, car votre église est abondamment pourvue de recueils où l'accord avec Rome n'est pas compromis par des formes multiples et des usages locaux (2). » On voit le dessein du promoteur de l'unité liturgique dans la Gaule et dans la Germanie : là où des extraits d'anciens Sacramentaires sont jugés suffisants, il se défend d'intervenir, ailleurs il se prête volontiers à la confection de recueils abrégés pour arriver plus sûrement à son but. A ce double titre, il nous faut donner ici une description de la *Chartula Missalis*.

Le recueil formé par Alcuin n'a point de caractère officiel ; on peut l'appeler un *Missel pour la semaine*, un Sacramentaire privé dans lequel il n'est pas tenu compte du cycle liturgique. A l'époque où il le compose, Alcuin estime la liturgie mozarabe dégagée de toute influence adoptianiste, car il ne craint pas de faire des emprunts à cette liturgie. La *Chartula Missalis* peut se diviser en *trois parties*, savoir : un recueil de messes pour la semaine ; les messes communes ou votives ; les messes dites de Saint-Augustin.

A. Le *Recueil de messes pour la semaine* comprend, pour chaque jour, une double messe sous les titres suivants :

(1) Alcuin, *Epist. 51 ad monachos Vedastinos*, P. L., t. C, c. 215 ; *Epist. 142 ad fratres Fuldenses*, P. L., t. C, c. 385.

(2) Alcuin, *Epist. 65.*, P. L., t. C, c. 254. Cf. Gaskoin : *Alcuin, his life and his work*. p. 229-230.

DIMANCHE : 1) *De SS. Trinitate* (c'est une des plus remarquables, l'Eglise catholique l'adoptera quand elle instituera une fête en l'honneur de ce mystère); — 2) *De gratia Spiritus Sancti postulanda*.

LUNDI : 1) *Pro peccatis*; — *Pro petitione lacrymarum*.

MARDI : 1) *Ad postulanda angelica suffragia*; — 2) *Pro tentationibus cogitationis*.

MERCREDI : 1) *De Sancta Sapientia*; — 2) *Ad postulandam humilitatem*.

JEUDI : 1) *De Caritate*; — 2) *Contra tentationes carnis*.

VENDREDI : 1) *De Sancta cruce*; — 2) *De tribulatione et necessitate*.

SAMEDI : 1) *De Sancta Maria* (remarquable); — 2) *In commemoratione Sanctae Mariae*.

N. B. — La consécration du dimanche à la Sainte Trinité, du mardi aux Saints Anges, du vendredi à la Croix, du samedi à la Sainte Vierge, est restée chère à la piété catholique.

La composition de ces messes n'est pas d'Alcuin; il en a emprunté les formules aux diverses liturgies pour en former une compilation (1).

*B. Le Recueil des messes communes ou votives* nous fournit les messes en l'honneur d'un apôtre, de plusieurs apôtres, d'un martyr (celle-ci est peut-être la messe que l'on chantait en la fête de saint Boniface), la messe d'un apôtre, soit martyr,

(1) Voir *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, t. I, c. 1079. — L'attribution de ces messes à Alcuin se rencontre souvent dans les documents de l'âge suivant. Tels sont : le *premier Sacramentaire de l'abbaye de Saint-Thierry*, fin du ix<sup>e</sup> siècle, primitivement à l'usage de l'église de Noyon. Bibliothèque de Reims ms. 320-272. Delisle : *Anciens Sacramentaires*, n° xxii, p. 117; — le *Sacramentaire d'une église du nord de la France*, fin du x<sup>e</sup> siècle, ms. latin. 11589, B. N. Delisle, *Ibid.*, n° xcvi, p. 247.



soit confesseur, la messe de plusieurs martyrs, la messe pour la fête des saints dont on possède les reliques (ces deux dernières ont sans doute quelque rapport avec le rite de la dédicace), une messe quotidienne en l'honneur des Saints, des messes pour les ennemis, pour la confession des péchés, pour le salut des vivants et pour le repos des morts.

Nous avons là comme le germe de ce que deviendront le commun des saints et l'ensemble des messes votives (ou messes en vue d'obtenir une grâce particulière). Les formules actuellement employées n'appartiennent pas toutes à la même époque ; Alcuin ne parle que des apôtres, martyrs et confesseurs, encore cette dernière dénomination semble-t-elle pour lui ne faire qu'un avec la dénomination d'apôtre et de martyr ; il assigne une messe spéciale aux saints patrons et à ceux dont on possède des reliques, il songe au sort des ennemis, au précepte de les aimer et de leur pardonner, comme au souci de faire une bonne confession, il n'oublie pas les âmes du purgatoire et le soin de procurer leur délivrance.

C. Les messes appelées *Messes de Saint Augustin* sont des messes de pénitence remarquables par l'uniformité du caractère, du cadre et du style ; le cachet en est très ancien, Alcuin, qui les composa, s'inspira sans nul doute de documents liturgiques en usage au temps où il vivait. Il convenait de les mentionner ici en passant (1). — L'œuvre d'Alcuin se termine par des oraisons non moins curieuses et rangées sous ce titre : *Ad horas canonicas*. La première : *Deus qui ad principium* se dit encore maintenant chaque jour à

(1) Ces messes ont été étudiées par Dom M. Havard dans le volume de Dom Cabrol : *les Origines liturgiques*, p. 239 et suiv. Voir aussi le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, t. I, c. 449-456.

l'heure de prime ; deux autres oraisons sont manifestement inspirées par la liturgie mozarabe.

Chaque messe du recueil d'Alcuin contient une collecte, une secrète, une post-communion, souvent une préface, parfois l'épître et l'évangile, une oraison *super oblata, ad complendum, super populum*.

III. — On ne peut guère séparer du nom d'Alcuin, ceux d'Amalaire et d'Agobard, quand on parle du Missel plénier. — Le premier (c'est-à-dire Amalaire), dans ses *Eclogae de officio missae*, décrit la messe romaine et peut fournir une sorte de directoire dans l'ordre à suivre pour la célébration : il copie tout le canon et remarque que les diptyques sont encore lus de son temps. Le *De officiis ecclesiasticis* du même auteur peut servir à dater les divers rites et les formules de la messe romaine ; unité de collecte, évangile, collecte des offrandes, préface, secrète sur les oblations, bénédiction *super populum* en carême ; les pièces qu'il mentionne ; introïts, épîtres, évangiles, prières du canon, etc., sont sensiblement les mêmes que celles du Missel actuel. — Agobard cite fréquemment Amalaire quand il parle du canon de la messe ; il a dans ses divers ouvrages quelques formules empruntées au Missel, par exemple, une secrète que le Sacramentaire grégorien donne pour la fête de saint Sébastien et qui paraît avoir été fréquemment employée à Lyon. Mais cet auteur s'est illustré surtout par sa correction de l'Antiphonaire dont nous parlerons ailleurs (1).

IV. — Un intérêt plus grand encore se rattache

(1) Sur Amalaire et Agobard, voir le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, t. I, c. 1323 et 971.

Les *Eclogae de officio missae* sont dans *P. L.*, t. CV, c. 1315-1332 ; la correction de l'Antiphonaire se rattache à l'office divin, non à la messe.

à l'œuvre désignée sous le nom de *Messe latine* ou *Messe de Flaccus Illyricus*. Au XVI<sup>e</sup> siècle, on a fait grand bruit autour de cette composition : en 1575, le chef des centuriateurs de Magdebourg la publia à Strasbourg sous ce titre : *Missa latina quae olim ante Romanam circa LXX Domini annum in usu fuit* ; il prétendit qu'elle avait été usitée dans les Gaules avant l'introduction du canon romain. Mais on s'aperçut bientôt que le texte de ses formules était contre les erreurs du protestantisme et en faveur de la doctrine catholique (ainsi on y préconise la dévotion à la Sainte Vierge, le culte des saints, la doctrine de la messe du sacrifice et du sacerdoce, la prière pour les morts, etc.). Alors se produisit un changement de tactique chez les protestants, ils tentèrent de détruire le document. — Des études sérieuses ont permis d'en établir les origines. Dom Cabrol, se basant sur ces études et sur la considération du document lui-même, arrive à la conclusion suivante : La *Missa latina* de *Flaccus Illyricus* fut une tentative faite sous Charlemagne, et de cette tentative est sorti le Missel romain tel qu'il existe encore aujourd'hui. C'est de là ou d'une source voisine que certaines prières ont pris place dans ce Grégorien renouvelé et refondu, notamment les prières pour revêtir les ornements, quelques prières de l'offertoire et de la fin de la messe. Puis après comparaison faite entre plusieurs pièces de la *Missa latina* et les ouvrages liturgiques d'Alcuin, Dom Cabrol ajoute : il serait vraisemblable de croire qu'Alcuin fut l'auteur de la messe d'Illyricus. Cependant le manque d'arguments positifs l'arrête à cette autre conclusion plus large : La messe d'Illyricus fut composée non loin d'Alcuin, dans un cercle littéraire imbu de ses idées, au courant de ses procédés de composition, habitué à puiser aux mêmes sources

que lui. Les formules y ont pris un développement considérable ; on se demande comment un célébrant pourrait les réciter à moins qu'on ne suppose un prélat au trône occupé à les dire pendant qu'on exécute les chants ; mais ces formules enveloppent une messe romaine dont on trouve les éléments, prières de préparation, *Gloria in excelsis*, collecte, épître, graduel, *alleluia*, même la séquence, évangile, offertoire, prières de l'encensement et de l'oblation, secrète, préface, *Sanctus*, prières du canon... Dégagée de ses amplifications, la *Missa latina* est le type de celles qu'on trouve dans le Missel plénier ; elle mérite donc bien d'être rangée parmi les précurseurs de ce recueil, à côté de la *Chartula Missalis* d'Alcuin. Ajoutons qu'une des formules des prières de préparation figure dans les missels de nos jours comme prière d'action de grâces : *Oratio Sancti Augustini* : ANTE OCULOS TUOS (1).

V. Les débuts du plénier au IX<sup>e</sup> siècle n'ont rien d'officiel : les recueils désignés sous ce nom conservent un caractère privé, comme du reste le recueil d'Alcuin ; ils ont seulement les parties plus fréquemment employées pour la célébration de chaque jour, comme le commun des saints, les messes votives ou diverses. Ces messes sont pourvues, soit des parties chantées, soit des lectures, soit même des deux à la fois. Les messes

(1) *P. L.*, t. CXXXVIII, c. 1324. Sur la *Missa latina* de *Flaccus Illyricus*, voir un article de Dom Cabrol dans la *Revue Bénédictine*, de 1905, t. XXII, p. 151. Le texte de cette messe se lit dans *P. L.*, t. CXXXVIII, c. 1302, et aussi dans Bona, *Rerum liturgicarum libri duo*, t. I, p. 229. — M. Ed. Bishop n'accepte pas les conclusions de Dom Cabrol ; voir *Journal of theological Studies*, année 1906, t. VII, p. 123. — Dom Ménard a tiré d'un *Ordo Romanus* du VI<sup>e</sup> siècle, le *Codex Tilianus*, une autre Messe latine : à part quelques apologies et quelques rites, cette messe ressemble beaucoup à la Messe d'Illyricus. Voir *P. L.*, t. LXXVIII, c. 245 et 566.

propres demeurent ce qu'elles étaient dans les anciens Sacramentaires et ceux-ci prédominent encore.

## ARTICLE II. — Le Missel plénier improprement dit.

On éprouve quelque embarras pour faire le classement des premiers Missels pléniers. Dans l'ouvrage plus d'une fois cité, Ebner l'a tenté avec succès ; le mieux est de suivre ici un si bon guide, tout en résumant la première de ses dissertations. Deux phases partagent l'époque de transition entre les Sacramentaires et le Missel plénier (IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles) : dans la première, celle du missel plénier improprement dit, on utilise les manuscrits antérieurs, on fait comme une juxtaposition des différents recueils ; dans la seconde, celle du Missel plénier proprement dit, on fait une transcription nouvelle des éléments et on place ces éléments dans l'ordre où les récite le prêtre à l'autel. Le présent article traite du Missel plénier improprement dit.

On obtint ce recueil par divers procédés d'une combinaison purement extérieure. Ainsi : 1<sup>o</sup> soit au commencement, soit à la fin de l'ancien Sacramentaire, se trouvent reliés tantôt un Antiphonaire (recueil des chants de la messe), tantôt un lectionnaire (épîtres et évangiles), tantôt les deux à la fois. Exemples : Dans le manuscrit de la Bibliothèque de Saint-Marc à Venise, XI<sup>e</sup> siècle, *Cod. lat.*, III, CXXIV, un Antiphonaire est relié au commencement d'un Sacramentaire ; à Udine, dans la Bibliothèque de l'Archevêché, le *Cod. F. 19* du XII<sup>e</sup> siècle, le Sacramentaire est suivi du Graduel (1). Les manuscrits, *Cod. F. 12* de San

(1) Pour le manuscrit de Venise, voir Ebner, *ouvr. cité*, p. 278 ; pour celui d'Udine, *ibid.*, p. 270. On peut placer dans la même catégorie les trois manuscrits de Saint-Gall 338, 339, 340, sur lesquels voir Delisle : *Anciens Sacrament.*

*Pietro* à Rome, XI<sup>e</sup> siècle, *Cod. 100* de la Bibliothèque capitulaire à Monza, X<sup>e</sup> siècle, ont à la fin, mais séparés, le premier un évangélaire, le second un lectionnaire (1). Pour le *Codex 101* de la Bibliothèque capitulaire de Monza, IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle, et le *Codex 116* de la Bibliothèque de l'Université de Wursbourg, XII<sup>e</sup> siècle, l'Antiphonaire et le Lectionnaire à la fois sont reliés au Sacramentaire (2). 2<sup>o</sup> D'autres fois, on faisait au Sacramentaire des additions pour adapter le recueil aux usages liturgiques. C'est le cas du *Codex 86* (ancien 81) de la Bibliothèque capitulaire de Vérone, XI<sup>e</sup> siècle, où l'on trouve à la fin le texte de l'épître et de l'évangile pour diverses messes ; du *Codex 2547* (ancien 684 de Saint-Sauveur) de la Bibliothèque de l'Université de Bologne, XI<sup>e</sup> siècle, où pour les messes du commun et les messes diverses on trouve le texte des épîtres et des évangiles avec les premiers mots des parties chantées ; du *Codex 123* de la Bibliothèque Laurentienne à Florence, XI<sup>e</sup> siècle, analogue au précédent sauf les parties chantées (3). 3<sup>o</sup> Bientôt les additions pénétrèrent dans le recueil lui-même, on opéra des additions en marge vis-à-vis de la messe qu'il s'agissait de compléter ; une première ou une seconde main y marquait le commencement des parties chantées ou le commencement des lectures. Tels sont, par exemple : a) le 313 du fonds *Ottoboni* au Vatican, IX<sup>e</sup> siècle, avec

n<sup>o</sup> cv, cix et cviii, p. 263, 270 et 269. Sur le n<sup>o</sup> 339, voir aussi la *Paléographie musicale*, t. I, p. 51 ; puis les *Codices 71* et *88* de Zurich ; Delisle, *Ibid.*, p. 262 et 260.

(1) Pour San Pietro, voir Ebner, *ibid.*, p. 185 ; pour Monza, cod. 100, *ibid.*, p. 107 et Delisle, *ouvr. cité*, n<sup>o</sup> LXVI, p. 198.

(2) Voir : 1. Ebner, *Ibid.*, p. 108 ; 2. *Ibid.*, p. 362, not. 3.

(3) *Cod. 86* de Vérone, voir Ebner, *ibid.*, p. 286, et Delisle, *Ibid.*, n<sup>o</sup> xxv, p. 128. *Codex 2547* de Bologne, Ebner, *Ibid.*, p. 15. *Cod. 124* de Florence, Ebner, *Ibid.*, p. 33.

additions ultérieures ; ce Sacramentaire, auquel Muratori a beaucoup emprunté pour son édition du Sacramentaire Grégorien, était à l'usage de l'église de Paris (1) ; *b*) le *manuscrit 320-272* de la Bibliothèque de Reims, premier Sacramentaire de l'abbaye de Saint-Thierry de Reims, primitivement à l'usage de l'église de Noyon, deuxième moitié du IX<sup>e</sup> siècle, les additions marginales sont du XI<sup>e</sup> siècle et concernent les parties chantées, premiers mots des introïts, graduels, etc. (2) ; *c*) le Missel de Léofric, document du IX<sup>e</sup> siècle (3) ; les premiers mots des introïts, etc., ont été écrits par une première main à la marge, ceux des épîtres, évangiles et séquences ont été ajoutés ultérieurement ; *d*) le Sacramentaire de l'Eglise de Lorsh, *manuscrit 495 du fonds palatin* au Vatican X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle ; on a ajouté la lecture évangélique pour quelques messes (4).

On le voit, la transformation de l'ancien Sacramentaire fut lente ; elle se borna d'abord à la juxtaposition des recueils ; elle amena ensuite quelques additions aux messes du commun, puis des annotations dans les marges du recueil. Généralement les parties chantées furent annexées les premières, puis vint l'indication de la lecture évangélique, enfin l'indication concernant l'épître ;

(1) *Cod. 313*, fonds Ottoboni au Vatican, voir Ebner. *Ibid.*, p. 231 ; Delisle, *Ibid.*, n° xxxv, p. 149 ; Ehrensberger, *Libri liturgici bibliothecae Vaticanae*, p. 393.

(2) Voir Delisle, *Anciens Sacram.*, n° xxi, p. 116.

(3) Le Missel de Léofric a été édité en ces derniers temps par F.-E. Warren, *The Leofric Missal* ; voir l'Introduction, p. xxxvii-xxxviii.

(4) Voir Delisle, *Ibid.*, n° xcv, p. 238 ; Ebner *ouvr. cité*, p. 247. Ehrensberger, *ouvr. cité*, p. 401. A cette série on peut ajouter encore les documents ambrosiens du X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle, décrits par Delisle : n° lxxii, p. 202 ; lxxiv, p. 204 ; lxxv-lxxvii, pp. 205-206 ; lxxi, p. 199, où l'on trouve les épîtres et les évangiles.

cela tient sans doute à ce que le prêtre à l'autel commença d'abord à réciter les parties chantées pendant que le chœur en exécutait le chant, puis dut chanter lui-même l'évangile à défaut du diacre, tandis qu'il pouvait laisser à un lévite de rang inférieur la lecture de l'épître (1).

### ARTICLE III. — Le Missel plénier proprement dit.

La seconde phase de la formation du Missel plénier comporte une transformation plus intime et plus profonde de l'ancien Sacramentaire ; elle aussi est progressive. On y remarque deux principaux degrés.

1° Tout d'abord c'est l'*utilisation des anciens recueils* ; les copistes font disparaître des éléments qui ne servent plus et dans les espaces rendus libres par les ratures font entrer les indications placées autrefois en marge. Le Missel de l'abbaye de Saint-Augustin de Cantorbéry publié d'après un manuscrit du XI<sup>e</sup> siècle (2) donne une idée assez exacte de ce genre de travail. Cinquante-six préfaces sur soixante-dix ont été raturées ; une seconde main a rempli les vides en y transcrivant tantôt les parties chantées en entier ainsi que les épîtres et évangiles (3) ; tantôt les parties chantées en entier avec le commencement des épîtres et des évangiles (4) ; d'autres fois, comme pour

(1) De nos jours encore, conformément aux rubriques générales du Missel, un lecteur revêtu du surplis peut chanter l'Épître, quand on célèbre la messe solennelle sans diacre ni sous-diacre, mais le célébrant chante lui-même l'Évangile. *Rubricae generales : ritus celebrandi missam*, c. vi, n° 8. Cf. Lebrun, *Explication des prières de la Messe*, t. I, p. 199.

(2) Par M. Martin Rule, à Cambridge, 1898.

(3) Par exemple les fêtes de saint Etienne, de saint Jean, p. 12, de l'édition M. Rule.

(4) Aux dimanches de Septuagésime, de Sexagésime, p. 19.



les dimanches après la Pentecôte, sous le titre *officium* et toujours à la place que devait occuper la préface se trouve dans son entier le texte des parties chantées, mais sans l'indication des épîtres et des évangiles (1). Dans le propre des Saints, reparaît au milieu du texte des parties chantées l'indication du commencement des épîtres et des évangiles (2). Un certain nombre de messes diverses présente absolument la même physionomie que celle de nos Missels : telles sont les messes de *Sancta Trinitate*, de *Sancta Maria*, etc. (3).

2° Mais bientôt *on transcrivit* les éléments de l'ancien Sacramentaire et l'on y intercala, en suivant l'ordre de la récitation, les emprunts faits à l'Antiphonaire et au Lectionnaire : ce fut alors en toute vérité le Missel plénier proprement dit. Il nous reste des documents du XI<sup>e</sup> siècle à l'aide desquels nous pouvons nous en faire une idée. — 1° Le manuscrit latin 818 de la Bibliothèque Nationale de Paris, Sacramentaire ou Missel de l'église de Troyes (milieu du XI<sup>e</sup> siècle) est, d'après L. Delisle (4) un excellent exemple de la transformation du Sacramentaire carlovingien. Il porte encore l'ancien titre : *Incipit liber Sacramentorum... qualiter missa romana cœlebratur*, mais il contient tout ce qui constitue le Missel proprement dit ; avec les oraisons et la préface, nous y trouvons l'épître et l'évangile, l'introït, le graduel, l'offertoire et la communion : ces derniers morceaux sont accompagnés d'une notation en neumes. Le volume est incomplet : on distingue, *fol. 3* : la préface, le canon et les diverses prières de la messe ; *fol. 9* : le calendrier ; sur le *fol. 15* la

(1) Voir pp. 56 et suiv.

(2) Voir p. 71.

(3) Voir pp. 131, 136.

(4) Delisle : *Anciens Sacramentaires*, n° cxix, p. 296.

date initiale du comput est 1060; *fol. 16*, les prières avant la messe. Au *fol. 24*, commence le Missel proprement dit, où se trouvent seulement un fragment de la messe de la Purification et de la messe de la Septuagésime, les messes et offices depuis le Jeudi Saint jusqu'au mercredi après Pâques et depuis le mardi de la Pentecôte jusqu'au samedi suivant, les messes des fêtes des saints depuis le 13 avril jusqu'au 30 novembre, les messes du commun des saints et les messes diverses, les messes depuis le premier dimanche après la Pentecôte jusqu'au dimanche avant Noël. — 2° Un autre document du XI<sup>e</sup> siècle est le *Codex 2679* (ancien Saint-Sauveur 686) de la Bibliothèque de l'Université de Bologne : on y trouve à leur place normale les parties chantées avec notation, les lectures de l'épître et de l'évangile. Le Missel commence avec la solennité de Pâques, donne un *ordo* pour la réception d'un catéchumène, un autre pour la bénédiction de l'eau. Dans l'ordinaire de la messe, les particularités suivantes sont à signaler, car c'est peut-être la première fois qu'on les rencontre : la *Confessio ante altare* comprend trois oraisons *Ante conspectum majestatis... Deus propitius esto... Aufer a nobis*. Au baisement de l'autel il y a l'oraison. *Oramus te... Quando evangelium osculatur, sacerdos dicit : Pax Christi quam nobis per evangelium suum tradidit confirmet...* La bénédiction du diacre se donne avec la formule : *Dominus sit in corde tuo...* A l'offertoire se lisent des formules dont les suivantes nous sont restées : *Suscipe sancta Trinitas... Offerimus tibi... Incensum istud... Dirigatur*. Après l'*Agnus* et avant la communion, le prêtre s'incline et dit : *Domine sancte Pater... da mihi hoc corpus*. A la fin de la messe, après que le diacre a dit : *Ite missa est*, le prêtre baise l'autel, prononce des formules analogues à nos formules d'absolution dans l'office

et enfin l'oraison *Placeat*. — Le recueil contient ensuite plusieurs messes votives, les messes du commun, les messes diverses et se termine par toute une série de bénédictions (1). — 3<sup>o</sup> Quelques autres particularités sont à signaler dans le *Codex 540* du Mont-Cassin. Ce sont au 1<sup>er</sup> octobre, la dédicace de l'église du monastère (1071), l'indication est de première main ; les fêtes de sainte Marie Madeleine, de la Conception de Marie (8 déc.) de saint Thomas évêque et martyr (29 déc.) (2).

---

## CHAPITRE II

### L'existence des Sacramentaires parallèlement aux Missels pléniers

(X<sup>e</sup> AU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE)

---

En deux articles on étudiera ici les documents de cette époque et leur contenu.

#### ARTICLE PREMIER. — Les documents.

I. — Conformément à ce qui a été dit à propos du Grégorien d'Adrien, les documents romains et gallicans rentrent dans une même catégorie ; ils forment la portion la plus considérable et se rencontrent à Rome, en Italie, en Gaule, en Allemagne et jusqu'en Grande-Bretagne. Nous les groupons par siècles et d'après l'ordre des Bibliothèques où ils sont conservés ; il n'est pas toujours facile de déterminer à quelle église ou à quelle abbaye ils

(1) Ebner : *ouvr. cité*, p. 18. — La *Paléographie musicale*, t. II, pl. 13, contient le *fac-simile* d'une page de ce document.

(2) Ebner : *Ibid.*, p. 104 ; voir aussi Mabillon, *Museum italicum*, t. I, pars II, n<sup>o</sup> 219, p. 36 ; puis un *fac-simile* dans la *Paléographie musicale*, t. II, pl. 21. — Impossible de poursuivre cette énumération des documents. On peut voir encore pour le XI<sup>e</sup> siècle, le *Codex 426* du Mont-Cassin décrit dans Ebner, p. 101, etc.

ont servi, parfois la destination primitive a été modifiée (1).

1° *Manuscrits des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles* : A Rome, la Bibliothèque Vaticane possède deux Sacramentaires du XI<sup>e</sup> siècle (ou fin du X<sup>e</sup>) ; ils ont été à l'usage de l'abbaye de Fulda. Ce sont les *Codices lat. n<sup>os</sup> 3548 et 3806* (2). — Du fonds Palatin, à la même Bibliothèque, sont : un Sacramentaire de l'abbaye bénédictine de Celle au diocèse de Mayence, le *Cod. lat. 494*, du X<sup>e</sup> ou XI<sup>e</sup> siècle ; deux de l'abbaye de Lorsh, le *Cod. 495* du X<sup>e</sup> siècle, et le *Cod. 499*, X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle (3). — Du fonds de la Reine, même Bibliothèque, est un fragment de Sacramentaire, le *Cod. lat. 567* du X<sup>e</sup> siècle (4). La Bibliothèque de la Vallicellane possède un Sacramentaire de Subiaco, le *Cod. B. 24*, et un autre du Mont-Cassin, le *Cod. C. 32*, tous deux du XI<sup>e</sup> siècle (5).

En Italie, la Bibliothèque communale d'Arezzo conserve un document du XI<sup>e</sup> siècle, le *Cod. VI, 3*. — La Bibliothèque de l'Université de Bologne a un Sacramentaire du XI<sup>e</sup> siècle, mentionné à tort dans le catalogue comme Missel gallican du XIV<sup>e</sup>, c'est le *Cod. 1084* (6). Florence possède à la Bibliothèque Laurentienne deux documents du X<sup>e</sup> siècle, *Æd. 121* et *Æd. 122* ; dans le premier

(1) La détermination se fait soit à l'aide d'indications formelles (ce qui est plutôt rare), soit par les noms des Saints mentionnés au calendrier ou au canon de la messe.

(2) Voir Ebner, *ouvr. cité*, pp. 208 et 212. Ehrensberger, *ouvr. cité*, pp. 402 et 404.

(3) Ebner, *Ibid.*, pp. 246, 247, 250. Ehrensberger, *Ibid.*, pp. 405, 401, 407 ; Delisle *Anciens Sacramentaires*, n° xciii, p. 240 ; xcii, p. 238.

(4) Ebner, *Ibid.*, p. 242 ; Ehrensberger, *Ibid.*, p. 186 ; Delisle, *Ibid.*, n° xlIII, p. 162.

(5) Ebner, *Ibid.*, pp. 196 et 202.

(6) Ebner, *Ibid.*, pp. 4 et 6.

est un calendrier dont le texte a été publié par Bandini, il y a des usages empruntés à l'Angleterre, d'autres à la Suisse ou à la Haute-Italie : puis à la Bibliothèque nationale de la même ville se trouve un autre document du x<sup>e</sup> siècle, il est coté *B. A. 2* (1). Dans la Bibliothèque capitulaire d'Ivrée sont deux Sacramentaires du xi<sup>e</sup> siècle, les *Codices 19* et *86* (2). La Bibliothèque publique de Lucques a un Sacramentaire du x<sup>e</sup>, le *Cod. 1275* qui fut à l'usage d'un monastère de Germanie (3). Au Mont-Cassin, le *cod. N. N. 339* représente un Sacramentaire de l'abbaye au xi<sup>e</sup> siècle ; il fut écrit sous l'abbé Didier (1058-1087) (4). — Au trésor de la cathédrale de Monza existe un document attribué, dit Delisle, au viii<sup>e</sup> siècle, mais plus exactement estimé comme étant du x<sup>e</sup> ou de la fin du ix<sup>e</sup> (5). — La Bibliothèque capitulaire d'Udine possède un sacramentaire du xi<sup>e</sup> siècle, le *Codex 76. V*, dont les dessins rappellent l'école de Fulda (6). C'est l'époque qu'il faut assigner également au *Cod. L* (lat.) DIX de la Bibliothèque de Saint-Marc à Venise (7). A la Bibliothèque capitulaire de Verceil est conservé sous la cote *181* un sacramentaire écrit à Fulda vers la fin du x<sup>e</sup> siècle et cédé par l'abbé Erkanbald en usufruit à Henri, évêque de Wursbourg (995-1018) : le document, paraît-il, ne fit jamais retour à Fulda comme l'avait demandé l'abbé (8). — Terminons cette

(1) Ebner, *Ibid.*, pp. 29, 31 et 42, et Delisle, *Ibid.*, n° XLIX p. 170 pour le premier.

(2) Ebner, *Ibid.*, p. 52, et Delisle, *Ibid.*, n° xc, p. 233.

(3) Ebner, *Ibid.*, p. 66.

(4) Ebner, *Ibid.*, p. 100.

(5) Ebner, *Ibid.*, p. 105, et Delisle, *Ibid.*, n° LXIV, p. 198.

(6) Ebner, *Ibid.*, p. 258.

(7) *Ibid.*, p. 272.

(8) *Ibid.*, p. 282, et Delisle, *Anciens Sacramentaires*, n° LXXXIX, p. 232.

première revue des Bibliothèques d'Italie par deux documents de la Bibliothèque capitulaire de Vérone ; le *Cod. 87* (autrefois 82) est du X<sup>e</sup> siècle, il fut adapté à l'usage de l'église de Vérone mais avait été écrit à Ratisbonne, sous Otton III, pour le saint évêque Wolfgang (972-994) ; le *Cod. 97* (autrefois 91), de la fin du X<sup>e</sup> siècle ou du commencement du XI<sup>e</sup> contient la liturgie véronaise (1).

En France, il faut signaler à la Bibliothèque nationale de Paris : le *manuscrit lat. 817*, du XI<sup>e</sup> siècle ; il paraît avoir appartenu à l'église de Saint-Géréon de Cologne, dans le calendrier du début beaucoup de noms dénotent une origine allemande (2) ; le *manuscrit lat. 819*, écrit au XI<sup>e</sup> siècle, approprié à l'abbaye de Saint-Bertin, après avoir appartenu primitivement, et selon toute vraisemblance, à l'église de Liège (3) ; le *manuscrit lat. 821* du XI<sup>e</sup> siècle, destiné dès l'origine à une église du Limousin, il passa en 1210 à l'abbaye de Saint-Martial de Limoges (4) ; le *manuscrit lat. 2294*, du X<sup>e</sup> siècle avec quelques additions du XI<sup>e</sup>, présente des fragments d'un Sacramentaire de l'église de Paris et plusieurs feuillets provenant d'un ou de deux autres Sacramentaires dont l'un fut à l'usage de l'église du Puy (5) ; le *manuscrit lat. 2297*, écrit sur deux colonnes, au commencement du XI<sup>e</sup> siècle, a dû appartenir primitivement à une église du nord de la France où saint Samsom était honoré (6) ; le *manuscrit lat. 9429*, copie assez incorrecte du X<sup>e</sup> siècle, sur

(1) Ebner, *Ibid.*, pp. 288 et 292 ; Delisle, *Ibid.*, n<sup>o</sup> LXII et LXIII, pp. 194 et 197.

(2) Delisle, *Ibid.*, n<sup>o</sup> XCI, p. 235.

(3) *Ibid.*, n<sup>o</sup> XCV, p. 242.

(4) *Ibid.*, n<sup>o</sup> CXXII, p. 300.

(5) *Ibid.*, n<sup>o</sup> LIV., p. 183.

(6) *Ibid.*, n<sup>o</sup> XCVI, p. 244.

deux colonnes ; il fut anciennement possédé et employé par le chapitre de Beauvais (1) ; le *manuscrit lat. 9433*, écrit au commencement du XI<sup>e</sup> siècle, il peut être attribué à l'abbaye d'Epternach placée sous l'invocation de saint Willibrode (2) ; le *manuscrit lat. 10501*, écrit au X<sup>e</sup> siècle dans la province de Trèves, il a servi un peu plus tard à l'abbaye de Saint-Symphorien de Metz : selon toute apparence c'est le document que virent dans cette abbaye en 1712, Dom Martène et Dom Durand (3) ; le *manuscrit lat. 12051* ou Sacramentaire de l'abbaye de Corbie, il fut écrit au X<sup>e</sup> siècle. On ne sait trop pourquoi une inscription le donne comme *Missale sancti Eligii* ; peut-être fut-il à l'origine recouvert de plaques d'orfèvrerie attribuées à saint Eloi par la tradition (4) ; le *manuscrit lat. 12052*, copié vers la fin du X<sup>e</sup> siècle par les soins de Ratold, abbé de Corbie, il semble avoir été primitivement destiné à l'abbaye de Saint-Waast d'Arras, Ratold l'aura acquis plus tard pour son monastère (5) ; le *manuscrit lat. 17333* exécuté pour Hugues le Grand, évêque de Nevers (1011-1065), il renferme à la fois les pièces du Sacramentaire et celles du Pontifical (6) ; le *manuscrit lat. 18005*, écrit au début du XI<sup>e</sup> siècle pour une église de la province de Trèves ; il fut affecté un peu plus tard à l'usage de l'église de Verdun (7).

M. Léop. Delisle signale, en outre, divers manuscrits des Bibliothèques de France, comme sont : le Sacramentaire de l'église d'Angers, à la

(1) Delisle, *Ibid.*, n° LII p. 178.

(2) *Ibid.*, n° c., p. 254.

(3) *Ibid.*, n° LXXXII, p. 221.

(4) *Ibid.*, n° LI, p. 175.

(5) *Ibid.*, n° LVI, p. 188.

(6) *Ibid.*, n° CXIV, p. 279.

(7) *Ibid.*, n° XCVIII, p. 250.

Bibliothèque de cette ville, *manuscrit 94* du x<sup>e</sup>-xi<sup>e</sup> siècle ; celui de l'église de Lorsh, du xi<sup>e</sup> à la bibliothèque du château de Chantilly ; le Sacramentaire de Saint-Père de Chartres, x<sup>e</sup> siècle, *manuscrit 4* de la Bibliothèque de cette ville ; un Sacramentaire de l'abbaye de Saint-Guillem-du-Désert, xi<sup>e</sup> siècle avec additions du xii<sup>e</sup>, *manuscrit 18* de la Bibliothèque municipale de Montpellier ; un autre de l'abbaye de Winchcombe, x<sup>e</sup> siècle, débris de la Bibliothèque de Fleury-sur-Loire passé à celle d'Orléans sous le n<sup>o</sup> 105 ; le second Sacramentaire de l'abbaye Saint-Thierry, au diocèse de Reims, xi<sup>e</sup> siècle, n<sup>o</sup> 418-452 de la bibliothèque de Reims. (Les Bénédictins, dans leur édition du Sacramentaire de saint Grégoire, le désignent sous le n<sup>o</sup> 62 de la Bibliothèque de Saint Thierry ; c'est à tort qu'ils le font remonter à l'époque de Charlemagne) ; le Sacramentaire anglo-saxon de l'abbaye de Jumièges, xi<sup>e</sup> siècle, *manuscrit Y, 6* de la Bibliothèque de Rouen ; un Sacramentaire de Winchester du xi<sup>e</sup> siècle, désigné par E. Warren sous le nom de *Livre rouge de Derby* (1).

Puis dans les Bibliothèques de l'étranger, toujours d'après Delisle, on rencontre un Sacramentaire de l'abbaye de Hornbach, du x<sup>e</sup> siècle, conservé à Soleure (Dom M. Gerbert s'est mépris sur son âge en le rapportant au ix<sup>e</sup> siècle) ; le Sacramentaire d'une église indéterminée, xi<sup>e</sup> siècle, n<sup>o</sup> 343 de la Bibliothèque de Metz ; le Sacramentaire de l'église de Roda, xi<sup>e</sup> siècle, à la Bibliothèque de l'Académie royale d'histoire, à Madrid

(1) Delisle, *Anciens Sacramentaires*, n<sup>o</sup> LV, p. 187 ; n<sup>o</sup> xciv, p. 241 ; n<sup>o</sup> LIII, p. 181 ; n<sup>o</sup> cxxiii, p. 302 ; n<sup>o</sup> lxxix, p. 211 ; n<sup>o</sup> cxvi, p. 285 ; n<sup>o</sup> lxxxi, p. 220 ; ce document a été édité par la H. B. S. par M. H. A. Wilson sous le titre *The Missal of Robert of Jumièges*, London, 1896 ; n<sup>o</sup> cxx, p. 299 ; pour ce dernier Cf. E. Warren : *The Leofric Missal*, p. 271.



(Dom Férotin dit au sujet de ce manuscrit : « Quoique en tête d'un Missel romain à caractères wisigothiques, il reproduit un calendrier évidemment mozarabe (1). »

2° *Manuscripts des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.* — Les Sacramentaires purs se font plus rares pendant ces deux siècles. Signalons : *A.* A Rome, Bibliothèque *San Pietro* :

*le Cod. F. 13*, un manuscrit du XIII<sup>e</sup>, peut-être à l'usage de l'église d'Anagni ;

*le Cod. F. 14*, manuscrit du XII<sup>e</sup>, à l'usage d'une église de Rome ; SS. Tryphon et Respicius ;

*le Cod. F. 15*, manuscrit du XII<sup>e</sup>, en usage à Rome ou dans le voisinage, peut-être à Spolète ;

*le Cod. F. 16*, manuscrit du XIV<sup>e</sup>, il donne l'usage de Saint-Pierre de Rome ;

*le Cod. F. 18*, manuscrit du XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup>, aussi à l'usage de Saint-Pierre de Rome (2).

Bibliothèque de la Vallicellane : le *Cod. B. 43*, manuscrit du XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle (3).

Bibliothèque du Vatican : le *Codex 154*, du fonds *Ottoboni*, manuscrit du XII<sup>e</sup>, à l'usage d'une église du centre de l'Italie (ce document est donné comme un pur Sacramentaire, bien qu'on y trouve les parties chantées de la messe de la dédicace) ; le *Cod. 496* du fonds *Palatin*, manuscrit du XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup>, à l'usage du diocèse de Würsbourg (même remarque que pour le précédent ; on y trouve des séquences, quelques épîtres et quelques évangiles) (4). Nous terminons cette série des manuscrits de Rome par le *Cod. XII, 6*,

(1) Delisle, *Ibid.*, n° LVII, p. 190 ; n. xcix, p. 253 ; n° LXXXIV, p. 224 ; pour ce dernier, voir D. Férotin, *Liber Ordinum ; Calendriers mozarabes*, fragment de Madrid, XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles.

(2) Ebner, *ouvr. cité*, pp. 186, 187, 188, 190, 191.

(3) *Ibid.*, p. 198.

(4) Ebner, *Ibid.*, pp. 230 et 249 ; Ehrensberger, *ouvr. cité*, p. 413 et 411.

de la Bibliothèque *Barberini* (nouv. acq. 1858). Il est du XV<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire d'une date bien postérieure aux précédents, mais Ebner le signale comme l'un des derniers exemples d'un pur Sacramentaire ; il fut à l'usage de la basilique des Douze Apôtres (1).

B. Dans les autres bibliothèques d'Italie, le pur Sacramentaire est représenté au XII<sup>e</sup> siècle, à la Bibliothèque Ambrosienne de Milan par le *Codex H. 255*, manuscrit du XII<sup>e</sup> siècle, à l'usage d'une abbaye bénédictine de la Haute Italie ; à la Bibliothèque capitulaire de Modène, par le *Codex II, 20*, manuscrit du XII<sup>e</sup> siècle ; à la Bibliothèque capitulaire de Verceil, par le *Codex 92* ; à celle de Vérone, par le *Cod. CX* (autrefois 103). Ces deux derniers documents sont aussi du XII<sup>e</sup> siècle (2).

C. En France, il faut signaler, toujours d'après Delisle, les deux *manuscripts 5 et 6* de la Bibliothèque d'Albi, à l'usage de la cathédrale de cette ville (XII<sup>e</sup> siècle), le *manuscrit 88* de la cathédrale de Cologne, appelé Sacramentaire de l'abbé *Grimoldus* (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle) (3).

II. — *Sacramentaires ambrosiens*. — 1. Aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles. Dans un rituel noté de la province de Milan, X<sup>e</sup> siècle, on trouve les prières du canon de la messe et un certain nombre de messes votives : M. Am. Gastoué s'est demandé si nous n'aurions pas là le noyau des Sacramentaires (4). Les Bénédictins de Solesmes ont édité pour la première fois le *Sacramentaire de Bergame* du rit ambrosien ; comme il manquait dans le manuscrit

(1) Ebner, *Ibid.*, p. 146.

(2) Ebner, *ouvr. cité*, pp. 84, 97, 284, 293. Pour ce dernier, voir aussi Delisle, *Anciens Sacramentaires*, n° cxxvi, p. 304.

(3) Delisle, *Ibid.*, n° lxxxvii-lxxxviii, p. 227 ; n° ci, p. 257.

(4) *Rassegna Gregoriana*, année 1903, t. II, p. 137.

les feuilles de l'ordinaire de la messe et du canon, on y a suppléé par un manuscrit de la métropole de Milan du XI<sup>e</sup> siècle (1). Au trésor de la cathédrale de Milan, se trouve un Sacramentaire pur qui paraît venir de l'église de Saint Satyre de Milan, il a été écrit au X<sup>e</sup> siècle. M. Delisle donne encore comme ambrosiens, le *manuscrit C 18/99* de la Bibliothèque capitulaire de Monza (X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s.) et le *Codex F. 2/102* de la même Bibliothèque : ce dernier a en effet une grande ressemblance avec le document ambrosien, *Cod. A 24 bis* de la Bibliothèque ambrosienne à Milan. — 2. Enfin la Bibliothèque Vaticane possède une partie de Sacramentaire ambrosien, le *Cod. lat. 9256*, mais il est de date beaucoup plus récente, XV<sup>e</sup> siècle (2).

III. — Peut-être est-ce le moment de citer, au moins en passant, les débuts d'une série qui va prendre, après le XIII<sup>e</sup> siècle, une grande extension ; ce sont les *Missels conformes à la pratique de la curie romaine*. Ces documents appartiennent manifestement à la catégorie des missels pléniers : cependant Ebner appelle un pur Sacramentaire le *Cod. lat. 3547* de la Bibliothèque Vaticane, ce manuscrit est du XIII<sup>e</sup> siècle et fut à l'usage des frères mineurs de Barcelone (3). Toujours d'après Ebner, le document du XIV<sup>e</sup> siècle qui est à la Bibliothèque Vaticane, n<sup>o</sup> 356 du fonds *Ottoboni*, serait encore un Sacramentaire pontifical ; le calendrier y porte des traces de l'influence des frères mineurs (4). Les deux manuscrits ont des additions marginales concernant les parties chan-

(1) *Auctarium Solesmense*, année 1900.

(2) Ebner, *ouvr. cité*, pp. 90, 107, 110, 228. Delisle, *Ibid.*, n<sup>o</sup> LXXII, p. 203 ; n<sup>o</sup> LXV, p. 198 ; n<sup>o</sup> LXVIII, p. 198 ; Ehrensberger, *ouvr. cité*, p. 505.

(3) Ebner, *Ibid.*, p. 206 ; Ehrensberger, *Ibid.*, p. 414 ; Zaccaria *Bibliotheca ritualis*, t. I, p. 45.

(4) Ebner, *Ibid.*, p. 234 ; Ehrensberger, *Ibid.*, p. 417.

tées, et çà et là quelques lectures. On comprend que telle dut être, même au XIII<sup>e</sup> siècle, la condition d'un bon nombre de documents considérés généralement comme de purs Sacramentaires.

## ARTICLE II. — Le contenu des documents.

L'étude des documents énumérés dans le précédent article, si incomplète qu'en demeure la liste, est particulièrement intéressante au quadruple point de vue dont l'objet remplira les quatre paragraphes suivants : 1. *Place assignée au canon de la messe et mode de distribution du propre du temps comme du propre des saints* ; 2. *Développement donné à l'ordinaire de la messe* ; 3. *Particularités du propre du temps et du propre des saints* ; 4. *Ornementation des manuscrits*.

### § 1. — PLACE ASSIGNÉE AU CANON DE LA MESSE : DISTRIBUTION DU PROPRE DU TEMPS ET DU PROPRE DES SAINTS.

I. — Le canon de la messe est désormais fixé et ne recevra aucune modification dans son contenu sinon pour la limitation des noms mentionnés dans le *Communicantes*, le *Nobis quoque* et le *Libera nos*. Mais les recueils sont appelés à recevoir plus d'une transformation et le canon, ou plutôt l'ordinaire de la messe, n'a pas trouvé jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle la place qu'il occupe à présent d'une façon invariable.

Au IX<sup>e</sup> siècle, le système adopté tendait à placer le canon à la fin du Sacramentaire, à l'y encadrer dans la dernière des messes quotidiennes (1) ; il faut excepter les recueils ambrosiens qui mettaient à peu près régulièrement le

(1) On peut donner comme exemple les manuscrits gélasiens de *Rheinau*, *Zurich*, n° 30, et de *Saint-Gall*, n° 348.

canon dans le propre du temps après l'octave de la Pentecôte.

Les manuscrits de Gaule, après l'envoi du Grégorien d'Adrien, ont le canon au début du recueil ; il fait suite au titre : *Incipit* et à une sorte d'introduction qui forme un *Ordo Missae* abrégé. Cette disposition se maintient au X<sup>e</sup> et au XI<sup>e</sup> siècle dans la plupart des documents de l'article précédent. Tels sont, par exemple, les *Codices 3548 et 3806* de la Bibliothèque Vaticane, les n<sup>os</sup> *495 et 499* du fonds *Palatin* à la même Bibliothèque, le *Codex B. 24* de la Vallicellane, le *Cod. VI, 3* de la Bibliothèque publique d'Arezzo, etc.

Au XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> siècle, l'espèce d'introduction ajoutée au titre devint superflue ; les prières de la messe qui précèdent le canon, ayant pris un plus grand développement, furent insérées dans les manuscrits. Dès lors, pour plus de commodité, ces prières et le canon furent placés au milieu. On les trouve entre le propre du temps et le propre des saints, dans bon nombre de documents, des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, qui sont plutôt des Missels pléniers (1). Le *Codex 154*, du fonds *Ottoboni*, à la Bibliothèque Vaticane est à peu près le seul des Sacramentaires précédemment cités qui offre cette disposition. D'autres fois, quand le propre du temps et le propre des saints sont fondus ensemble, le canon est placé immédiatement avant la fête de Pâques ; le plus ancien exemple de ce genre nous est fourni par le *Codex 4770* de la Bibliothèque du Vatican, un Missel plénier du X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle (2). Nous trouvons le canon à cette même place dans le *Cod. F. 13* de *San Pietro* à Rome, du XIII<sup>e</sup> siècle, le *Cod. F. 16* de la même

(1) Ebner, *ouvr. cité*, p. 372.

(2) Ebner, *Ibid.*, p. 278. Ehrensberger, *ouvr. cité*, p. 446.

Bibliothèque (un document qui par ses additions est plutôt du XIV<sup>e</sup> siècle) : ce sera, sauf le mélange des deux propres, la place assignée au canon de la messe dans les missels de l'avenir. Mais avant d'en venir à ce résultat, il faudra enregistrer plus d'une variante : ainsi le *Cod. F. 10* de *San Pietro* à Rome, document du XII<sup>e</sup> siècle, a les prières préparatoires à la messe, les préfaces et le canon seulement après la vigile de la Pentecôte ; le *Cod. II. 20* de la Bibliothèque capitulaire de Modène (même époque), a le canon entre le propre du temps et le propre des saints. A cette même place, on le trouve dans le dernier des purs Sacramentaires, le *Cod. XII, 6. (N. a. 1858)*, un document du XV<sup>e</sup> siècle à la Bibliothèque *Barberini* de Rome.

II. — Cette variation dans la place donnée au canon, à une époque où l'on tend à le mettre au milieu du recueil, tient à ce que la disposition du propre du temps et celle du propre des saints ne sont pas elles-mêmes définitivement arrêtées. Jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, on trouve dans les recueils à peu près toutes les combinaisons possibles des deux parties. Tantôt le propre du temps et le propre des saints sont fondus ensemble, comme dans le cas du *Cod. lat., 4770* de la Bibliothèque Vaticane (X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle), tantôt on les trouve séparés, comme dans le *Cod. 495* de la Bibliothèque Vaticane, *fonds Palatin*, etc. ; tantôt les deux propres sont mêlés l'un dans l'autre par suite de coupures plus ou moins nombreuses dans la partie d'hiver. Ainsi les coupures sont moins nombreuses dans le n<sup>o</sup> 3548 de la Bibliothèque Vaticane : le propre du temps va se mêlant au propre des saints jusqu'à l'Annonciation (25 mars) ; à cette date, le propre du temps reprend seul avec le dimanche de la Septuagésime et se poursuit jusqu'au dernier dimanche après la Pentecôte sans interrup-

tion, à cette série s'ajoutent cinq dimanches de l'Avent. Puis vient le propre des saints, ininterrompu lui aussi depuis saint Léon, pape, jusqu'à saint Thomas, apôtre. Dans le *Codex 499* de la Bibliothèque Vaticane, *fonds Palatin*, XI<sup>e</sup> siècle, le propre du temps est coupé par le propre des saints de la façon suivante : *a*) propre du temps, de la vigile de Noël au sixième dimanche après l'Épiphanie ; *b*) propre des saints depuis saint Sylvestre (31 décembre) jusqu'à saint Ambroise (27 mars) ; *c*) propre du temps, de la Septuagésime à l'octave de Pâques, puis, après intercalation de la seule fête de saint Léon pape, les quatre dimanches après l'octave de Pâques ; *d*) propre des saints depuis saint Tiburce, etc. (14 avril) jusqu'à sainte Pétronille (31 mai) ; *e*) le reste du propre du temps depuis la vigile de l'Ascension jusqu'au quatrième dimanche de l'Avent ; *f*) enfin le reste du propre des saints.

A quelques nuances près, c'est la division que donnent le *Cod. L (lat.) DIX* de la Bibliothèque de Saint-Marc à Venise, comme aussi les deux Sacramentaires de l'abbaye Saint-Thierry de Reims dont Hugues Ménard s'est servi pour l'édition du Sacramentaire Grégorien. Les coupures de ce dernier sont au 15 janvier, saint Marcel ; au 14 février, saint Valentin ; au 25 mars, Annonciation ; au 14 avril, saint Tiburce, etc. ; au 24 mai, saint Urbain ; au 1<sup>er</sup> juin, dédicace de la basilique de Saint Nicomède. Plus communément les coupures se font au 25 mars où se place le dimanche de la Septuagésime, au 25 mai ou au 1<sup>er</sup> juin où commence la série des dimanches après la Pentecôte.

Le plus ordinairement, les recueils commencent à la vigile de Noël et se terminent avec les dimanches de l'Avent. Néanmoins quelques manuscrits inaugurent la pratique de débiter avec le

1<sup>er</sup> dimanche de l'Avent : tel est le cas, par exemple, du *Cod. VI, 3*, de la Bibliothèque publique d'Arezzo, XI<sup>e</sup> siècle ; des *Codices F. 13, F. 14, F. 15*, de la Bibliothèque *San Pietro* à Rome, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, etc., du *Codex 154* de la Bibliothèque Vaticane, *fonds Ottoboni*, XIII<sup>e</sup> siècle.

## § II. DÉVELOPPEMENT DONNÉ A L'ORDINAIRE DE LA MESSE.

Pour étudier l'ordinaire de la messe pendant les XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, il est bon de mettre à part le canon et les deux parties qui l'encadrent. Sur le canon lui-même, il reste peu d'explications à donner, car fixé définitivement au IX<sup>e</sup> siècle, il subit à peine quelques modifications de détail (1). Mais l'oblation qui le précède et la communion qui le suit, dans la partie appelée messe des fidèles, sont encore en voie de formation, et il en faut dire autant des prières de préparation et d'introduction dans la messe des catéchumènes : là nous trouvons des nuances entre la liturgie romano-gallicane et la liturgie ambrosienne qui survécut aux tentatives d'unification faites d'abord par Charlemagne et un peu plus tard par Nicolas II (1058-1061). Ces nuances se perpétueront jusqu'à nos jours dans la liturgie milanaise, puis dans la liturgie lyonnaise, un mélange de romain et de gallican plus accentué que celui de la liturgie romaine, enfin dans la liturgie de certains ordres religieux, comme les Chartreux, les Carmes, les Dominicains. — Quant aux Franciscains, par le Missel de la Curie romaine ils travailleront à conserver l'œuvre de saint Grégoire VII (1073-1085). Par les soins de

(1) Il va sans dire qu'on ne peut donner, dans cet opuscule, un résumé même succinct des explications mystiques si longuement développées dans les liturgistes du moyen âge. Notons seulement que leurs œuvres fournissent un précieux témoignage en faveur de l'existence des rites.



ce saint Pontife, la liturgie romaine a remplacé la liturgie gothique en Espagne (1).

Nous renvoyons au chapitre suivant l'étude des Missels des Religieux. Présentement, il nous suffira de suivre le développement de l'ordinaire de la messe dans la liturgie romano-gallicane et dans la liturgie ambrosienne.

### I. — *Liturgie romano-gallicane* *ou liturgie romaine après Charlemagne.*

I. *Messe des Catéchumènes.* — *Prières préparatoires.* — On ne les trouve pas écrites dans les recueils antérieurs au IX<sup>e</sup> siècle, c'est qu'alors le choix en était laissé aux évêques et aux prêtres. Au XI<sup>e</sup> siècle, l'auteur du Micrologue indique quatre psaumes : LXXXIII-LXXXV : *Quam dilecta* ; *Benedixisti Domine, Inclina* ; et CXV, *Credidi*, avec *Kyrie, Pater noster*, et une oraison pour obtenir le pardon des péchés : c'est là, dit-il, la coutume romaine. Le Sacramentaire de Trèves, document du X<sup>e</sup> siècle, marque les trois premiers psaumes signalés dans le Micrologue et les fait suivre de longues litanies (2). Le *Missale mixtum* place après l'octave de Pâques les prières de préparation à la Messe (3).

*Vêtue des ornements sacerdotaux.* — Après l'ablution des mains, le célébrant revêt les ornements, les mêmes que de nos jours. On les présente parfois dans un ordre différent : ainsi l'*Ordo Romanus I* fait revêtir l'aube, le cordon, puis l'amict (4), ensuite la tunique, la dalmatique (l'étole

(1) D. Guéranger, *Institutions liturgiques*, t. I, p. 187 et 449.

(2) Lebrun, *Explications des Prières de la Messe*, t. I, p. 35. Delisle, *ouvr. cité*, n° LXXXII, p. 221.

(3) *P. L.*, t. LXXXV, c. 522.

(4) *P. L.*, t. LXXVIII, c. 940.

est passée sous silence), la chasuble, le manipule. Du IX<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle, beaucoup de documents renferment les formules que le célébrant récite en revêtant ces ornements : tels par exemple, la messe d'Illyricus, le Sacramentaire de Trèves, celui de Noyon, etc. Pour le revêtement de la chasuble, le Sacramentaire de Senlis donne une formule qui rappelle celle prononcée dans l'ordination du prêtre : *Benedictio Patris et Filii et Spiritus Sancti descendat* (1).

*Prières du bas de l'autel.* — Un Sacramentaire du XII<sup>e</sup> siècle, conservé à Rome, le *Cod. F. 15* de *San Pietro*, indique : *Introibo, Judica, Confiteor*. Le Missel mozarabe a l'antienne *Introibo* au début, puis le psaume *Judica*, à l'offertoire seulement (2). Parfois l'évêque commençait à réciter ces prières en allant de la sacristie à l'autel. — Il y avait des variantes dans la formule du *Confiteor* ; celle que nous récitons actuellement date du XIII<sup>e</sup> siècle : Rome alors l'adopta.

*Les prières : Aufer a nobis et Oramus te ; l'encensement de l'autel aux messes solennelles.*

La première formule empruntée au Sacramentaire léonien, se trouve placée en cet endroit par le *Codex C. 32* de la Vallicellane, XI<sup>e</sup> siècle ; elle y est précédée de l'oraison *Aures tuae pietatis*. La deuxième formule : *Oramus te*, se lit dans un Pontifical de Narbonne du XIII<sup>e</sup> siècle. La Messe d'Illyricus donne cette prière au singulier *Oro te...* et la fait réciter par le célébrant au moment où il s'approche de l'autel pour l'oblation ; ce même

(1) Delisle, *ouvr. cité*, n° XXXII, p. 113 ; — *P. L.*, t. LXXVIII, c. 223. — Ces prières sont indiquées sommairement dans un Sacramentaire du Mont-Cassin XI<sup>e</sup> siècle. Bibliothèque de la Vallicellane, *Cod. C. 32*, à Rome. Voir Ebner, *ouvr. cité*, p. 202 et 339.

(2) Ebner, *ouvr. cité*, p. 188. Lebrun, *Ibid.*, p. 111. Bona, *Rerum Liturgic. libri duo*, t. III, p. 34.

document place la formule *Aufer a nobis* avant *Introïbo* et *Judica me*, et au milieu de beaucoup d'autres invocations place l'oraison *Aures tuae pietatis* (1). La pratique de l'encensement de l'autel à l'introït et à l'offertoire des messes solennelles est entrée dans la liturgie de l'église latine dès le X<sup>e</sup> ou le XI<sup>e</sup> siècle : cependant d'après un ancien Missel de Narbonne, l'encensement de l'autel n'avait lieu qu'à l'offertoire ; les premiers *Ordines Romani* se contentent de dire qu'à l'entrée du célébrant, des ministres ouvrent la marche en portant des encensoirs fumants (2).

*Introït* et *Gloria in excelsis*. Au moment où se faisait cette entrée le chœur chantait l'*Introït* (voir *Antiphonaire*). Au IX<sup>e</sup> siècle seulement, d'après un bon nombre de liturgistes, le célébrant commença à lire cet introït ; d'autres liturgistes veulent reculer les débuts de cette pratique jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle (3). Les *Ordines Romani* gardent le silence à ce sujet : d'après l'*Ordo Romanus III*, le Pontife arrivé au trône, se tient debout tourné vers l'Orient ; l'antienne terminée, la *Schola* entonne *Kyrie* et le chef de la *Schola* doit, pendant le chant du *Kyrie*, regarder le Pontife pour savoir de lui s'il veut changer le nombre des invocations ; après quoi le célébrant entonne *Gloria in excelsis* (4) Ainsi donc, le Pontife était libre de déterminer à son gré le nombre des *Kyrie* à chanter ; il n'est pas dit qu'il fut lui-même obligé de réciter ces invocations pendant l'exécution du

(1) Pour la messe d'*Illyricus*, voir *P. L.*, t. CXXXVIII, c. 1324.

(2) Voir *Ordo Romanus I* et *II*, *P. L.*, t. LXXVIII, c. 941 et 969.

(3) Selon toute probabilité, la lecture de l'introït par le célébrant ne devint obligatoire qu'à partir du XIV<sup>e</sup> siècle. Bona, *ouvr. cité*, t. III, p. 51.

(4) *P. L.*, t. LXXVIII, c. 979.

chant. Depuis le pontificat de saint Grégoire le Grand (590-604), le *Gloria in excelsis* devait être dit les dimanches et fêtes par les évêques, mais non par les simples prêtres ; ceux-ci pouvaient le dire une fois l'année en la seule fête de Pâques : au XI<sup>e</sup> siècle, Bernon d'Augias écrivait que cette concession devait s'étendre tout aussi bien à la fête de Noël et même qu'on devait permettre aux simples prêtres de dire le *Gloria* tous les dimanches et toutes les fêtes des saints (1) ; ce fut le point de départ de l'usage qui s'est maintenu jusqu'à nos jours. L'auteur du *Micrologue* ne fait plus de distinction sous ce rapport entre évêques et prêtres (2) et les *Sacramentaires* de cette époque commencent à mentionner le chant du *Gloria* pendant lequel le célébrant récite une prière (3). La formule de l'hymne angélique est, dès le IX<sup>e</sup> siècle identique à la nôtre : toutefois la messe d'Illyricus insère les mots : *hymnum dicimus tibi*, entre *Glorificamus te* et *Gratias agimus* (4)... Sur des feuillets écrits au XII<sup>e</sup> siècle, le *manuscrit latin 10501* de la Bibliothèque Nationale, Sacramentaire de Saint-Symphorien de Metz, porte des indications pour le chant du *Gloria in excelsis* (5).

*Collecte.* — Les premiers *Ordines Romani* donnent *Pax vobis* ou *Pax vobiscum*, comme formule de salutation aux fidèles ; mais au X<sup>e</sup> siècle, le pape Léon VII (936-939) sanctionna que la formule : *Pax vobis* serait réservée aux cardinaux et

(1) *Libellus de quibusdam ad missam pertinentibus*, P. L., t. CXLII, c. 1058.

(2) P. L., t. CLI, c. 976.

(3) Voir par ex. le *Codex B. 23* de la Vallicellane, XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s. Ebner, *ouvr. cité*, p. 337.

(4) P. L., t. CXXXVIII, c. 1314-1315.

(5) Delisle, *Anciens Sacramentaires*, n<sup>o</sup> LXXXII, p. 222.

aux évêques (1), les simples prêtres devront employer la salutation : *Dominus vobiscum*. Suit l'invitation à prier : *Oremus*. Primitivement, ce n'était pas la seule adressée aux fidèles pendant le saint Sacrifice ; il y avait de fréquentes invitations au recueillement prononcées par le diacre, par exemple : *Aures ad Dominum ; Silentium facite* (2). Le mot *Oremus* leur a été substitué presque partout ; il se trouve au moins cinq fois au cours de la messe romaine. Il était suivi d'un développement exposant l'objet de la prière, comme cela se pratique à l'office du Vendredi saint. L'auteur du *Micrologue* constatait au XI<sup>e</sup> siècle que l'*Ordo Romanus* comportait une oraison unique, conformément à la structure du Sacramentaire grégorien, néanmoins il signalait la tendance de quelques-uns à multiplier les oraisons jusqu'à fatiguer les oreilles des auditeurs ; les additions se faisaient en nombre impair de façon à ne pas dépasser le nombre *sept* (allusion aux sept demandes du *Pater*) (3).

*Lectures et chants*. — L'usage primitif était que tous les assistants, même le prêtre, devaient écouter le lecteur, sous-diacre ou diacre, pendant l'épître et l'évangile, absolument comme cela se pratique pour les leçons du bréviaire quand on le récite en commun. Mais, dans le cours de la période que nous étudions (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle), certains célébrants, n'entendant pas bien la lecture, par suite de la distance où ils se trouvaient de l'ambon, prirent le parti de lire eux-mêmes le passage de l'apôtre et de l'évangile ; certains ordinaires, comme les coutumes de Cîteaux, donnent cette pratique comme facultative ; au XIII<sup>e</sup> siècle, l'ordinaire des

(1) Voir *P. L.*, t. CI, c. 1249, *Pax vobis* donné comme *Salutatio episcopalis*.

(2) *P. L.*, t. LXXXV, c. 539, note.

(3) *P. L.*, t. CLI, c. 980.

religieux Dominicains marque que le célébrant s'étant assis, on lui met sur les genoux une serviette et un Missel pour qu'il lise ce qui lui plaira (1). On trouvera dans l'opuscule *Antiphonaire*, les détails concernant les chants interlectionnaires, comme *Graduel*, *Alleluia* ou *Trait*. Notons seulement ici qu'au IX<sup>e</sup> siècle, le *Jubilus* (groupe de notes modulées sur la dernière syllabe du mot *Alleluia*), appelé aussi *Sequentia* ou *protractio*, donna naissance à des compositions nouvelles en prose (IX<sup>e</sup> siècle) ou en vers (XII<sup>e</sup> siècle) : ce furent nos séquences ou proses. On fait remonter les premières à Notker de Saint-Gall (IX<sup>e</sup> siècle), le nombre s'en accrut considérablement dans les siècles suivants. Chartreux et Cisterciens refusèrent de les admettre dans leurs Missels (2). Certaines liturgies, comme la gallicane et la mozarabe, avaient ajouté aux cantiques interlectionnaires le *Trisagion* distinct de celui qui se chante après la préface ; l'ordinaire romain n'a jamais inséré cette pratique. La coutume de chanter le *Credo* s'introduisit dans les églises de Gaule au IX<sup>e</sup> siècle comme une protestation contre l'erreur de l'adoptianisme ; à Rome, on ne le disait pas encore au commencement du XI<sup>e</sup> siècle (3).

(1) Lebrun, *Explication des prières de la Messe*, t. I, p. 200. Pour les autres particularités des lectures, voir *Lectonnaires* et *Evangéliaires*. Une rubrique imprimée dans le Missel de 1604, publié par Clément VIII, déclare la lecture de l'épître par le prêtre obligatoire. Lebrun, *ouvr. cité*, t. I, p. 201.

(2) Les correcteurs du Missel Romain sous le pontificat de saint Pie V, n'en ont laissé subsister que quatre : *Victimae Paschali*, attribuée à Notker ; *Veni Sancte Spiritus* attribuée à Hermann Contract ou au pieux roi Robert ; *Lauda Sion*, composée par saint Thomas d'Aquin ; *Dies irae*, qui est d'un auteur incertain, peut-être du dominicain Frangipani. On a ajouté depuis, pour les sept douleurs de Marie, le *Stabat Mater* du franciscain Jacopone.

(3) Lebrun, *ouvr. cité*, t. I, p. 242 et Bona, *ouvr. cité*, t. III, p. 171.

2. *Messe des fidèles.* — On y distingue trois parties : l'oblation ou offrande, la consécration ou canon et la communion.

A. *Oblation.* Le silence qui suit l'invitation *Oremus* de l'offertoire semble marquer la place des prières, appelées *orationes irenicae*, récitées pour les diverses classes des fidèles. Pendant le temps consacré à recevoir les offrandes, le chœur chantait plusieurs versets d'un psaume avec reprise d'un refrain ; c'est notre antienne de l'offertoire, on en a retranché la reprise (1). Le prêtre récite maintenant cette antienne avant de faire l'oblation ; la pratique de cette récitation remonte sans doute à la même époque que celle de l'introït et du graduel, et il faut en dire autant de la communion.

L'offrande en Gaule se plaçait avant la messe ou du moins avant l'évangile ; de cette pratique est né le rite observé aujourd'hui encore dans certaines liturgies et dont il sera question au chapitre suivant. A partir du XI<sup>e</sup> siècle, l'offrande des fidèles, en Gaule comme à Rome, fut renvoyée après l'oblation et avant le lavement des mains (2). En recevant les offrandes de chacun, le célébrant récitait une formule : *Suscipe sancta Trinitas* ; elle a beaucoup d'analogie avec celle dont on parlera plus loin (3). Cette offrande terminée, on étendait le corporal sur l'autel, et il y avait une prière accompagnant cet acte : on la trouve dans le Sacramentaire d'Albi, document du XII<sup>e</sup> siècle (4).

(1) Remi d'Auxerre, *Expositio de celebratione missae et ejus significatione ; inter opera Alcuini. P. L.*, t. CI, c. 1251.

(2) Lebrun, *ouvr. cité*, t. I, p. 287.

(3) Ebner, p. 339, a relevé cette formule dans le *Cod. C. 32* de la Vallicellane.

(4) Delisle, *Anciens Sacramentaires*, n<sup>o</sup> LXXXVI-LXXXVIII, p. 227.

Dans le rite ambrosien, elle est désignée sous le nom d'*Oratio super sindonem* (1).

Pour la préparation du calice, il n'était pas encore conforme à la pratique de Rome qu'à la messe solennelle le sous-diacre fût admis à verser l'eau dans le calice ; Amalaire assigne cette fonction au diacre (2) ; Innocent III et l'*Ordo Romanus XIV* la réservent au célébrant-lui-même qui prononce en même temps l'oraison : *Deus qui humanae substantiae* (3).

De toutes les prières qui se récitent actuellement à l'oblation de l'hostie et du calice, aucune ne figure dans les anciens Sacramentaires ; Alcuin et Amalaire gardent le silence à leur sujet ; la Messe d'Illyricus a les deux prières : *Offerimus* et *Veni sanctificator*, la première est aussi dans le Missel mozarabe et le sacramentaire de Trèves ; on trouve également *In spiritu humilitatis* dans le Missel mozarabe et quelques missels du IX-X<sup>e</sup> siècle. Enfin l'auteur du Micrologue mentionne *Veni sanctificator*, comme une prière de la liturgie gallicane (4). En somme, d'après Lebrun, c'est vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle que Rome emprunte au Missel mozarabe les quatre prières : *Suscipe sancte Pater, Offerimus tibi, In spiritu humilitatis* et *Veni sanctificator* (5).

Il a déjà été question de l'encensement à propos de l'introït. Pour l'encensement des oblats à l'offertoire, il se rencontre, au IX<sup>e</sup> siècle, quelques

(1) Lebrun, *ouvr. cité*, t. I, p. 197.

(2) *P. L.*, t. CV, c. 1130. et dans les *Eclogae de officio missae*, même volume, c. 1324.

(3) Pour Innocent III, voir *P. L.*, t. CCXVII, c. 833 ; pour l'*Ordo Romanus XIV*, *P. L.*, t. LXXVIII, c. 1164.

(4) *P. L.*, t. CLI, c. 984.

(5) Lebrun, *ouvr. cité*, t. I, p. 296 et seq. ; on trouve ces prières dans le *Cod. C. 32* de la Vallicellane. Ebner, p. 339.



témoignages en apparence contradictoires. Amalraire, dans le prologue de son traité *De officiis ecclesiasticis*, dit qu'il n'y a point d'encensement (1), d'autre part Remi d'Auxerre mentionne l'encensement à l'offertoire (2). Il paraît bien que ce dernier est dans le vrai, si l'on tient compte de certaines assertions consignées ailleurs, par exemple celle de Régino de Prüm (3). D'ailleurs, la prière pour la bénédiction de l'encens : *Per intercessionem* est à cet endroit dans la messe d'Illyricus avec le nom de *Gabriel* au lieu de *Michel* (4). A partir du IX<sup>e</sup> siècle, les églises d'Allemagne et de Gaule ont placé le lavement des mains après la réception des offrandes et après l'encensement ; il paraît même qu'il y a eu deux ablutions, l'une après la réception des offrandes, l'autre après l'encensement. Il n'y est pas question du psaume *Lavabo* ; cependant dans certaines églises, le célébrant en récitait quelques versets. Le Missel romain en le faisant dire tout entier est plus conforme aux anciennes liturgies d'Orient (5). Le rite du lavement des doigts date des temps apostoliques, la récitation du psaume est signalée dans la liturgie de saint Chrysostome, elle devint d'un usage général dans l'église latine seulement au XV<sup>e</sup> siècle.

La prière : *Suscipe sancta Trinitas* est en substance dans les liturgies grecques, puis on la trouve dans le Missel ambrosien ; de là vient sans doute qu'un Missel d'Auxerre du XIII<sup>e</sup> siècle l'attribuait à saint Ambroise. Au XI<sup>e</sup> siècle, elle

(1) *L. P.*, t. CV, c. 992.

(2) Remi d'Auxerre, *loc. cit.* *P. L.*, t. C, c. 1252, parmi les œuvres attribuées à Alcuin.

(3) *L. P.*, t. CXXXVII, c. 204.

(4) *P. L.*, t. CXXXVIII, c. 1328.

(5) Lebrun, *Ibid.*, I, p. 347.

n'était encore écrite ni dans l'ordre romain ni dans le gallican : l'auteur du Micrologue, à qui nous devons cette constatation, ajoute que, de son temps, cette prière était récitée en vertu d'une coutume ecclésiastique (1).

La formule : *Orate fratres* présente tout d'abord bien des variantes. Ainsi la messe d'Illyricus porte : *Orate pro me peccatore, fratres et sorores, ut...* Et tous répondent : *Suscipiat... et orationes tuae ascendant in memoriam ante Dominum ipseque te exaudiat qui te constituit intercessorem pro peccatis nostris* (2). L'usage de cette invitation se répand au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle en plusieurs églises éloignées de Rome : la formule est parfois plus brève, par exemple : *Orate pro me peccatore*, dans le Sacramentaire de Trèves ; *Orate pro me*, dans l'*Ordo Romanus VI* et les us de Cîteaux (3). Remi d'Auxerre ajoute le premier comme explication *ut meum ac vestrum* (4)... ; les réponses aussi sont diverses ; ainsi Amalaire indique trois versets du psaume *Exaudiat*, savoir : *Mittat tibi* etc. (5) comme le pratiquent encore les Carmes ; des Missels des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles n'ont aucune réponse, et c'est ainsi qu'en agissent les Chartreux (6).

La *secrète* est prononcée par le prêtre, sans *oremus* et à voix basse (d'où lui est venu son nom). Vers le XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècle, des missels placèrent ici *Oremus*, quelquefois avec *Domine, exaudi orationem meam* ; la rubrique romaine a jugé qu'il suffisait de l'invitation : *Orate fratres*. La *secrète* est encore appelée : *Oratio super*

(1) *P. L.*, t. CLI, c. 984.

(2) *P. L.*, t. CXXXVIII, c. 1329.

(3) *P. L.*, t. LXXVIII, c. 993.

(4) *P. L.*, t. CI, c. 1252.

(5) *P. L.*, t. CV, c. 1132.

(6) Lebrun, *ouvr. cité*, t. I, p. 369-374.

*oblata*, et le *per omnia* de la préface lui sert de conclusion. Jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle, les préfaces furent très nombreuses, il y en eut pour chaque messe ayant des oraisons spéciales ; en des termes improvisés par le célébrant elles exprimaient le caractère du mystère commémoré. Au début du XII<sup>e</sup> siècle, le nombre en fut réduit à neuf (1) : Noël, Epiphanie, Carême, Pâques, Ascension, Pentecôte, Trinité, Croix et Apôtres ; deux autres ont été ajoutées à ce chiffre, la préface commune que l'on attribue à saint Gélase, et la préface de la sainte Vierge attribuée à Urbain II (1088-1099) (2). Une rubrique consignée dans le *Cod. B. 24* de la Vallicellane, XI<sup>e</sup> siècle, fait dire une oraison par le prêtre pendant qu'on chante le *Sanctus* (3) ; d'autres documents attestent que cette prière commençait par les mots : *Aperi, Domine, os meum...* Cette pratique n'a pas été conservée.

B. *Consécration ou Canon.* — Nous passerons rapidement sur cette partie importante du saint Sacrifice, car il en a été longuement question dans la première et la seconde période ; les détails de rubriques que nous aurions pu omettre trouveront place dans le *Cérémonial* ou dans la des-

(1) On a prétendu sans raison suffisante que cette réduction avait été faite par Pélage II (579-590) le prédécesseur de saint Grégoire le Grand ; on alléguait une lettre de ce pape aux évêques d'Allemagne et de Gaule, cette lettre n'est pas authentique. Zaccaria *Onomasticon*, p. 101. Voir aussi *P. L.*, t. LXXVIII, c. 285. Bona, *ouvr. cité*, t., III, p. 233.

(2) Le rite ambrosien a conservé un plus grand nombre de préfaces.

(3) Ebner, *ouvr. cité*, p. 196 et 338. Cette prière fut ajoutée après le IX<sup>e</sup> siècle, quand le prêtre cessa de chanter le *Sanctus* avec le chœur, Lebrun, *ouvr. cité*, t. I, p. 394. On trouve aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles bien des exemples de ce genre ; les deux formules les plus usitées : *facturus memoriam*, et *Aperi* font demander, par le prêtre, la pureté, le recueillement nécessaires pour l'offrande du sacrifice. Voir encore *Cod. 1084*, Bologne *Cod. 127*, Monte-Cassino, etc. Ebner, p. 396.

cription du Missel des religieux. Bornons-nous ici à quelques réflexions sur le texte. La finale : *et omnibus orthodoxis*, etc. du *Te igitur*, était jugée comme superflue par l'auteur du *Micrologue* (1) ; de fait, le Sacramentaire de Trèves au X<sup>e</sup> siècle ne contient pas ces mots, et le Sacramentaire de Worms, de la même époque, les a comme addition à la marge. Toutefois, dit Lebrun, la raison donnée par l'auteur du *Micrologue* ne doit pas être acceptée (2). Dans le *Memento des vivants*, l'incidente : *pro quibus tibi offerimus* vel est signalée au XI<sup>e</sup> siècle par saint Pierre Damien et par l'auteur du *Micrologue* (3) ; elle se trouve dans le Sacramentaire de Senlis dont Delisle croit pouvoir rapporter l'écriture à l'an 880 (4). Cependant, même après le XI<sup>e</sup> siècle, des manuscrits ne l'ont pas. Le moyen âge ajouta à ce *Memento des vivants*, une mention du prêtre célébrant : elle commençait ordinairement ainsi : *Mihi quoque...* (du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle). L'ancienne lecture des diptyques amena en cet endroit des développements contre lesquels il fallut réagir pour reprendre la forme romaine primitive : le *Cod. 4770* de la Bibliothèque Vaticane fournit un exemple de ces développements. Après les noms *Cosmae et Damiani* du *Communicantes*, beaucoup de Sacramentaires et d'anciens Missels ajoutent le nom d'autres saints, comme *Hilarii, Martini*, les noms d'Hilaire et Martin montrent que les additions se produisirent dans les recueils gallicans ;

(1) *P. L.*, t. CLI, c. 985.

(2) Lebrun, *ouvr. cité*, t. I, p. 415 ; — *P. L.*, t. LXXVIII, c. 275, les personnes explicitement nommées étaient le pape, l'évêque, le roi ou l'empereur. — Ebner, *ouvr. cité*, p. 398.

(3) Même référence que 1.

(4) Delisle, *ouvr. cité*, n° xxxii, p. 143 ; — Ebner, *ouvr. cité*, pp. 402, 403.

on ajouta ensuite deux à deux les noms d'Augustin et Grégoire, Jérôme et Benoît, etc. Saint Grégoire III (731-741) souhaitait qu'on fît une mention expresse du saint ou des saints dont on célébrait la fête en disant : *cujus* ou *quorum solemnitas hodie* (1)... ; la pratique a été observée pendant un certain temps et en certaines églises, mais n'a point prévalu, on peut dire qu'elle finit avec le moyen âge. Aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, on inscrivait encore cette commémoration dans les Missels où elle manquait (2). De nos jours le début de la prière *Communicantes* est modifié pour les solennités de Noël, Epiphanie, Jeudi saint, Pâques, Ascension et Pentecôte ; on y met en relief la pensée de la fête ; le début de *Hanc igitur* varie pour le Jeudi saint, Pâques et la Pentecôte. Ces additions sont fondées sur le texte des plus anciens Sacramentaires ; on en trouve déjà dans le *Léonien* et le *Gélasien*. A en juger par le grand nombre de formules : *Hanc igitur* (38) contenues dans ce dernier, on pourrait croire que cette variation est due à l'influence gallicane (le manuscrit *Reginensis 316* est en effet d'origine gauloise), mais les variations se retrouvent en d'autres régions ; dans le Sacramentaire de Brescia (*Bibliotheca Queriniana* IX<sup>e</sup> siècle), il en existe une considérable due, selon toute vraisemblance, à l'évêque Paulin d'Aquilée (†802). Le *Grégorien d'Adrien* renferme un nombre beaucoup moindre de *Hanc igitur* ; il témoigne ainsi d'une tendance à la simplicité et à la fixité des formules liturgiques (3). La grande *élévation* actuelle, aussitôt après les paroles de la consécra-

(1) Lebrun, *ouvr. cité*, t. I. p. 436. Notes de Dom Ménard sur le Sacramentaire Grégorien, *P. L.*, t. LXXVIII, c. 276.

(2) Ebner, *ouvr. cité*, p. 410.

(3) Ebner, *ouvr. cité*, pp. 410-416.

tion, fut introduite en Gaule dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, comme une protestation contre l'erreur de Bérenger ; de Gaule elle s'étendit dans les autres régions de l'Eglise latine ; au XIII<sup>e</sup> siècle, elle était d'un usage universel. Telle est l'origine de l'élévation de l'hostie et du calice : quelques-uns voulurent qu'on attendît la fin des paroles de la consécration du vin pour faire l'élévation de l'hostie, c'était mal comprendre la force des paroles de la consécration du pain. Par contre, Eudes de Sully, évêque de Paris, prescrit l'élévation de l'hostie après les paroles : *Hoc est corpus meum*, et ne parle point de l'élévation du calice : de fait, les Chartreux ne pratiquent pas cette dernière élévation (1). Pour l'anamnèse : *Unde* qui suit la consécration, quelques manuscrits mentionnent la *Nativité* avant la Passion : ce que blâme l'auteur du *Micrologue* (2). D'autres, sans doute par distraction omettent l'Ascension.

Dans certains Sacramentaires du X<sup>e</sup> siècle (le Sacramentaire de Worms par exemple et celui de Trèves où il est écrit seulement en marge) ne figure pas le *Memento des morts* ; Florus explique cette lacune en disant que ce *Memento* est contenu dans le canon, d'autres disent que cette prière était écrite dans un livre séparé appelé les *Diptyques* (d'où l'expression *oratio super dipty-*

(1) Manifestement il y eut bien des variantes avant d'en venir à la pratique actuelle : ainsi au XII<sup>e</sup> siècle, le prêtre élevait l'hostie avant la consécration ; — voir un Pontifical du Mont-Cassin le *Cod. 614* de la *Bibliotheca Casanatensis* à Rome, dans Ebner, *ouvr. cité*, p. 329. Le R. P. Thurston a donné des articles intéressants sur les *Origines de l'élévation*, dans le *Tablet*, année 1907, 19 et 26 octobre, 2 novembre. Ces articles ont été traduits en français et publiés dans la *Revue du Clergé français*, année 1908, t. LIV, p. 535, et LV, p. 60. Voir aussi le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, au mot *Amen*, t. I, c. 1558.

(2) *Cap. 13, P. L.*, t. CLI, c. 985.

cha). Ebner ne pense pas qu'un renvoi aux diptyques suffise pour expliquer cette absence ; à ses yeux, elle tient plutôt à ce que cette prière n'avait point de place fixe dans le canon. Ainsi dans le *Cod. 30* de Zurich, gélasien du VIII<sup>e</sup> siècle, ce *Memento* est en double, d'abord après le *Memento* des vivants, puis à sa place actuelle ; dans le *Cod. B, A, 2*, de Florence, il se trouve après *Nobis quoque peccatoribus* en une forme originellement plus brève (celle du X<sup>e</sup> siècle) complétée plus tard au XIII<sup>e</sup> siècle (1). Plusieurs documents ont avant ce *Memento* un souvenir spécial pour le prêtre, ce qui explique la conjonction *etiam* (2). Dans des manuscrits du XI<sup>e</sup> siècle, ce *Memento* pour le prêtre est tantôt avant, tantôt après *Supplices* ; quelquefois il précède le *Memento* des vivants, comme dans certains manuscrits d'Italie ; d'autres fois il est après le *Memento* des défunts. De plus, il y eut, dans ce dernier, des additions concernant divers états ; elles sont ou de première ou de seconde main, parfois on les a ajoutées pour les effacer ensuite (3). Au *Nobis quoque*, on a inscrit plusieurs noms de martyrs particulièrement honorés à Rome ; la liste, du IX<sup>e</sup> siècle, dans quelques églises de Gaule, en était plus considérable, on y lisait les noms des confesseurs particulièrement vénérés dans ce pays, comme Martin, Hilaire, etc. Plus tard sera remise en vigueur la règle de mentionner ici exclusivement des martyrs (4). — Contrairement à l'interprétation des liturgistes

(1) Ebner, *ouvr. cité*, p. 421-423.

(2) Lebrun, *ouvr. cité*, t. I, p. 512.

(3) Voir le *Cod. lat. 4772* de la Bibliothèque du Vatican, un Sacramentaire d'Arezzo au XI<sup>e</sup> siècle. Ebner, p. 224 ; — le *Missel de Léofric*, édit. Warren, p. 61 ; — le *Cod. lat. 4770* de la Bib. Vaticane, Ebner, p. 219, etc...

(4) Lebrun, *Ibid.*, t. I, p. 522.

du IX<sup>e</sup> et du X<sup>e</sup> siècle, les mots : *Per quem hæc omnia*, se rapportent aux saintes espèces : c'est en vain qu'on a voulu les rapporter aux nouveaux fruits ou à l'agneau, ou aux autres offrandes que l'on bénissait à ce moment (1).

Antérieurement au XII<sup>e</sup> siècle, le célébrant se contentait d'élever les dons sacrés à la fin du canon, aux mots : *Per ipsum*, et toute l'assemblée restait inclinée jusqu'à ce moment-là. L'élévation commençait à *Per ipsum* pour finir à *Omnis honor et gloria* ; c'est pourquoi nul signe de croix n'est marqué à ces mots dans les Sacramentaires écrits avant la fin du IX<sup>e</sup> siècle. Même d'après les documents du IX<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle, le prêtre continuait de tenir élevés l'hostie et le calice jusqu'après la réponse : *Amen* de *Per omnia*. — Vers le XIII<sup>e</sup> siècle, on fait couvrir le calice avant *Per omnia* et ces mots qui autrefois formaient la conclusion du Canon, paraissent se rattacher au *Pater*. Rome adopta cette pratique au début du XV<sup>e</sup> siècle, comme on le voit dans l'*Ordo Romanus XIV* (2).

C. *Communion*. — Dans les premiers temps, la seule préparation à la communion fut la récitation du *Pater*. La liturgie mozarabe fit précéder cette récitation de celle du symbole (3). Dans l'église grecque et dans les Gaules, avant Charlemagne, le prêtre et les fidèles disaient ensemble le *Pater* à haute voix ; en Afrique et à Rome, le prêtre seul récitait la prière et le peuple écoutait (4). Ce

(1) *Ibid.*, p. 526. Nous abandonnons ici le sentiment formulé dans les *Notions générales de liturgie*, pp. 30-31.

(2) Voir les *Ordines Romani*, *P. L.*, t. LXXVIII ; *Ord. Rom.* I, c. 945 ; *Ord. Rom.* II, c. 974 ; *Ord. Rom.* III, c. 981 ; *Ord. Rom.* XIV, c. 1167.

(3) *P. L.*, t. LXXXV, c. 556.

(4) *Epist. S. Gregorii Magni*, lib. IX, ép. 12, *P. L.*, t. LXXVII, c. 957.



dernier usage a prévalu, mais le peuple récite la dernière demande comme récapitulation ; l'*Amen* dit par le prêtre ne figure pas dans les anciens Sacramentaires, par exemple le Sacramentaire de Worms ; cependant Rémi d'Auxerre assure qu'on l'y trouve communément au IX<sup>e</sup> siècle (1). C'est que la prière *Libera nos* fut considérée comme un développement, une explication de la dernière demande ; on la reliait donc le plus étroitement possible à cette demande. Pierre de Blois donne au *Libera nos* le nom d'*Embolisme*, c'est-à-dire, insertion, intercalation, et cette expression se lit aussi dans l'*Ordo Romanus II* (2). Dans un bon nombre des manuscrits signalés à l'article 1<sup>er</sup>, on peut voir que les églises particulières nommaient après saint André d'autres saints auxquels elles avaient une spéciale dévotion ; l'auteur du Micrologue observe que toute latitude était laissée sous ce rapport (3). — Le même auteur indique aussi le mode de fraction de l'hostie sainte et la destination des parties ; la fraction en trois parties se faisait sur la patène, une partie était mise dans le calice, une autre devait servir à la communion du prêtre, la troisième était réservée pour la communion des infirmes (4). A Rome, à la messe du Pape, cette troisième partie était partagée et distribuée aux diverses églises de la ville : c'est ce qu'on appelait le *fermentum* (5). La fraction, partout pratiquée, comportait des rites spéciaux qui variaient suivant les églises : Dom Gougaud, dans

(1) *P. L.*, t. LXXVIII, c. 28.

(2) Zaccaria, *Onomasticon*, p. 125 ; pour l'*Ordo Romanus II*, voir *P. L.*, t. LXXVIII, c. 974.

(3) *P. L.*, t. CLI, c. 994.

(4) *Ibid.*, c. 995 et 988.

(5) Lebrun, *ouvr. cité*, t. I, p. 569. — Voir aussi *Notions générales de Liturgie*, p. 32.

un rapport présenté au Congrès Eucharistique de Londres a signalé sur ce point les particularités de l'église celtique (1); il y trouve un rapprochement avec le mode de fraction de la liturgie mozarabe où l'hostie est partagée en neuf parcelles, sept de ces parcelles sont ensuite disposées sur la patène de manière à former une croix, les deux autres sont placées sous le bras droit de la croix, chacune reçoit une désignation, puis une destination spéciale (2). — Le moment où le prêtre tenait, comme de nos jours, la petite parcelle et formait avec elle le signe de la croix sur le calice était, au IX<sup>e</sup> siècle, le signal d'un *baiser de paix* que se donnaient les fidèles, d'où les mots : *Pax Domini sit* (3). Dans la liturgie gallicane et celles qui s'y rattachent, comme la mozarabe, avant *Pax Domini...* l'évêque donnait une *Bénédiction*; des formules variant pour chaque mystère comme les préfaces sont données à cet effet dans les recueils, on désigne ces formules sous le nom de *Bénédictions épiscopales*, parce que les simples prêtres n'en pouvaient user (4).

La fraction de l'hostie est suivie du *mélange des saintes espèces*; une partie de la sainte hostie est mise dans le calice; la formule prononcée à ce moment a varié: d'après le Micrologue, le prêtre dit à voix basse : *Fiat commixtio et consecratio corporis et sanguinis D. N. J. C.* (5); d'après

(1) *Les rites de la consécration et de la fraction dans la liturgie celtique : Report of the nineteenth Eucharistic Congress.* London, 1909, p. 357 et seq.

(2) *P. L.*, t. LXXXV, c. 557.

(3) Avant cette époque, le baiser de paix précédait la fraction; voir les *Ordines Romani I, II et V*, *P. L.*, t. LXXXVIII, c. 945, 975, 988.

(4) *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie : Bénédiction épiscopales*, t. II, c. 717.

(5) *P. L.*, t. CLI, c. 989.

un manuscrit du XI<sup>e</sup> siècle conservé à la Bibliothèque capitulaire d'Udine, *Cod. 76, V*, la formule est un peu plus longue : *Fiat nobis et omnibus sumentibus, quaesumus Domine, commixtio et consecratio corporis et sanguinis D. N. J. C. remissio omnium peccatorum testamentum quoque mentis et corporis et ad vitam capessendam aeternam praeparatio salutaris* (1). — Dans le *Cod. IV, 3* de la Bibliothèque publique d'Arezzo le rite de la fraction est intercalé entre les *Agnus Dei* (2) ; mais d'ordinaire l'*Agnus Dei* suit la fraction. La triple invocation attribuée au Pape Sergius I<sup>er</sup> (687-761) fut d'abord chantée par le clergé et les fidèles, puis, vers le XII<sup>e</sup> siècle, les prêtres commencèrent à la réciter à l'autel, non pas toutefois d'une façon uniforme : des documents disent trois fois, d'autres deux fois seulement, d'autres trois fois, mais en intercalant des rites différents (3). D'après Innocent III, on disait *miserere nobis* à chaque fois (4) ; le Missel ambrosien met ces invocations seulement aux messes des morts avec : *dona eis requiem*.

*Oraisons avant la Communion.* — La première se lit dans la Messe d'Illyricus (5) et dans le Sacramentaire de Trèves ; elle manque dans l'ordinaire reproduit par l'auteur du Micrologue (6). Quant aux deux autres, elles ne figurent pas dans les anciens documents ; toutes les prières de la messe paraissaient une préparation suffisante à la Com-

(1) Ebner, *ouvr. cité*, pp. 258 ; *Ibid.*, p. 191 et 335, pp. 196 et 338.

(2) *Ibid.*, p. 4.

(3) Lebrun, *ouvr. cite*, t. I, p. 579.

(4) *P. L.*, t. CCXVII, c. 908.

(5) *P. L.*, t. CXXXVIII, c. 1332.

(6) *P. L.*, CLI, c. 989. Voir dans Ebner, *ouvr. cité*, le *Cod. F. 18 de San Pietro*, à Rome, pp. 191 et 335.

munion. A partir du IX<sup>e</sup> siècle, la messe d'Illyricus donne : *Perceptio* avant et *D. J.-C. Fili Dei vivi* après la Communion ; le Micrologue mentionne la seconde de ces deux oraisons et dit qu'elle est récitée en vertu d'une tradition chez les religieux (1).

Jusque vers l'an 1200, ni les *Ordines Romani*, ni les liturgistes n'ont dit qui devait prendre la parcelle de l'hostie sainte mise dans le calice. Diverses coutumes l'attribuaient au célébrant ; Durand, au XIII<sup>e</sup> siècle, dit que l'Evêque la donnait au diacre ou au sous-diacre, ce qui s'observe encore pour la messe papale. La prière : *Quod ore* est très ancienne ; elle figure comme postcommunion dans le Sacramentaire léonien (2), elle est passée de là dans le Gélasién et le Grégorien. Les plus anciens *Ordines Romani*, Amalaire, la Messe d'Illyricus, le Micrologue, marquent cette oraison comme devant être dite par le prêtre après la communion. — La seconde prière : *Corpus tuum* est aussi très ancienne : dans le *Missale Gothicum* elle figure comme postcommunion, et au pluriel, parce qu'avant Charlemagne les fidèles communiaient ordinairement sous les deux espèces (3). La messe d'Illyricus la signale en cet endroit, mais non l'auteur du Micrologue. — Jusqu'à Innocent III, les ablutions ne se pratiquaient pas comme maintenant ; les liturgistes remarquent que le prêtre se lave les mains et qu'on jette l'eau dans la piscine.

*L'antienne pour la Communion* est marquée distinctement dans les *Ordines Romani*, pour être chantée soit pendant le temps que dure la Com-

(1) *P. L.*, CLI, c. 1333, et *Ibid.*, c. 989 et 995.

(2) Feltoe, *Sacramentarium leonianum*, p. 69 et 193.

(3) Lebrun, *ouvr. cité*, t. I, p. 620.

munion des fidèles, soit au gré du Pontife (1). D'après le Micrologue, on y joint le psaume chanté à l'introït à moins que l'antienne ne soit extraite d'un autre psaume (2). Les potscommunions se disent en même nombre que les collectes et les secrètes (3). Au IX<sup>e</sup> siècle, tout se termine à *Ite missa est*. — Quant à l'oraison *Placeat*, elle se récitait à la sacristie, soit avant de quitter les habits sacerdotaux, soit après. Le célébrant donnait alors une bénédiction à ses ministres, récitait les prières d'actions de grâces (les mêmes qu'aujourd'hui, d'après le Micrologue) (4). C'est seulement au XIII<sup>e</sup> siècle que certains prêtres par dévotion récitent de mémoire le début de l'évangile selon saint Jean en allant de l'autel à la sacristie. — Un manuscrit du XI<sup>e</sup> siècle, le *Codex 2547 (S. Salvatoris 684)* de la Bibliothèque de l'Université de Bologne, dit qu'à la fin de la messe le prêtre bénit le peuple en disant : *Benedictio Dei Patris et Filii et Spiritus sancti descendat super vos*. C'est sans doute le plus ancien exemple que l'on puisse donner de cette pratique à la fin de la messe. Un canon du Concile d'Adge (506) (5) porte défense aux fidèles de sortir de la messe avant la bénédiction du prêtre : cette décision n'a pas manqué d'embarrasser nos liturgistes du moyen âge. Walafrid Strabon (6) expliquait la bénédiction du concile d'Agde (qu'il appelait Concile d'Orléans) dans le sens de la dernière

(1) *Ordo Romanus II, III, P. L.*, t. LXXVIII, c. 976 et 982.

(2) *P. L.*, t. CLI, c. 989, 990.

(3) La potscommunion est appelée *Oratio ad complendum* : aux fêtes de Carême, on la fait suivre d'une autre prière, appelée : *Oratio supra populum*.

(4) *Ibid.*, c. 995.

(5) Sur ce concile, voir D. Leclerq et Héfélé, *Histoire des Conciles*, t. II, p. 999.

(6) *De rebus Ecclesiasticis*, c. 22, *P. L.*, t. CXIV, c. 951.

oraison de la messe ; Amalaire se contente de mentionner la dernière bénédiction qui précède le renvoi sans dire en quels termes elle était donnée ; Raban Maur paraît être de l'avis de Walafrid Strabon. Quoi qu'il en soit, la dernière bénédiction telle qu'on la donne maintenant n'est pas mentionnée dans les anciens manuscrits, le document de la Bibliothèque de l'Université de Bologne est un des rares où on la trouve.

Pour cette dernière partie de la messe des fidèles, comme pour le début de la messe des catéchumènes, il y a des renseignements intéressants dans Ebner, à l'endroit où il fait le relevé des indications de rubriques et de formules (1). Malheureusement nous ne pouvons tout citer ; aux références signalées dans le cours de ce paragraphe, ajoutons encore le *manuscrit 1084* de la Bibliothèque de l'Université de Bologne, document du XI<sup>e</sup> siècle, indiqué à tort au catalogue comme Missel gallican du XIV<sup>e</sup> siècle (2) ; *deux manuscrits* de Florence, *Bibliothèque Riccard*, du XI<sup>e</sup> siècle, le *Cod. 299* et le *Cod. 300* etc., etc. (3). — Celui de la Bibliothèque Ambrosienne de Milan, le *Cod. H., 255*, du XII<sup>e</sup> siècle est d'un intérêt spécial pour le rite ambrosien (4).

## II. *Liturgie Ambrosienne.*

Nous signalons ici les particularités de la Messe milanaise, d'après le Sacramentaire de Biasca et celui de Bergame (5).

1. *Messe des Catéchumènes.* — A la sortie de la sacristie, on chante l'*Ingressa* ; c'est l'équivalent

(1) Ebner, *ouvr. cité*, pp. 296-356.

(2) *Ibid.*, pp. 7-9.

(3) *Ibid.*, pp. 297-302.

(4) *Ibid.*, pp. 306-307.

(5) C'est en résumé l'exposé de la messe ambrosienne, telle qu'elle est donnée dans le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, t. I, c. 1401-2420.

de l'Introït romain, moins le psaume, le *Gloria* et la reprise. L'Evêque salue l'assistance en disant : *Dominus vobiscum* (ce qu'il répétera après chacune des trois lectures), puis il dit l'*Oratio super populum*. — Le *Cod. H. 255* de la Bibliothèque Ambrosienne, à Milan, document du XII<sup>e</sup> siècle, marque quelques prières dites au bas de l'autel : *Introibo, Indulgentiam*, puis les oraisons : *Aufer a nobis, et Oramus te* (1). — On chante trois cantiques d'ouverture : le *Gloria in excelsis* (une importation romaine), le *Kyrie*, trois fois, et le cantique *Benedictus* (comme dans le rite gallican). Ce dernier cantique est appelé aussi : *prophetia* ; ce qui explique la *Collectio post prophetiam*, récitée à ce moment. — Comme dans l'*Ordo gallican*, on compte trois lectures, savoir : la leçon prophétique (de l'Ancien Testament), la leçon apostolique (ou épître) et la leçon évangélique. Jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle, la première était remplacée par les *Gesta* aux fêtes des saints : cette leçon prophétique ne se rencontre aujourd'hui qu'aux messes du Carême, du Saint Sacrement et aux messes après la Pentecôte. — Divers chants se placent entre ces lectures ; un *Psalmellus* (ou versets d'un psaume) après la leçon prophétique, l'*Alleluia* après la leçon apostolique, une antienne spéciale avant l'évangile, mais seulement pour les grandes fêtes, et, à certains jours, le *Benedicite* appelé Bénédiction (nous avons l'équivalent au samedi des quatre Temps après la cinquième leçon). — Après l'évangile, ont lieu le Sermon ou *tractatus* et le renvoi des catéchumènes.

2. *Messe des fidèles*. — A. *Oblation*. Le *Dominus vobiscum* est suivi d'un triple *Kyrie*, qui marque la place de la prière litanique ; on apporte en procession les éléments du Sacrifice et le chœur exé-

(1) Voir Ebner, *Ibid.*, p. 306.

cute l'*antiphona post evangelium* ; un voile précieux recouvre l'oblation sur l'autel, c'est le suaire ou *sindon*. On chante l'*offerenda*, le diacre dit : *Pacem habete* (1), et le prêtre récite la prière du voile : *oratio super sindonem*, puis l'équivalent de la secrète romaine ou *oratio super oblatam*. Ces deux oraisons, dites à voix basse, semblent faire double emploi.

B. *Consécration ou Canon*. — Le Sacramentaire de Biasca, x<sup>e</sup> siècle (2), offre sous le titre de *Missa canonica*, une messe quotidienne qui contient le canon : elle est placée au milieu du recueil après la semaine de la Pentecôte (au Sacramentaire de Bergame, xi<sup>e</sup> siècle, elle se trouve entre le 4<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte). La préface y appelle une partie propre : ces préfaces propres sont nombreuses dans le livre de Bergame, elles ont souvent la forme de collectes, quelques-unes sont des récits ; il en est qui dénotent une main experte. — Après la préface, au temps de saint Ambroise, on tirait un voile à l'entrée du sanctuaire ; le canon s'accomplissait dans le mystère, à l'abri du regard des fidèles. — Milan adopta de bonne heure le texte du canon romain ; cependant il y a quelques différences d'expression ; la teneur se rapproche du Gélasien et du Missel de Stowe (3). Par la comparaison du canon milanais actuel avec le *De Sacramentis* (4) et avec les offices de la Semaine

(1) Cette formule rappelle que le baiser de paix se donnait autrefois à ce moment de la messe.

(2) *Cod. A. 24 bis*, part. inf. de la Bibliothèque ambrosienne à Milan ; voir Ebner, *ouvr. cité*, p. 73.

(3) On trouvera un tableau comparatif du texte du canon dans les trois documents cités par l'auteur de l'article sur le rite ambrosien : *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, t. I, c. 1407-1414.

(4) Sur le *De Sacramentis*, voir notre premier opuscule, p. 37-39.



sainte, on peut constater qu'il y a eu des remaniements opérés. La partie centrale de la messe ambrosienne était, à l'origine, formée presque exclusivement du récit de l'institution : on l'appelait : *Sacrae orationis mysterium, consecratio divina, benedictio verborum caelestium* (1). Le canon milanais se termine par un développement du passage de saint Paul, I Cor., XI, 26. Aujourd'hui on lit les prières suivantes : *Te igitur, Memento, Communicantes, Hanc igitur, Quam oblationem* ; après cette dernière prière, le prêtre va au coin de l'épître et se lave les doigts en silence. La consécration se fait par le récit de l'institution. Le reste, comme au canon romain ; la plupart des variantes de rédaction sont celles du manuscrit de Biasca.

C. *Communion*. — La fraction et commixtion de l'hostie se font comme dans le rite romain avec une formule un peu différente : on chante le *Confractorium* (ou antienne de la fraction). Puis vient le *Pater*, suivi d'une doxologie fort ancienne et du *Libera nos*. La paix est souhaitée dans la forme suivante : *Pax et communicatio D. N. J. C. sit semper vobiscum. ⁊ Et cum spiritu tuo*. Et le diacre dit : *Offerte vobis pacem* (2). — On ne chante l'*Agnus Dei* qu'aux messes des morts et l'on passe aussitôt aux trois prières avant la communion (ces prières manquent dans les manuscrits). La formule de la communion du prêtre était autrefois différente de la nôtre, elle est maintenant la même. En distribuant la communion aux fidèles le prêtre dit : *Corpus Christi*, et l'on répond :

(1) Voir *P. L.*, t. XVI, c. 641, 406 et 407.

(2) Les formules que l'on s'adresse en donnant et recevant la paix sont dans le *Cod. II 255*, de la Bibliothèque ambrosienne. Ebner, *ouvr. cité*, p. 307.

*Amen* (1). Pendant la communion, le chœur exécute un chant appelé *transitorium*. Vient ensuite la postcommunion ; le prêtre dit *Dominus vobiscum*, trois fois *Kyrie*, une fois *Benedicat et custodiat nos Deus. Amen*. Le congé est donné par le diacre en ces termes : *Procedamus cum pace. In nomine Christi*. — On a ajouté *Placeat*, la bénédiction et l'évangile de saint Jean, comme dans le Missel romain.

N. B. — Pour le propre du temps : au XII<sup>e</sup> siècle, Béroldus semble ne rien connaître de la seconde messe de Noël ; la plus ancienne mention des trois messes de Noël dans l'Ambrosien, où elles existent maintenant, remonte à 1374. — Les vendredis de Carêmesont aliturgiques ; le Jeudi saint, on réserve la sainte Eucharistie pour communier les malades et pour représenter l'ensevelissement de Jésus ; le Vendredi saint il n'y a pas de messe des *présanctifiés*. Les Rogations ont lieu la semaine qui précède la Pentecôte ; la fête du *Corpus Christi* est célébrée depuis 1335. Pendant quelque temps la commémoration des défunts actuellement au 2 novembre fut placée le lendemain du troisième dimanche d'octobre (2).

### III. — PARTICULARITÉS DU PROPRE DU TEMPS ET DU PROPRE DES SAINTS.

Il reste peu de détails nouveaux à donner après ce qui a été dit déjà dans le premier opusculé ; peu nombreuses sont ici les particularités qui ne figurent pas dans le Grégorien d'Adrien.

I. *Propre du temps*. — Au XI<sup>e</sup> siècle, quand

(1) C'est la formule du *De Sacramentis*, P. L., t. XVI, c. 445.

(2) Ce sont là quelques particularités du Calendrier ambrosien, dans lequel figurent beaucoup de saints, sauf entre le 18 février et le 10 avril ; on ne trouve là que la fête de l'Annonciation. Cuthbert Atchley, *The Ambrosian liturgy*.

l'auteur du *Micrologue* écrivait son traité, les dimanches qui suivent l'Épiphanie avaient tous le même *introït* et probablement aussi les mêmes autres parties chantées (1). Le jeûne du Carême fut étendu au samedi (2) ; il ne fut plus alors nécessaire d'en faire remonter le commencement aux dimanches de la Sexagésime ou de la Quinquagésime, néanmoins l'office de ce dimanche resta ce qu'il était auparavant (3). Au point de vue liturgique, le commencement du Carême se place au Mercredi des Cendres, l'*oratio super populum*, intimement liée à l'observation du jeûne est récitée pendant les quatre jours qui précèdent le premier dimanche comme pendant toutes les fêtes du Carême : on croit généralement que cette pratique remonte à saint Grégoire, néanmoins on pourrait la faire remonter plus haut, si l'on tient compte d'une rubrique du Sacramentaire Gélasien (4). La bénédiction et l'imposition des cendres au jour appelé *Caput jejunii* se rattachent à la récitation des prières sur ceux qui étaient assujettis à la pénitence publique : on trouve cette cérémonie mentionnée dans le concile d'Agde (506). A quelle époque fut-elle étendue à tous les fidèles ? L'*Ordo Romanus XII* permet de placer ce rite au plus tard vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle : cet *Ordo* nous dit comment le pape lui-même reçoit les cendres bénites par le plus jeune des cardinaux et comment il les impose ensuite à tout le clergé (5). Les offices des jeudis

(1) *P. L.*, t. CLI, c. 1009.

(2) Concile d'Agde, can. 12. — 4<sup>e</sup> Concile d'Orléans (541), can. 2. (506). Voir Héfélé-Leclercq. *Histoire des Conciles*, t. II, pp. 986 et 1165.

(3) *P. L.*, t. LXXVIII, c. 305.

(4) Edit. Wilson, p. 15.

(5) L'*Ordo Romanus XII* fut rédigé par Cencius sous Célestin III (1191-1198).

de Carême (le Jeudi saint excepté) furent institués seulement au VIII<sup>e</sup> siècle par le pape saint Grégoire II (715-731) ; le Souverain Pontife prescrivit alors de jeûner et de célébrer la messe ce jour-là comme les autres jours ; les éléments de la messe durent être pris un peu partout et surtout dans les dimanches de l'été (1). Aux renseignements donnés ailleurs sur les Quatre-Temps nous ajouterons ici quelques remarques : une indication du Sacramentaire Grégorien nous apprend que l'annonce des Quatre-Temps avait lieu à la messe (sans doute du dimanche précédent) après les paroles : *Pax Domini sit semper*. La date de ces jours de pénitence pour le commencement de chaque saison fut définitivement fixée à Rome par saint Grégoire VII (1073-1085) ; toute la chrétienté en adopta successivement la pratique, l'Espagne seulement au XI<sup>e</sup> siècle ; Milan devait attendre encore jusqu'au temps de saint Charles Borromée (XVI<sup>e</sup> siècle) (2). Pour chaque saison, le lendemain du samedi des Quatre-Temps est marqué de la rubrique : *Dominica vacat*, dans beaucoup de documents, sans doute parce que les ordres conférés la veille de ce dimanche avaient occasionné une fatigue considérable et qu'il n'y avait alors ni procession ni homélie. Le *Vacat* du samedi veille des Rameaux donne à entendre que

(1) Voir le *Micrologue*, P. L., t. CLI, c. 1014 ; Duchesne : *Liber Pontificalis*, t. I, p. 402.

(2) Voir opuscule : *Bréviaire Romain*, pp. 14, 58 et 71 ; D. Morin, *Revue Bénédictine*, 1897, t. XIV, p. 337. Bernon d'Augias, auteur du XI<sup>e</sup> siècle, dans son traité : *De quibusdam rebus ad missam spectantibus*, a tout un chapitre sur les Quatre-Temps, P. L., t. CXLII, c. 1087. Le début de l'annonce des Quatre-Temps fait connaître le motif de ce jeûne : *Anniversariam jejunii puritatem qua et corporis et animae acquiritur sanctitas nos commonet mensis instaurata devotio*. P. L., t. LXXVIII, c. 118.

la messe donnée ce jour-là par les documents est postérieure à saint Grégoire.

Une partie des offices du Jeudi saint, la consécration des saintes huiles (1), passe des Sacramentaires aux Pontificaux, le reste demeure dans les Missels comme aussi les offices du Vendredi et du Samedi saint. L'office du Vendredi saint, au XI<sup>e</sup> siècle et aux siècles suivants est conforme à la description qu'on trouve dans le *De divinis officiis* du pseudo Alcuin : on sait que la messe des *Présanctifiés* tire son nom d'une particularité spéciale à ce jour : le célébrant seul communie avec une hostie consacrée la veille. Ce rite très ancien est plus fréquent dans l'église orientale, les Grecs l'observaient en Carême, sauf les dimanches, et la fête de l'Annonciation, c'est-à-dire tous les jours où l'on observait le jeûne (2). Les offices du Samedi saint ont conservé des vestiges de l'administration solennelle du baptême qui avait lieu ce jour-là ; notons seulement que le nombre des lectures (aujourd'hui de douze) varie beaucoup dans les anciens documents, il est de six dans la publication de Pamélius, de huit dans celle de Dom Ménard, de dix dans le Sacramentaire Gélisien ; le nombre actuel a été emprunté aux recueils gallicans (3). La même variété a régné pour les oraisons qui suivent ces lectures. Il n'y a pas d'*Introit* au début de la messe, le *Kyrie eleison* est la conclusion de la litanie chantée au retour des fonts : certains documents appellent cette litanie, *litania septena*, probablement parce

(1) N. B. — La bénédiction et procession du dimanche des Rameaux remonte à une haute antiquité ; le *De divinis officiis*, attribué à Alcuin, décrit la cérémonie (oraisons et chants y compris le *Gloria laus*). *P. L.*, t. CI, c. 1200-1201 ; voir aussi *P. L.*, t. LXXVIII, c. 310.

(2) *P. L.*, t. LXXVIII, c. 324.

(3) Note de Lesley dans *P. L.*, t. LXXXV, c. 446.

qu'on la chantait à sept chœurs (1), les invocations de saints varient selon les recueils et à ce point de vue l'étude comparative de ces invocations peut servir à déterminer l'époque et le pays des manuscrits. — Durant toute l'octave de Pâques jusqu'au samedi, veille de *Quasimodo*, deux messes étaient célébrées, dont une matinale était pour les nouveaux baptisés : telle était la pratique de Milan et des Gaules, on n'ose pas assurer qu'il en fut ainsi pour l'Espagne (2). Certains recueils n'ont pas la série des dimanches après Pâques ; les autres ne s'accordent pas sur la manière de compter, ils donnent quatre, cinq, ou six *post clausum paschae* : le P. Lesley estime qu'on peut tout concilier et ramener à la supputation actuelle ; les recueils qui vont jusqu'à six comprennent dans ce chiffre le dimanche de Pâques, ceux qui n'ont que quatre font abstraction de ce dimanche et de celui de *Quasimodo* (3). Au XII<sup>e</sup> siècle, nous trouvons dans les documents des traces certaines de Litanies des *Rogations* à Rome : il faut même en faire remonter à saint Léon III (795-816) l'importation dans la capitale du monde chrétien ; elles avaient été établies au V<sup>e</sup> siècle dans les Gaules par saint Mamert, évêque de Vienne. La dénomination de *litanies mineures* est diversement expliquée par les liturgistes ; Beleth dit qu'elle tient à la moindre importance du personnage qui les institua, la *litanie majeure* du 25 avril étant attribuée à saint Grégoire le Grand (4). Mais il est bon de remarquer que les litanies des Rogations sont appelées aussi *litanies majeures* dans certains

(1) *P. L.*, t. LXXVIII, c. 88 et 338. Zaccaria. *Onomasticon* p. 189.

(2) *P. L.*, t. LXXV, c. 515.

(3) *P. L.*, *Ibid.*, c. 579.

(4) J. Beleth, *Rationale. P. L.*, t. CCII, c.

documents ; dès lors, l'appellation viendrait aux *majeures* de leur plus grande solennité (1).

Le samedi, veille de la Pentecôte, et toute l'octave de cette fête sont calqués sur les solennités de Pâques et de son octave (actuellement le samedi a *six* lectures au lieu de *douze*). Alors se faisait une nouvelle administration solennelle du baptême pour ceux qui n'avaient pu être admis à Pâques.

Certaines églises avaient aussi le baptême solennel au jour de l'Épiphanie, certaines autres aux fêtes des saints martyrs ; le pape saint Léon s'opposa à cette extension (2). Comme le dimanche octave de la Pentecôte se trouvait être le lendemain des Quatre-Temps, il n'aurait pas dû avoir de messe spéciale. Vers le XI<sup>e</sup> siècle, on y plaça la fête de la *Sainte Trinité* déjà établie à Liège un siècle auparavant. L'innovation rencontra l'opposition des Papes Léon IX et Alexandre II († 1073) ; l'auteur du *Micrologue* a consigné quelques-unes des objections soulevées de son temps ; « tous les jours de dimanche, dit-il, sont consacrés à honorer ce mystère, les papes eux-mêmes n'y sont pas favorables, on n'a pas de fête spéciale pour honorer l'unité de nature (3) ».

Nous n'avons rien de spécial à ajouter pour les dimanches après la Pentecôte, le nombre en est désormais fixé comme il le sera jusqu'à nos jours : il règne néanmoins un certain écart entre les divers manuscrits, les uns en donnent jusqu'à 27,

(1) Ainsi les autres *Kyrie* chantés au cours de l'année n'ont pas le caractère de cette supplication où chaque invocation est répétée deux fois. Voir Tommasi, *Œuvres*, t. IV, pp. 106 et 110 ; les *Ordines Romani XIII* et *XIV*, dans *P. L.*, t. LXXVIII, c. 1119, 1154 ; Le *Micrologue*, *P. L.*, t. CLI, c. 1018.

(2) *P. L.*, t. LXXVIII, c. 389-390.

(3) *P. L.*, t. CLI, c. 1019.

d'autres 26 ou 25, le plus grand nombre s'arrête à 24. Des documents établissent des subdivisions dans ce groupe comme on peut le voir dans Tommasi (1). La divergence pour le nombre pourrait bien provenir de celle qui existait pour la durée de l'Avent, certaines églises comptant cinq et même six dimanches avant Noël.

II. *Propre des Saints*. — Impossible d'entrer ici dans le détail des saints ajoutés aux documents des églises particulières, il faut nécessairement se borner à ceux qui sont restés dans notre Missel romain. Suivant la remarque de M. Ed. Bishop, vers le milieu du IX<sup>e</sup> siècle, on commença à intercaler à leurs dates, dans les recueils des messes, des saints qui n'avaient pas jusque-là figuré dans le Sanctoral grégorien : ainsi, dans le cours du X<sup>e</sup> et du XI<sup>e</sup> siècle, on voit faire leur entrée, les Quarante martyrs au 9 mars, sainte Potentienne au 19 mai, sainte Praxède au 21 juillet, Apollinaire au 21 juillet, etc. (2). Au 13 mai, la dédicace de Sainte-Marie aux Martyrs cesse de paraître dans les documents : une autre dédicace de cette église par Grégoire IV (824-827) sera, il est vrai, mentionnée au 1<sup>er</sup> novembre. Cependant Dom Quentin fait des réserves à propos de la notice consacrée à cette dédicace dans les martyrologes, pour expliquer les origines de la Toussaint : ces origines, dit-il, demeurent encore obscures (3), car l'assertion du Martyrologe d'Adon aurait besoin d'être contrôlée. Le saint Nicomède du 1<sup>er</sup> juin disparaît pour ne plus figurer qu'au 15 septembre, anniversaire de son martyre. Les fêtes de saint Jean-Baptiste et des

(1) Tommasi, *Œuvres*, t. V, p. 431 ; voir *Les Évangélistes*, p. 80.

(2) Gasquet et Bishop, *The Bosworth Psalter*, pp. 16, 17, 21.

(3) D. Quentin : *Les Martyrologes au moyen âge*, pp. 637, 640.



saints Pierre et Paul figurent avec une vigile (23 et 28 juin), la rubrique suppose deux messes pour chacune de ces vigiles (1). Des documents ont, au 6 juillet, une octave des saints Apôtres ; d'autres placent, à cette même date, soit une translation de saint Martin, soit l'anniversaire de son ordination et de la dédicace de son église (2). Les recueils bénédictins ont au 10 juillet la vigile et au 11 le *Natale* de saint Benoît ; on pense que certaines églises ont transféré à cette date la fête du saint patriarche des moines d'occident, l'échéance du 21 mars en Carême ne permettant pas de lui donner toute la solennité désirable (3). Au 1<sup>er</sup> août, pendant que certains documents ont deux messes, l'une de saint Pierre ès liens, l'autre des Machabées, certains autres mentionnent seulement la seconde (4) ; au 6 août, fête de saint Sixte, les Sacramentaires de Rodrade et de Ratold ont une bénédiction des raisins (ou des fèves) (5). Le 1<sup>er</sup> octobre, dans le *Codex* de Reims, on voit saint Remi avec une vigile ; c'est l'anniversaire de la Translation du corps de ce saint évêque dont la mort est au 13 janvier. Le 1<sup>er</sup> novembre rappelle non plus seulement l'anniversaire de la mort d'un saint Césaire martyr, mais la fête de tous les saints comme on vient de le voir à propos du 13 mai (6).

Nous terminerons ce bref aperçu par une revue des fêtes en l'honneur de Marie aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> s. Depuis longtemps déjà la Purification figurait au calendrier, au 15, puis au 2 février ; il est

(1) *P. L.*, t. LXXVIII, c. 394.

(2) *Ibid.*, c. 396.

(3) *Ibid.*, c. 397.

(4) *Ibid.*, c. 400.

(5) *Ibid.*, c. 400.

(6) *Ibid.*, c. 410.

curieux de constater que si les anciens documents parlent de cierges à l'occasion de cette fête, ils gardent le silence sur leur bénédiction ; ainsi font les liturgistes, Alcuin se contente de dire que le pontife distribue des cierges aux fidèles. Le premier Sacramentaire qui donne une formule de bénédiction est peut-être le Sacramentaire des abbayes de Saint-Wast et de Corbie, copié par les soins de l'abbé Ratold, manuscrit du x<sup>e</sup> siècle (1). Les fêtes de l'Annonciation et de l'Assomption trouvent désormais leur place au calendrier la première au 25 mars, la deuxième au 15 août. De la fête de la Visitation, il ne sera question qu'au siècle suivant. La fête de la Nativité a depuis longtemps sa place au 8 septembre. Celle de la Présentation au 21 novembre était célébrée en Angleterre dès le début du xi<sup>e</sup> siècle (2). Il se confirme de plus en plus qu'à cette même date du xi<sup>e</sup> siècle, l'Angleterre célébrait le 8 décembre une fête en l'honneur de la Conception de Marie : en deux calendriers de Winchester (*Vitellius E. XVII* et *Titus D. XXVII*) les deux fêtes du 21 novembre et du 8 décembre sont en connexion l'une avec l'autre. A la suite de recherches faites récemment à ce sujet, M. Ed. Bishop, établit que des moines grecs, existant au ix<sup>e</sup> siècle dans la Basse-Italie, avaient les deux fêtes de la Présentation de Marie au 21 novembre et de sa Conception au 9 décembre regardées chez eux comme traditionnelles : « Je crois, dit-il, que c'est par le contact des Anglais avec ces moines grecs que ces deux fêtes nous sont venues vers les premières décades du xi<sup>e</sup> siècle (3).

(1) *P. L.*, t. LXXVIII, c. 298, et Delisle, *Anciens Sacramentaires*, n<sup>o</sup> LVI, p. 188, sur le manuscrit latin 12052 de la Bibliothèque Nationale.

(2) Gasquet et Bishop, *The Bosworth Psalter*, pp. 43-53.

(3) Dans le passage indiqué, M. Bishop commence par donner une excellente bibliographie du sujet, et fournit ensuite

#### § IV. — ÉCRITURE ET ORNEMENTATION DES MANUSCRITS.

Le lecteur aimera sans doute, à être renseigné sur l'écriture et l'ornementation des documents énumérés au cours de cette histoire ; il connaîtrait imparfaitement Sacramentaires et Missels s'il n'avait pas au moins une idée sommaire de l'influence exercée par ces livres liturgiques sur le développement de la calligraphie et de la miniature. Aussi bien est-on en mesure de signaler dans ce genre de manuscrits des chefs-d'œuvre qui font l'admiration des connaisseurs et constituent le plus riche ornement de nos bibliothèques. Nous réunirons dans ce paragraphe ce qui concerne les Sacramentaires et les Missels envisagés au point de vue de l'art, ceux qui ont été mentionnés précédemment comme ceux qui feront l'objet du chapitre suivant ; il y aurait peu d'intérêt à répartir cette matière sur différents chapitres.

I. *Ecriture* — On trouvera dans Reusens (1) des explications sur les écritures dites nationales, comme la *mérovingienne*, l'*irlandaise*, l'*anglo-saxonne*, la *visigothique*, la *lombarde* et la *carolingienne*. De ces écritures diverses, la dernière surtout nous intéresse, car elle domine dans les Sacramentaires et les Missels pendant la période brillante des manuscrits (IX<sup>e</sup> à XIII<sup>e</sup> siècles) ; aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles on voit paraître l'écriture *gothique*, une dégénération de la demi-onciale caroline. Si l'on excepte quelques recueils liturgiques plus anciens, écrits en caractères *mérovingiens* comme le manuscrit latin 9427 de la Biblio-

les explications que nous venons de résumer. Ses dernières conclusions l'inclinent à abandonner les vues du R. P. Thurston sur les *origines irlandaises* de la fête de l'Immaculée Conception (art. de la revue *The Month*, année 1904, vol. CIV pp. 459, 568.)

(1) Reusens, *Éléments de paléographie*, chap. II, pp. 37-92.

thèque Nationale, un Lectionnaire du VII<sup>e</sup> siècle provenant de l'abbaye de Luxeuil (1), ou en caractères *lombards* comme le manuscrit 348 de Saint-Gall, Sacramentaire de Rémédios, évêque de Coire (800-820) (2), la plupart des manuscrits subsistants sont en écriture carolingienne. Ce genre qui comprend la *capitale*, l'*onciale*, la *demi-onciale* et la *minuscule* fut, à partir du IX<sup>e</sup> siècle, cultivé dans les abbayes de Metz, Reims, Saint-Denis près Paris, Corbie, Orléans et surtout Saint-Martin de Tours. La *capitale* fut employée dans les Sacramentaires pour les *titres*, puis l'*onciale* et la *demi-onciale* pour le *texte*. M. Léopold Delisle, dans son Mémoire, indique le genre d'écriture de chaque manuscrit (3).

II. *Ornementation*. — Ici, les Sacramentaires et les Missels présentent le plus grand intérêt ; dans ces livres liturgiques en effet, comme d'ailleurs dans les *Evangéliaires* et les *Pontificaux*, l'art de la peinture et de l'enluminure se développe sur un champ bien restreint, il est vrai, mais avec un fini de détails, un éclat et une richesse que nous parvenons difficilement à reproduire avec des moyens plus perfectionnés (4) La décoration des manuscrits peut être envisagée soit en général

(1) Reusens, *ouvr. cité*, pp. 37 et 43.

(2) L'écriture *lombarde*, importée d'Italie en France par des moines, fut cultivée au VIII<sup>e</sup> siècle à Corbie et à Soissons ; au IX<sup>e</sup> siècle elle se développa dans l'Italie méridionale, notamment à l'abbaye du Mont-Cassin, puis à la Cava. — Reusens, *Ibid.*, p. 61. Voir aussi Delisle, *Antiens Sacramentaires*, n<sup>o</sup> x, p. 84.

(3) Delisle, *ouvr. cité*, *passim*.

(4) L'*or* fut employé pour les lettres ou comme fond aux premières pages : cette magnificence atteint son plus haut point à l'époque carolingienne. L'*or* disparaît du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, puis revient comme encadrement au XIV<sup>e</sup>. Comme fond on emploie aussi le *pourpre* sur vélin soit pour le frontispice, soit pour le canon.

dans l'ensemble du recueil, soit en particulier dans ses parties principales.

1. *En général.* — Aux VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles, l'ornementation des initiales commence timidement dans les préfaces des recueils gallicans, le *Missale Francorum*, le *Gothicum* et le *Gallicanum*. On peut donner comme type de la décoration aux temps mérovingiens le n<sup>o</sup> 316 du fonds de la Reine au Vatican, ou Sacramentaire Gélasiens ; il y a toute une page ornée au commencement de chacune des trois parties, fol. 3, 131, 172. Muratori (1) en a donné des fac-similés très insuffisants ; les spécimens d'Ebner (2) sont mieux réussis ; dans l'arcade est dessinée une croix et aux bras de la croix pendent l'*alpha* et l'*oméga*. Au VIII<sup>e</sup> siècle, l'ornementation prend un plus grand développement dans le *manuscrit latin 12048*, ou *Sacramentaire de Gellone*. Les dessins, dit Delisle, en sont très remarquables (3) ; l'œuvre n'est encore qu'un essai, elle mérite néanmoins d'attirer l'attention. Le canon de la messe s'ouvre par l'image du Sauveur sur la croix ; du corps de Notre Seigneur s'échappent des gouttes de sang, au-dessus de la tête est le titre : *IHS XPS*, et de chaque côté au-dessus des bras planent deux anges. Dans tout le cours du recueil, les initiales sont formées de dessins dont les oiseaux et les poissons fournissent ordinairement le thème ; on y voit aussi des têtes de personnages. L'enlumineur s'essaie à une adaptation de son sujet aux circonstances : ainsi, par exemple, fol. 77, à la messe de l'Invention de la sainte Croix, dans la première lettre de la collecte sont inscrites trois croix, puis à côté

(1) Muratori, *Liturgia romana vetus*, I, c. 63, 64.

(2) Ebner, *ouvr. cité*, pp. 240 et 241.

(3) Delisle, *Anciens Sacramentaires*, n<sup>o</sup> VII, p. 80, avec indications bibliographiques, voir D. Guéranger, *Institutions liturgiques*, t. IV, pp. 338 et 349.

un homme est occupé à équarrir une autre croix ; *fol. 230*, à la messe de *tempore belli*, la première lettre de la collecte a un cavalier armé sur le pied de guerre, dans la troisième lettre initiale est une main tenant une hache élevée. Au IX<sup>e</sup> siècle, l'art carolingien, sous l'influence germanique et irlandaise, développe la décoration des Sacramentaires, en lui donnant plus d'originalité ; un vaste champ lui est ouvert par la diffusion du Grégorien d'Adrien. Les miniaturistes et les enlumineurs ne se contentent plus de chercher leurs modèles dans le règne végétal et animal, ils donnent à leurs personnages de plus grandes et de plus exactes proportions, tantôt resserrant la scène qu'ils représentent dans une simple initiale, tantôt l'étendant en tableaux merveilleux qui remplissent la page entière du manuscrit. Et l'œuvre se perfectionne durant tout le moyen âge ; la préface et le canon reportés au commencement du recueil, puis placés au milieu, reçoivent les décorations de préférence aux autres parties. Aussi les Missels des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles figurent-ils dignement à côté des Bibles et des Evangéliaires de la meilleure époque (1).

2. *En particulier.* — Si nous entrons un peu dans le détail, nous verrons que l'originalité de la décoration des Sacramentaires et Missels se produit dans le début de la préface, dans le début du canon, puis à l'occasion des principales fêtes.

A. *Préface.* Les premières paroles : *Vere dignum*, toujours les mêmes, donnent naissance à une décoration dont on peut suivre le développement à travers les manuscrits. Tout d'abord, on abrège les deux mots d'une manière uniforme : *V. D.* deviennent (2) ; bientôt le trait d'abrévia-

(1) Voir *Les Evangéliaires*, pp. 102-110.

(2) Les deux lettres V et D sont accolées l'une à l'autre ; il y a un trait dans l'ouverture du V.

tion placé dans l'ouverture du *V* s'abaisse pour couper la ligne commune, on obtient une croix inscrite en (1) ou mieux (2). Sur ce motif reposent les décorations enchevêtrées et parfois fantastiques qui remplissent presque une page entière du manuscrit : ces décorations sont placées au début de la préface commune. Ainsi, pendant que les plus anciens Sacramentaires gallicans écrivent les mots : *Vere dignum* dans leur entier, les manuscrits du IX<sup>e</sup> et du X<sup>e</sup> siècle ont le dessin dont Ebner donne une reproduction d'après le *Codex 87* (ancien 82) de la Bibliothèque capitulaire de Vérone (3). Il y a comme une gradation dans le dessin : tantôt le trait transversal est représenté par une feuille élancée, tantôt il est marqué simplement par deux points (4) comme dans le *Codex A 24 bis* de la Bibliothèque Ambrosienne à Milan (5) ; en Italie, au X<sup>e</sup> siècle, les traits de la lettre se perdent dans un tissu de vrilles et de branches, puis des bandes chargées de bourgeons et de fleurs s'échappent des extrémités de la lettre pour l'entourer ; en Toscane, au XI<sup>e</sup> siècle, une réaction se produit contre cette décoration exagérée. Dans la basse-Italie, à la même époque, le signe se développe en une croix avec médaillons aux extrémités. — Aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, l'art gothique ramène une sorte de simplicité dans la représentation du signe, mais il en varie bientôt les couleurs et en multiplie les lignes ; puis le signe est lui-même transformé ; on a (6) ou

(1) Le trait primitivement placé dans l'ouverture du *V* s'abaisse et croise la ligne commune aux deux lettres.

(2) Les deux lettres s'arrondissent.

(3) Ebner, *ouvr. cité*, pp. 436 et 288.

(4) Le trait du milieu est remplacé par deux points.

(5) Ebner, *ouvr. cité*, pp. 434 et 73.

(6) Les deux lettres sont fermées par un trait supérieur légèrement arrondi.

(1) ou un cercle fermé avec une croix inscrite, un léger trait de plume laisse apercevoir les lettres *V. D.* L'ornementation très chargée est accompagnée de formes animales grotesques, elle diminue à la fin du moyen âge. Enfin, aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, le signe disparaît ou quelquefois prend la forme soit du D soit du V avec une croix, parfois cette dernière entre dans l'initiale du mot *Æterne*, (2). — En d'autres manuscrits, on substitua aux deux lettres *V. D.* une représentation de Dieu le Père dans sa majesté : ce qu'on appela la *Majesté du Seigneur* *Majestas Domini*. Cette image fut ou plus compliquée ou plus simple. Le plus ancien exemple de cette substitution se rencontre dans un document du IX<sup>e</sup> siècle, le *Codex 1141* de la Bibliothèque Nationale, un des plus précieux monuments de l'art carolingien (3). L'image est assez compliquée, le Seigneur est assis sur son trône, cinq ordres d'esprits célestes l'entourent. D'autres fois, l'image est plus simple : le Seigneur à figure de vieillard est assis sur un trône ou sur l'arc-en-ciel, il lève la main droite comme pour bénir ou pour enseigner tandis que la main gauche tient un livre ouvert ou fermé, les pieds reposent sur un escabeau, la tête est ornée d'un nimbe où la croix est inscrite, deux ou quatre anges sont de chaque côté. Parfois il y a simplement le buste du Seigneur inscrit dans un demi-cercle au-dessus du signe (4) ou dans un médaillon (5). Plus tard on confondit dans une même représentation Dieu le Père qui est invoqué comme souveraine majesté et Dieu le

(1) Le trait légèrement arrondi est placé en dessous.

(2) Les deux lettres majuscules O, E, sont accolées l'une à l'autre, une croix est inscrite dans O.

(3) Delisle, *Anciens Sacramentaires*, n° xxxiii, p. 146.

(4) Comme à la page 75, note 1.

(5) *Codex F. 18, San Pietro*, à Rome. Ebner, *Ibid.*, p. 191.



Fils dont on célèbre le sacrifice ; on ajouta alors le symbole des Évangélistes. Le Sauveur Jésus représenté ici dans sa gloire faisait contraste avec l'Homme-Dieu humilié sur la croix tel qu'il apparaissait au début du canon. Plus rarement on joignit à cette représentation de la majesté divine d'autres figures, par exemple celle de la Sainte Vierge (1), ou des personnages bibliques comme Abel ou Melchisedech (2). Ailleurs, on opposa l'église et la synagogue (3) ; enfin certains manuscrits étendent la décoration au *P* de *per omnia*, qui remplit toute la hauteur de la page (4).

Remarquons, en terminant cette première revue, que les liturgistes du moyen âge ont trouvé à ces représentations par l'image des explications allégoriques. Telles sont, entre beaucoup d'autres, celle de Jean Beleth (XII<sup>e</sup> siècle, et de Sicard de Crémone (XIII<sup>e</sup> siècle). Par le *delta* fermé en cercle, dit le premier, est représentée la nature divine qui n'a ni commencement ni fin, le *V* exprime la nature humaine du Christ qui a eu un commencement dans le sein de la Vierge, mais n'aura pas de fin. Le trait transversal représente la croix comme une sorte de trait d'union entre l'humanité et la divinité du Sauveur (5). — Le *V*, dit à son tour Sicard de Crémone, signifie l'humanité du Christ, le *D* sa divinité ; le *V* est ouvert à une extrémité et fermé par l'autre, pour nous apprendre que l'humanité du Christ émane visiblement du Saint-Esprit ; le *D* est complète-

(1) *Codex 3547* de la Bibliothèque Vaticane. Ebner, *Ibid.*, p. 206.

(2) *Codex F. 18, San Pietro, ut supra.*

(3) *Sacramentaire de Drogonde Metz, manuscrit lat. 9428*, Bibliothèque Nationale. Delisle, *Ibid.*, n° xvii, p. 100.

(4) *Cod. 614* de la Bibliothèque Casanat, à Rome. Ebner, *Ibid.*, p. 155.

(5) J. Beleth, *Rationale, P. L.*, t. CCII, c. 53.

ment fermé parce que la divinité est éternelle, c'est-à-dire sans commencement ni fin ; le trait du milieu formant la croix symbolise la passion de notre Sauveur (1).

B. *Canon*. — C'est seulement à l'époque carolingienne que commence la décoration du *T* initial de *Te igitur*. La forme la plus simple fut (2) ; mais aux initiales pures on ne tarda pas à joindre les images tirées soit du règne végétal, soit du règne animal ; puis les deux premiers mots furent attirés dans la décoration par des entrelacements artistiques, comme on le voit surtout dans le groupe des manuscrits de l'Italie centrale au XI<sup>e</sup> siècle. Le dessin y est plus varié que pour la préface. L'idée vint vite de représenter à cette occasion le Sauveur souffrant sur la Croix, la messe étant la continuation et la représentation du Sacrifice du Calvaire et la forme du *T* ayant beaucoup d'analogie avec la forme de la croix. Déjà dans le *Gellone* (VIII<sup>e</sup> siècle), le canon de la messe s'ouvre par l'image de la croix ; l'exemple ne fut guère suivi au IX<sup>e</sup> siècle. Puis au X<sup>e</sup> siècle (3) et dans les siècles suivants, on groupe des personnages au pied du crucifix. D'autres fois, comme au XII<sup>e</sup> siècle, on substitue la majesté du Seigneur à l'image qui rappelle ses souffrances, puis le *T* prend la forme d'un évêque priant les bras en croix. Il est des documents où règne une plus grande simplicité : dans un cadre avec mé-

(1) Sicard, *Mitræle*, P. L., t. CCXIII, c. 122.

(2) Un T dans lequel fut inscrit un E de moindre proportion.

(3) Ex. le *Cod. A*, 24, de la *Bibliothèque Ambrosienne*, à Milan, X<sup>e</sup> siècle. Ebner, *ouvr. cité*, p. 443. Dans un manuscrit du IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle, le *Codex 184* de la Bibliothèque de Tours, des aisselles du grand *T* initial tombent deux fleurs de lis ; à gauche du *T* une peinture assez grossière représente un prêtre en prière, les mains élevées, devant un autel sur lequel sont le calice et l'hostie. Delisle, *ouvr. cité*, n<sup>o</sup> XXVIII, p. 135.

daillons aux quatre coins est inscrit un crucifix, puis de chaque côté sous les bras est écrit le texte : *e igitur clementissime Pater*, en lettres capitales, une guirlande de feuilles d'acanthé forme l'encadrement (1). Un manuscrit du XII<sup>e</sup> siècle, au couvent d'Oberminster à Ratisbonne représente le *sein d'Abraham, sinus Abrahae*, on croit que ce manuscrit était destiné aux messes pour les défunts. Les autres parties de l'ordinaire de la messe ont aussi quelques dessins. Par exemple, à l'*Agnus Dei*, on voit un médaillon portant l'Agneau de Dieu, ou encore saint Jean-Baptiste désignant le Sauveur par ce symbole. Un *Codex n<sup>o</sup> 231* actuellement à Göttingen et originaire de Fulda, donne à cet endroit une représentation symbolique : quatre médaillons portant les évangélistes sont réunis par des diagonales à un médaillon central où est peint l'Agneau blessé, étendu sur une barque ; près des eaux où plonge la barque et sur une colline verdoyante se tient une femme symbole de l'Eglise ; celle-ci a un calice pour recevoir le sang de l'Agneau. Dans le *Sacramentaire de Munich, clm 4456*, écrit probablement à Ratisbonne au début du XI<sup>e</sup> siècle, deux pages décorées terminent le canon, la première représente la main de Dieu dans un médaillon, la deuxième contient un *Agnus Dei*. Quelquefois l'image du Sauveur lui-même remplace celle de l'Agneau de Dieu (2). Une pieuse tradition voulait qu'on baisât le livre à l'endroit de ces images *osculum libri*. Plus rares sont les

(1) *Cod. 1084* de la Bibliothèque Universitaire de Bologne, XI<sup>e</sup> siècle, Ebner. *ouvr. cité*, p. 9. On peut rapprocher de ce document le *ms. lat. 18005* de la *B. N.*, Sacramentaire pour une église de la province de Trèves. Delisle, *ouvr. cité*, n<sup>o</sup> xcviij, p. 250.

(2) Ex. le *Missel d'Eichstadt*, xv<sup>e</sup> siècle, à la Bibliothèque capitulaire de cette ville et le *Missel de Volfenbuttel*, xv<sup>e</sup> siècle, *Cod. Helmstad*, 35.

décorations au *Pater* et au *Libera nos*, et elles se bornent à des initiales richement ornées.

Comme pour la préface, les liturgistes du XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle n'ont pas manqué d'exposer le symbolisme de ces images. « Le canon, dit J. Beleth, commence par la lettre *Tau*, cette lettre a la forme d'une croix : tout ce qui s'accomplit à la messe s'est réalisé sur la croix par la passion du Sauveur et tire de la croix toute son efficacité. Dès lors, il faut peindre en cet endroit l'image de la croix (1). » Innocent III, dit dans le même sens : Dans le canon, on rappelle le souvenir de la passion... Voilà pourquoi, entre la préface et le canon, dans la plupart des Sacramentaires, on peint l'image du Christ, pour que non seulement l'intelligence du texte, mais aussi la vue de l'image réveille la mémoire de la passion du Sauveur. C'est donc sans doute par un effet de la divine providence que le canon commence par cette lettre *T (tau)* qui par sa forme rappelle la croix (2).

C. *Principales fêtes*. — La décoration se borne aux initiales ou s'étend sur les pages entières. — 1. Le *dessin des initiales* inauguré, comme on l'a dit, au VII<sup>e</sup> siècle dans les manuscrits gallicans, se développe timidement au VIII<sup>e</sup> siècle et atteint son plus haut degré de splendeur au IX<sup>e</sup> siècle (3). Aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, ces initiales servent de cadre à des tableaux en miniature d'une exécution merveilleuse, tel le *Missel de Clément VII* à Avignon. Beaucoup de manuscrits à cette époque ont des vignettes en tête de chaque mois dans le calendrier. D'autres du X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles ont deux

(1) *Expl. divin. officiorum*, c. 46; *Edit. Lugd.*, 1562, p. 151.

(2) Innocent III, *de Sacrificio Missae*, P. L., t. CCXVII, c. 840.

(3) Le *Sacramentaire de Drogon* déjà mentionné; *ms. lat. 9428*, Bibliothèque Nationale. Delisle, n° XVII, p. 100.

sortes d'initiales, savoir : des lettres capitales d'un dessin très pur en rouge ou or ; des lettres (or ou argent) fleuronées sur champ bleu, violet ou vert (1). — 2. *Tableaux sur des pages entières*. Indépendamment du début du canon, beaucoup de recueils renferment divers sujets représentés. Le *Sacramentaire d'Autun*, n° 19 bis du Séminaire, représente les ordres sacrés (2). Souvent, dans les manuscrits des premiers temps du moyen âge, on trouve les images de saint Gélase, et de saint Grégoire le Grand, comme auteurs du recueil. L'image de saint Grégoire, absente des manuscrits d'Italie (3), n'est pas rare dans les manuscrits de France et d'Allemagne : presque toujours le saint Pape y est représenté assis, comme dans le *Sacramentaire de Drogon*. Puis les tableaux sont plus ou moins nombreux pour retracer tel mystère ou telle fête de l'année liturgique. Les manuscrits de Fulda et ceux qui se rattachent à cette école ont un cycle typique comprenant les plus grandes fêtes du Seigneur et des saints, souvent les images se présentent deux à deux ou trois à trois dans une parfaite unité de but et de cadre. Le *Codex 1275* de la Bibliothèque publique de Lucques, x<sup>e</sup> siècle, a les représentations suivantes : entrée de Jésus à Jérusalem le jour des Rameaux, le lavement des pieds, la résurrection, l'Ascension, la Pentecôte, le Martyre de saint Boniface, saint Jean-Baptiste, saint Laurent (4). Le *Codex 3548* de la Bibliothèque Vaticane, xi<sup>e</sup> siècle, a une Nativité, une Epiphanie (5) ;

(1) Delisle, *ouvr. cite*, n° LXXXII, p. 221 ; n° xcviII, p. 250.

(2) Delisle, *Ibid.*, n° xvi, p. 96 : on trouvera une reproduction et une description dans le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, t. I, c. 3210.

(3) Il faut excepter le *Codex 86* du chapitre d'Ivrée. Voir Ebner, *ouvr. cité*, p. 52 et Delisle, *Ibid.*, n° xc, p. 233.

(4) Ebner, *ouvr. cité*, p. 67.

(5) *Ibid.*, p. 211.

le *Codex 76 V*, Bibliothèque capitulaire d'Udine, XI<sup>e</sup> siècle, a de plus la Purification, la Descente de croix et la mise au tombeau, saint Pierre et saint Paul, saint Michel, la Toussaint, saint Willehad, saint Martin, saint André (1). Le *manuscrit 86* du chapitre d'Ivrée, XI<sup>e</sup> siècle, a des images du sacre des Rois, de la consécration des évêques, de l'adoration des Mages, du martyre de saint Etienne, etc., les représentations des Sacrements de Baptême et d'Extrême-Onction : il est unique en son genre pour l'illustration des communs et des messes votives (2).

---

### CHAPITRE III

#### Prédominance du Missel plénier et son histoire aux XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

---

Avant l'époque où nous nous plaçons dans ce chapitre, le Sacramentaire avait été allégé des fonctions réservées aux prélats et consignées dans les Pontificaux. L'augmentation qu'il reçoit par l'insertion des lectures et des parties chantées s'explique pour peu que l'on tienne compte de la pratique déjà signalée et en vertu de laquelle le célébrant récitait à l'autel ces lectures et ces paroles chantées. Ainsi apparut le Missel plénier.

Toutefois, et il est bon de le répéter, la transformation s'opéra par degrés ; même au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècle, on trouve encore des Sacramentaires avec des additions de seconde main. Rien d'éton-

(1) Ebner, *Ibid.*, pp. 259-267.

(2) *Ibid.*, p. 452. Delisle, *ouvr. cité*, n° xc, p. 233. Dans son édition du *Missel de Robert de Jumièges*, manuscrit *Y G*, Bibliothèque de Rouen, XI<sup>e</sup> siècle, M. A. Wilson a donné des reproductions de ce manuscrit : Nativité et Adoration des Bergers, Voyage et Adoration des Mages, Trahison de Judas et Crucifiement, Descente de la Croix et Saintes Femmes au tombeau, Ascension et Pentecôte, saint Pierre et saint André.

nant à cela, car pour renouveler ces recueils il fallait recourir à l'écriture, et la transcription d'un Sacramentaire ou d'un Missel plénier était une œuvre dispendieuse et de longue haleine ; on faisait servir autant que possible, en les modifiant, les anciens manuscrits. Ainsi les XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles marquent la *prédominance*, mais non encore le règne absolu des *Missels pléniers*.

Désormais, il n'y a rien de nouveau à enregistrer pour le canon de la messe, à peine se rencontre-t-il des variantes de détail ; des particularités se produisent dans l'ordinaire de la messe, mais ce sont des vestiges des anciennes liturgies ou la prolongation de pratiques introduites durant l'âge précédent ; telles sont, par exemple, les prières du bas de l'autel ou de l'offrande, les séquences, les prières qui suivent la communion. La partie vraiment nouvelle est dans l'*accroissement du calendrier*. La réalité de cette assertion ressortira du développement des trois articles qui composent ce chapitre : 1. Substitution progressive du Missel plénier aux Sacramentaires ; 2. Missel de la curie romaine ; 3. Missel des églises particulières de l'Occident et des ordres religieux.

#### ARTICLE I. — Substitution progressive du Missel plénier aux Sacramentaires.

Pour donner une idée de cette substitution, il suffit de signaler les principaux documents du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, conservés dans les bibliothèques de Rome et des autres pays de l'Occident.

1. Le *Codex 1695* (Alt. C. V. 2) de la *Bibliotheca Casanatensis*, à Rome (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) présente la division de notre Missel actuel : propre du temps jusqu'au Samedi saint, ordinaire de la messe, propre du temps depuis Pâques jusqu'au 24<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte, propre des

saints. Les litanies du Samedi saint renferment des noms appartenant à la Gaule, comme ceux de Magloire, Eloi, Médard, Denys : on en a conclu que le document fut à l'usage d'une église de Paris (1).

2. Le *Codex T. 8. 11* de la *Bibliotheca Angelica*, à Rome, (XIII<sup>e</sup> siècle), est plutôt un Missel plénier improprement dit. Dans les parties chantées se trouvent plusieurs messes cisterciennes ; dans le propre des saints, on remarque les noms de Maur, Benoit, Scolastique, Vast et Amand, Albin, Médard, Germain, Evurcius d'Orléans, Léger, Aignan, Columban, Agricole et Vital. Puis dans un supplément du XIV<sup>e</sup> siècle ceux de Guillaume de Bourges, Dominique, Julien, Thomas d'Aquin, Guthbert, Robert, Hugues de Cluny, la fête de la Sainte Couronne d'épines, saint Louis roi, saint Wenceslas, saint François, Malachie, Elisabeth, Edmond (17 novembre canonisé en 1247), Eloi, Barbe, Jean et Paul, puis la fête du *Corpus Christi*. — Suivent les communs, les messes diverses (2).

3. Le *Codex XI, 179* (*N. a. 1859*) de la *Bibliothèque Barberini*, à Rome, XIII<sup>e</sup> siècle, est un peu comme le précédent, un *Sacramentaire-Missel*, avec division normale, comme n<sup>o</sup> 1. Quelques mots de la consécration du vin, *sanguinis mei*, et *pro nobis* et manquaient primitivement ; une main du XV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle les a ajoutés (3).

4. Le *Codex XII, 4* (*N. a. 326*), même Bibliothèque que le précédent, lui ressemble quant à la distribution des parties. L'ordinaire de la messe a

(1) Ebner, *ouvr. cité*, pp. 159-161.

(2) Ebner, *Ibid.*, pp. 138-144. La fête du *Corpus Christi* ou *Fête-Dieu*, se rencontre très fréquemment dans les recueils du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle. Un Missel plénier ambrosien du XIV<sup>e</sup>, le *Codex 506* de la Bibliothèque Vaticane, fonds Palatin, contient le *décret d'Institution* de cette fête. Ebner, *Ibid.*, p. 251. Ehrensberger, *Libri Liturgici*, p. 440.

(3) Ebner, *ouvr. cité*, p. 141.



quelques formules particulières pour l'oblation, comme : *Tibi Domine creatori meo, hostiam offero... Orate pro me peccatore ut meum ac vestrum sacrificium* (1)...

5. Le *Codex 603* (B. IV, 25) de la *Bibliotheca Casanatensis*, à Rome, XIII<sup>e</sup> siècle, a été écrit à Saint-Denys de Paris. Tout le propre du temps se suit sans interruption depuis le 1<sup>er</sup> dimanche de l'Avent jusqu'au 26<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte ; viennent les préfaces et le canon, puis le propre des saints et les communs. On y trouve la fête du *Saint Sacrement* avec octave ; messe *Cibavit* ; puis une messe en l'honneur de saint Louis, roi de France : *Gaudeamus omnes* ; ce qui place le recueil après 1297, date de la canonisation du Saint par Boniface VIII (2).

6. Le *Codex Fol. 16* de la Bibliothèque archiépiscopale d'Udine, XIII<sup>e</sup> siècle, est un Sacramentaire relié avec un Graduel et à l'usage de l'ordre Bénédictin. Le canon est au début ; il y a treize préfaces, Noël, Epiphanie, Carême, Jeudi Saint, Pâques, la Croix, Ascension, Pentecôte, Apôtres (deux), Trinité, Sainte Vierge et préface commune. On retrouve là l'ancienne distribution du Sacramentaire. Le Graduel est relié au commencement : il est précédé d'un Calendrier où les noms suivants doivent être comptés parmi les plus récents, saint Adalbert, saint Thomas de Cantorbéry (canonisé en 1173), saint Henri, empereur (canonisé en 1146), saint Bernard (canonisé en 1174), sainte Cunégonde. Un supplément contient la messe de la Conception de Marie (3).

7. Le *Codex Fol. 17*, même Bibliothèque, entre le XII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle, est un des Missels pléniers d'une église du diocèse d'Aquilée ; il a un peu

(1) Ebner, *Ibid.*, pp. 144-326.

(2) Ebner, *Ibid.*, p. 155.

(3) Ebner, *Ibid.*, p. 268.

la distribution des Sacramentaires où pour la partie d'hiver le propre des saints est intercalé dans le propre du temps. Il comprend plusieurs additions (1).

Ce coup d'œil sur les documents conservés dans les bibliothèques de Rome ou de l'Italie vient de faire passer sous nos yeux des manuscrits de l'Ordre Bénédictin usités à Rome ou en Gaule. Les documents qui suivent fourniront une idée de la pratique de la Gaule, d'Angleterre ou d'Allemagne.

8. Le *Codex lat. 1105* de la *Bibliothèque Nationale*, Paris, un Missel de l'abbaye du Bec, au XIII<sup>e</sup> siècle, présente dans son calendrier un assez grand nombre de saints normands, anglais et français dont le culte était particulièrement en honneur à l'abbaye. Février et mars n'ont presque pas de saints, sans doute à cause du Carême. Voici quelques particularités : on trouve la conversion de saint Paul au 25 janvier, une translation de sainte Marie-Madeleine le 19 mars, saint Cuthbert le 20, saint Ambroise le 4 avril, saint Dunstan le 19 mai, saint Augustin de Cantorbéry le 26, saint Eloi le 25 juin, une translation de saint Thomas de Cantorbéry le 7 juillet, saint Taurin, évêque d'Evreux, le 11 août (l'abbaye était située dans le diocèse d'Evreux), saint Philibert le 20, saint Antonin, martyr, le 2 septembre, saint Lambert, évêque, le 17, saint Léger, le 2 octobre, les saintes reliques du Bec, le 5, saints Chrysanthe et Darie, le 1<sup>er</sup> décembre, la Conception de Marie, le 8, saint Thomas de Cantorbéry, le 29 (2).

9. Le *Codex 18, 5, 19* de l'*Advocates' Library d'Edinburg*, désigné sous le nom de *Rosslyn Missal*, qui fut écrit au XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle, en Irlande,

(1) Ebner, *Ibid.*, p. 269.

(2) Chan. Porée, *Histoire de l'Abbaye du Bec*, t. II, p. 149 et Appendice pp. 579-591.

pour l'église cathédrale de Saint-Patrice (*Down Patrik*). Le texte est de provenance anglaise et peut se rattacher à un document du XII<sup>e</sup> siècle qui marque les débuts du plénier. Il comprend quatre parties : temporal, sanctoral, canon, messes votives. Le temporal s'arrête au dimanche de la Pentecôte, est suivi de la fête de l'Invention de la Sainte Croix et des préfaces ; le sanctoral n'a qu'un petit nombre de saints, on y remarque les noms de Brigitte au 1<sup>er</sup> février, Patrice au 17 mars, puis les fêtes de l'Exaltation de la Sainte Croix au 14 septembre, saint Michel au 29, la Toussaint au 1<sup>er</sup> novembre. Les messes votives sont plus abondamment fournies (1).

10. Les usages d'Angleterre, comme ceux des autres régions, varient un peu suivant les églises et il est difficile de les signaler ici en détail ; on les trouvera dans les divers documents édités au cours des dernières années, comme sont le *Drummond Missal*, le *Missel de l'église de Westminster*, etc. D'autres documents restés manuscrits pourraient nous renseigner sur les usages des églises de *Hereford*, *York*, *Salisbury* (ou *Sarum*), etc. L'usage de *Sarum* qui devait acquérir dans la suite une certaine importance est bien reproduit dans un document du XV<sup>e</sup> siècle, l'*Hambledon Missal* : le calendrier de ce Missel donne une mention spéciale à saint Hugues de Lincoln : fête, translation de ses reliques, dédicace d'une église en son honneur. Une seconde main a inscrit les fêtes de la Visitation, de la Transfiguration, du Saint Nom de Jésus. Le document est divisé comme nos Missels, il renferme avant le propre des saints un recueil de séquences ; comme en beaucoup de manuscrits de la même époque,

(1) Le document a été édité pour la *Henry Bradshaw Society* par Hugh Jackson. London, 1899.

il y a la notation des parties chantées, plus qu'aucun autre il a des indications de rubriques (1).

11. De fait, chaque église particulière a ses observances ; un Missel de l'église cathédrale de Brescia (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.), le *Codex 2246* (*S. Salvat. 669*) à la Bibliothèque de l'Université de Bologne, contient des messes pour obtenir la préservation d'une mort subite et mentionne les indulgences accordées par Clément V (1342-1352). Conditions à remplir : apporter un cierge allumé pendant cinq jours consécutifs. La messe : *Recordare*, dite à cette occasion, ne figure plus aux messes diverses dans le Missel romain (2).

12. Dans le *Codex D. 7, 3* de la *Bibliotheca Angelica*, à Rome, un Sacramentaire de la fin du XII<sup>e</sup> siècle à l'usage de l'église de Jérusalem, on trouve beaucoup de détails intéressants, notamment les noms des saints patriarches, Abraham, Isaac, Jacob pour lesquels il y a des messes votives, les noms de personnages évangéliques comme Cléophas et Zachée ; puis, à côté, des saints de Gaule comme Albin et Maurille d'Angers, Léger d'Autun. Au 8 décembre est la fête de la Conception de Marie. Au 15 juillet se trouve une fête pour célébrer la prise de Jérusalem par les chrétiens (1099). Un supplément ajouté au XIV<sup>e</sup> siècle contient le *Dies irae* (3).

13. Le *Codex 110, Urbin*, de la Bibliothèque Vaticane, manuscrit du XV<sup>e</sup> siècle provenant de la Bibliothèque du roi de Hongrie, Mathias Corvin, ressemble beaucoup à notre Missel.

(1) Woodsworth et Littlehales : *The old service books of the English Church*, pp. 175 et seq. L'usage de *Sarum* est encore donné par un manuscrit du XV<sup>e</sup> siècle le *Codex 501* de la Bibliothèque Vaticane fonds *palatin*. Voir Ehrensberger, *ouvr. cité*, p. 483.

(2) Ebner, *Ibid.*, p. 12.

(3) Ebner, *Ibid.*, p. 135.

Cependant il indique des *introïts* que nous n'avons plus aux mêmes fêtes : *Gaudeamus omnes* pour la fête de la Visitation de Marie et pour celle de saint Louis, roi de France (1).

14. Le *Codex N. N. 654 (585)* du Mont-Cassin, Missel plénier du XV<sup>e</sup> siècle, a comme messes votives celles en l'honneur de la Sainte Vierge, de saint Antoine de Padoue, de la Croix, de la Sainte Trinité, du Saint-Esprit, de saint François, etc. (2).

## ARTICLE II. — Le Missel de la curie romaine.

Les documents de cette époque, qui renseignent sur la pratique de l'église de Rome, portent généralement cette indication : *Ordo missalis secundum consuetudinem curiae romanae*. La plupart ont aussi les mots : *fratrum minorum*. On a vu dans l'*Histoire du Bréviaire* l'influence exercée aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles par les Franciscains ou Frères mineurs pour la transformation de l'office divin : cette influence devait avoir un contre-coup sur le Missel. Néanmoins en ce qui concerne la messe, il faut atténuer les reproches adressés à ces religieux par Raoul de Tongres. Saint Grégoire VII (1073-1085) dans sa réforme de l'office romain, avait en vue, avant tout, la chapelle papale. Les Franciscains adoptèrent cet office abrégé après une révision opérée par Haymon, leur général, avec l'approbation des souverains pontifes (1277-1280). Le Missel se ressentit des accroissements donnés au calendrier, au préjudice des messes de férie, mais le Grégorien d'Adrien ne fut pas autrement atteint : on peut s'en rendre compte par les manuscrits de cette époque (3). Ce qui fut modernisé et adapté aux

(1) Ebner, *Ibid.*, p. 245 ; *ouvr. cité*, p. 478.

(2) Ebner, *Ibid.*, p. 104.

(3) D. Guéranger, *Institutions liturgiques*, t. I, pp. 320-323.

circonstances nouvelles (éloignement de Rome, séjour à Avignon), ce fut l'ancien cérémonial : il y eut un *nouvel usage de la curie romaine* comme on peut le voir en parcourant les *Ordines Romani XIII* et *XIV*. Les Franciscains contribuèrent à opérer ce changement ; de plus, ils firent entrer dans le calendrier du Missel comme dans celui du Bréviaire un grand nombre de saints, donnèrent aux saints de leur ordre un degré qui les assimilait presque aux grands mystères de la vie de Notre-Seigneur. Ainsi, non seulement la fête de saint François d'Assise obtint une octave privilégiée, mais aussi la translation de ses reliques ; également les fêtes de sainte Claire, de saint Bernardin et de plusieurs autres (1). Les Missels de la curie romaine comportent une augmentation du nombre des séquences (moins pourtant que les Missels de l'Ordre dominicain) ; on y constate aussi l'augmentation du nombre des rubriques insérées dans l'ordinaire de la messe, elles passent ainsi des *Ordines Romani* dans le Missel ; la couleur des ornements y est indiquée pour les divers temps de l'année liturgique. Notons à ce sujet qu'au XIII<sup>e</sup> siècle le noir était employé pour les jours où nous nous servons maintenant d'ornements violets ; un peu plus tard le noir fut affecté exclusivement aux offices et aux messes pour les défunts (2).

Il faut renoncer à donner la nomenclature des Missels manuscrits durant les deux ou trois siècles qui précèdent immédiatement l'invention de l'imprimerie ; ces documents deviennent par trop nombreux et il n'est point de bibliothèque

(1) D. Baumer, *Histoire du Bréviaire* (trad. Biron), t. II, p. 71.

(2) Voir l'*Ordo Romanus XIII* et *XIV* ; puis un manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Naples, le *Codex VI. G. 38*, Ebner, *ouvr.*, cité, p. 120.

publique qui n'en ait conservé au moins quelques-uns. Nous nous bornerons à signaler, siècle par siècle, ceux où l'on peut relever quelque particularité.

I. XIII<sup>e</sup> SIÈCLE. — Le *Codex 376* de la *Bibliotheca Corsiniana*, à Rome, porte, dans les litanies du Samedi saint, les noms de saint François d'Assise et de saint Antoine de Padoue. Ce dernier a une messe spéciale ; quant à saint François, on lit au 4 octobre une messe qui doit servir pour toutes ses fêtes. Après les Messes votives, une main plus récente a écrit le *Stabat Mater* (1).

Dans le *Codex 2049* de la Bibliothèque Vaticane figure la messe du roi saint Louis, canonisé en 1297 ; après le calendrier, viennent les prières pour l'eau bénite et l'aspersion qui se fait chaque dimanche : *Asperges me*, ou *Vidi aquam*. Des additions du XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle concernent saint Pierre, martyr, de l'Ordre des Frères prêcheurs (29 avril), sainte Eugénie (5 mai), invention (ou plutôt apparition) de saint Michel (8 mai), saint Paulin (22 juin), dédicace de Sainte-Marie-Majeure et saint Dominique (5 août), saint François d'Assise (4 octobre), Conception de Marie (8 décembre). Et encore, au 19 mai, un saint Pierre, confesseur, canonisé en 1313 ; au 20 mai, saint Bernardin, canonisé en 1450 ; au 2 juillet, la Visitation de Marie ; au 26 juillet, sainte Anne, mère de la Sainte Vierge ; au 12 août, sainte Claire ; au 19 août, saint Louis, évêque, canonisé en 1317 ; au 16 octobre, sainte Justine ; au 19 novembre, sainte Elisabeth et saint Pontien (2).

Le *Codex VI, G. 38*, de la Bibliothèque nationale de Naples a, dans son calendrier, pour le 7 mars, saint Thomas d'Aquin ; pour le 9 mai,

(1) Ebner, *Ibid.*, p. 167.

(2) Ebner, *ouvr.*, cité, p. 244.

une translation de saint Nicolas ; pour le 13 juin, saint Antoine de Padoue. Une seconde main a ajouté, à la fin du recueil, la messe, alors récente, pour la solennité du *Corpus Christi*, telle que l'a prescrite le pape Urbain IV. L'ordinaire de la messe y renferme bon nombre de rubriques ; elles sont en substance celles de notre Missel, mais un peu plus détaillées et avec quelques particularités. Ainsi après : *Oramus te*, etc., le prêtre monte à l'autel, le baise, puis donne la paix au diacre et au sous-diacre avant de faire l'encensement ; il dit l'*Introït* avec ses ministres, donne la bénédiction au diacre avant que celui-ci ait récité : *Munda cor meum*, se lave les mains avant de faire l'offrande des dons, dit l'oraison : *Placeat* après avoir donné la bénédiction et répète encore cette même oraison après l'antienne : *Trium puerorum* (1).

2. ENTRE LE XIII<sup>e</sup> ET LE XIV<sup>e</sup> SIÈCLE. — Il faut noter encore des indications nouvelles dans les calendriers placés en tête des recueils. Celui du *Codex E. 1*, de la bibliothèque de Saint-Pierre, à Rome, porte, en seconde main, les fêtes de saint François d'Assise, sainte Claire, sainte Elisabeth (en rouge), saint Dominique ; puis, en supplément, sainte Eulalie, martyre de Barcelone (12 février), saint Pierre, martyr de l'Ordre des Frères Prêcheurs (29 avril) ; un saint Pierre, confesseur, de l'ordre des Frères mineurs (17 mai : peut-être est-ce Pierre de Sienne, mort le 4 décembre 1289) ; la fête de Notre-Dame des Neiges (5 août) ; la dédicace des basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul (18 sept.) ; il faut noter l'absence de saint Thomas d'Aquin. Dans l'ordinaire de la messe, il n'y a pas de *Lavabo* après l'offertoire (2).

(1) Ebner, *Ibid.*, pp. 120 et 313-317.

(2) Ebner, *Ibid.*, p. 176.



Saint Thomas d'Aquin manque encore dans le *Codex E 9*, de la même bibliothèque ; mais un supplément y fait mention de saint Médard et de la Conception de Marie (1).

Dans le *Codex 508* de la Bibliothèque Vaticane, fonds *palatin*, on trouve des messes de férie pour l'Avent et le Carême ; celles de la Semaine sainte sont mises à part (2).

Sont à signaler dans le calendrier du *Codex 2048* de la Bibliothèque Vaticane, fonds de la *Reine*, les saints dont les noms suivent : 27 janvier, saint Chrysostome et saint Julien du Mans ; au 9 février, saint Savin évêque ; au 16 février, sainte Julienne ; au 23 février, sainte Romaine, vierge et martyre (de Todi) ; au 15 mai, saint Valentin (n'est pas autrement spécifié) ; au 16 mai, saint Ubald ; au 19 mai, saint Pierre Célestin (pape de 1292 à 1294) ; au 3 juin, saints Laurentin et Pergentin ; au 15 juin, saints Vite, Modeste et Crescence ; au 30 juin, saint Fortunat ; au 3 juillet, saint Mustiole ; au 15 juillet, la division des douze Apôtres ; au 2 août, l'indulgence de la Portioncule ; au 5 août, saint Dominique (au XIII<sup>e</sup> siècle puis au XIV<sup>e</sup> Notre-Dame des Neiges) ; au 9 août, vigile de saint Laurent et saint Romain (de Lucques) ; au 19 août, saint Louis, évêque et confesseur (de Toulouse, de l'Ordre des Frères Mineurs, canonisé en 1317) ; au 1<sup>er</sup> septembre, les Douze frères et saint Gilles, abbé ; au 7 septembre, vigile de sainte Marie, au 16 octobre, saint Gall ; au 21 octobre, les onze mille vierges ; au 30 octobre, saint Germain, évêque de Capoue ; au 7 novembre, décollation de saint *Erculanus* ; au 9 et au 18 novembre, deux fêtes de Dédicace. De plus, dans ce docu-

(1) Ebner, *Ibid.*, p. 181.

(2) Ebner, *Ibid.*, p. 252.

ment, l'ordinaire de la messe renferme d'abondantes rubriques (1).

3. XIV<sup>e</sup> SIÈCLE. — Nous nous contentons d'un simple renvoi aux documents que mentionne Ebner (2) ; il y a, d'ailleurs, peu de particularités nouvelles à signaler, comme la présence de saint Romuald au 19 juin, l'indication de séquences pour les grandes fêtes et le commun des saints : celle de la Visitation de la Sainte Vierge commence par ces mots : *Veni, præcelsa Domina* (3).

4. XV<sup>e</sup> SIÈCLE. — Au *Codex E. 6* de la Bibliothèque de Saint-Pierre à Rome, figurent des fêtes romaines, comme celle de saint Léon IX († 1054) au 19 avril ; puis la dédicace de la basilique de Jérusalem, au 20 mars (4).

Le *Codex 1906 B. II, 6* de la *Bibliotheca Casanatensis*, à Rome, mentionne une translation de saint Augustin au 28 février et au 11 octobre, puis la fête de sainte Monique (5).

Le *Codex B. 68* de la Bibliothèque de Saint-Pierre de Rome, dit de saint Bernardin de Sienne, au 20 mai, qu'il fut canonisé sous le pontificat de Nicolas V, en 1450 ; — le *Codex lat. 9243* de la Bibliothèque Vaticane donne au 10 septembre saint Nicolas de Tolentin († 1308), canonisé en 1448.

Le *Codex 500* de la Bibliothèque Vaticane, fonds *palatin*, écrit pour les *Ermites de Saint-Augustin*, vers 1314, avec des additions du

(1) Ebner, *ouvr. cité*, pp. 242 et 349.

(2) Ebner, *Ibid.*, pour Rome, voir pp. 168, 172, 173, 174, 180, 193, 203 ; et pour l'Italie, pp. 6, 117, 276, 278.

(3) Ebner, *Ibid.*, p. 172.

(4) Ebner, *Ibid.*, p. 179.

(5) Ebner, *Ibid.*, p. 175 et 229. Ehrensberger, *ouvr. cité*, p. 442.

xv<sup>e</sup> siècle, renferme comme nouveaux détails : un bon nombre de séquences dont celle de Noël : *Grates nunc* n'a pas encore été mentionnée ; le fréquent emploi de l'*Introït : Gaudeamus* ; une messe votive du Saint-Esprit avec l'*Introït : Dum Sanctificatus fuero* ; une autre en l'honneur de la croix : *Nos autem gloriari* ; une messe des cinq plaies avec séquence : *Laus sit tibi* (1).

Le *Codex 221* de la Bibliothèque Vaticane, aussi à l'usage des *Ermites de Saint-Augustin* (2), renferme : a) à la suite du calendrier, une table des messes et un exposé des rubriques à observer suivant le degré des fêtes, puis la formule pour la bénédiction des maisons le Jeudi saint et les prières avant et après la messe ; — b) le propre du temps qui commence au 1<sup>er</sup> dimanche de l'Avent et se termine au 24<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte ; il contient un certain nombre de séquences ; — c) les rubriques générales et l'ordinaire de la messe ; après le *Sanctus* sont marqués les divers tons, pour *Gloria in excelsis*, *Ite missa est*, *Benedicamus Domino*, *Credo*, *Requiescant in pace*, *Humiliate capita*, *Flectamus genua*. Suit le canon de la messe. Ces divers points sont intercalés dans le propre du temps, après le samedi saint ; — d) la suite du propre du temps : à leur place actuelle sont les deux fêtes de la Très Sainte Trinité et du *Corpus Christi* ; — e) le propre des saints depuis la vigile de saint André jusqu'à sainte Catherine : là aussi beaucoup de séquences ; une messe en l'honneur de la sainte Couronne ; — f) les divers communs, les messes votives pour intentions spéciales, enfin les messes des défunts.

(1) Ebner, *Ibid.*, p. 251 ; Ehrensberger, *Ibid.*, p. 442.

(2) Le titre de ce document l'indique comme *Missel conforme à la pratique de la curie romaine*. Voir Ebner, *Ibid.*, p. 230 ; Ehrensberger, *Ibid.*, p. 444.

Un supplément de la même époque donne les messes pour la Présentation de Marie, les saints Festus et Didier, le saint Nom de Jésus, la sainte Face du Sauveur, une messe de la Passion, une autre en l'honneur des Joies de Marie, une autre de saint Raphaël.

### ARTICLE III. — Le Missel de quelques églises particulières et des Ordres religieux.

On a remarqué que des particularités subsistent dans les documents du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle pour l'ordinaire de la messe et spécialement pour les prières du début, quelques formules de l'offertoire et les prières qui suivent le *Pater*. Cependant le canon reste définitivement fixé pour toutes les liturgies de l'Occident. Les particularités vont se maintenir dans la pratique de quelques églises et des ordres religieux fondés à cette époque (à l'exception des Franciscains); elles survivront à l'œuvre d'unité liturgique demandée par le saint concile de Trente et accomplie sous le Pontificat de saint Pie V. Au fond, elles ne forment qu'une variété de la liturgie romaine et ne constituent pas des liturgies à part, comme furent la liturgie ambrosienne et la liturgie mozarabe : on a pu les appeler des liturgies *romano-françaises*, nées de la fusion de l'élément gallican dans l'élément romain; la liturgie romaine actuelle en est là, mais dans une moindre proportion, on sait qu'elle aussi a reçu des additions venues de Gaule (1).

Par un certain côté, les particularités en question appartiennent à l'histoire générale du Missel et il convient d'en dire ici quelques mots. On les trouve dans les églises de Milan, de Paris et de

(1) Du Lac, *La liturgie romaine et les liturgies françaises*, p. 215.

Lyon, puis dans les ordres religieux des Carmes, des Chartreux, des Prémontrés et des Dominicains. Quant aux Franciscains, on a vu comment ils se rallièrent à la pratique romaine et contribuèrent à la formation du Missel de la curie.

I. EGLISES PARTICULIÈRES. — 1. *Milan* : plus d'une fois déjà il a été question de la liturgie ambrosienne; on a vu que sur plus d'un point elle est en conformité avec la romaine, notamment pour le canon et pour un grand nombre d'introïts, d'oraisons, d'épîtres et d'évangiles. Les Milanais ont toujours montré un grand zèle pour la conservation de leur rite, et sauf l'addition de fêtes nouvelles, ils l'ont fidèlement gardé dans son intégrité; on les a vus lutter au VIII<sup>e</sup> siècle contre Adrien I<sup>er</sup> soutenu par Charlemagne, au XI<sup>e</sup> siècle contre Nicolas II soutenu par saint Pierre Damien, enfin au XV<sup>e</sup> siècle contre Eugène IV. Les papes ayant ensuite expressément approuvé la liturgie ambrosienne, saint Charles Borromée pouvait dire au XVI<sup>e</sup> siècle : « Cette liturgie est moins milanaise que romaine » (1). Si nous revenons dans cet article sur la liturgie de Milan, c'est à cause des points de contact qu'ont avec elles les liturgies de Paris, Lyon, etc. — A. *Début de la messe*. A Milan, comme ailleurs, l'antienne *Introibo* a amené la récitation de tout le psaume *Judica me* auquel elle est empruntée : suit le verset *Confitemini Domino quoniam bonus*, puis le *Confiteor*. Après la Confession du servant, le Prêtre dit : *Adjutorium nostrum... Sit nomen Domini benedictum...* puis en montant à l'autel, il récite une première oraison : *Rogo te Altissime ... et Oramus te* (2). Toutes

(1) Du Lac, *ouvr. cité*, p. 167 et Bona : *Rerum liturgicarum libri duo* (édition Sala), t. I, p. 183.

(2) On remarquera ici une variante de certains manuscrits : ainsi le *Codex II. 255* de la Bibliothèque Ambrosienne, déjà mentionnée, donne : *Aufer a nobis* au lieu de : *Rogo te altis-*

les fois qu'il baise l'autel, le célébrant commence par faire sur l'autel même un signe de croix avec le pouce droit. — B. Après le *Pater*, au moment où se dit l'Oraison dominicale, l'ordre des cérémonies est modifié de la façon suivante : a) *fraction*; — b) *Commixtion des saintes espèces*; — c) *Pater noster*; — d) *baiser de paix* (1).

2. *Paris*. D'après Bona (2), les rites spéciaux de la messe, dans cette église, ne paraissent pas avoir été bien nombreux. Les prières pour revêtir les ornements ne sont pas celles qui sont entrées dans l'usage commun; au bas de l'autel, après avoir récité : *Introibo et Judica me*, le prêtre dit : *Kyrie... Pater noster... Confitemini Domino...* puis le *Confiteor* dont la formule diffère un peu de la nôtre, comme d'ailleurs au Milanais. — Avant de donner la paix, le célébrant baise l'hostie même et non l'autel, la première des oraisons qui précède la communion est spéciale à cette église, on n'y dit pas la formule *Perceptio*. La bénédiction finale se donne en la forme dont usent maintenant les prélats; enfin le prêtre récite le commencement de l'Évangile selon saint Jean en quittant les ornements sacerdotaux. Aux trois messes de Noël, on a deux Épîtres, l'une de l'Ancien, l'autre du Nouveau Testament; il y a des proses pour toutes les fêtes, pour chaque jour des octaves de Pâques et de la Pentecôte; même aux dimanches après Pâques, on dit une partie du *Victimae paschali* en commençant à ces mots : *Agnus redemit oves*.

3. *Lyon*. Plus nombreux sont les usages spéciaux de cette église; tandis que ceux de Paris,

*sime*. Ebner, *ouvr. cité*, p. 306. On trouve dans ce même document les particularités de l'offertoire.

(1) Bona, *ouvr. cité*, t. I, p. 185. Cuthbert Atchley : *The Ambrosian liturgy*, pp. 1-85.

(2) Bona, *Ibid.*, t. I, p. 259.

ont disparu, ceux de Lyon se sont maintenus jusqu'à nos jours, grâce au privilège d'exception concédé par la Bulle de promulgation du Missel romain sous saint Pie V. Pourtant Lyon ne peut produire de livres liturgiques antérieurs au XI<sup>e</sup> siècle (1). Un des plus anciens paraît être le *manuscrit 457* de la Bibliothèque de cette ville, un Missel plénier d'origine lyonnaise, comme en fait foi le texte de ses litanies au Samedi saint (2). Dans le *Codex XII 2 (N. a. 1863)* de la *Bibliothèque Barberini*, à Rome, Ebner (3) a cru reconnaître un Missel plénier de l'église de Saint-Michel de Lyon. Le calendrier porte le nom de plusieurs évêques de cette ville (notamment saint Irénée), de divers saints dont l'église en question possède des reliques ; les noms des saints Bernard, Claude, Anne, Dominique, Andéol, ont été ajoutés au XIV<sup>e</sup> siècle. La Conception de Marie figure au 8 décembre.

Ce qui intéresse ici davantage, c'est l'ordinaire de la messe : le voici d'après D. Martène. — A. *Début de la messe* : *Introibo*, sans le psaume *Judica me* ; puis les deux versets : *Pone, Domine, custodiam...* *Confitemini Domino*, le *Confiteor* avec cette introduction : *Ego reus et indignus*. Après *Misereatur* et *Indulgentiam*, le prêtre dit les versets : *Adjutorium nostrum...* *Sit nomen Domini benedictum...* un autre verset : *Pœnitentiam pro peccatis meis* auquel on répond par le

(1) D. Guéranger, *Institutions liturgiques*, t. III, p. 310. Il est vrai qu'au IX<sup>e</sup> siècle Agobard contribua à conserver dans l'église de Lyon le rite romain, tel qu'il avait été adopté à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle ; mais son influence se fit particulièrement sentir pour empêcher l'introduction des textes, autres que ceux tirés de l'Écriture, dans les formules de la liturgie. Voir D. Baumer, *Histoire du Bréviaire* (trad. Biron), t. II, p. 36.

(2) Delisle, *Anciens Sacramentaires*, n<sup>o</sup> cxiii, p. 278.

(3) Ebner, *ouvr. cité*, pp. 141 et 324.

*Pater noster* et *Deo gratias*. Le prêtre ajoute : *Et vobis*, récite *Ave Maria*. ☩ *Deo gratias*. Puis il monte à l'autel, le baise, ouvre le missel à l'endroit où se trouve le Crucifix, dit *Adoramus te*,... baise les pieds du Crucifix, dit : *Adjutorium nostrum*, et récite l'*Introït*. Pour le *Dominus vobiscum*, l'usage de Lyon veut que le célébrant reste tourné vers l'autel pour dire : *Dominus* et se tourne seulement vers les fidèles quand il dit : *vobiscum*. La bénédiction, avant la lecture ou le chant de l'évangile, a une formule différente de la nôtre : ainsi, à la messe basse, le prêtre dit : *Corroboret Dominus sensum meum et labia mea ut pronuntiem verba Evangelii*. — B. *Offertoire*. Le prêtre récite d'abord l'antienne, puis prononce la formule : *Quid retribuam Domino*, etc. Prenant alors le calice, dans lequel on a mis préalablement le vin et l'eau (1), et sur lequel se trouvent la patène et l'hostie, il fait l'offrande des dons avec la formule : *Hanc oblationem*. Il pose le calice et tenant la patène, il ajoute : *In spiritu humilitatis*. Il place ensuite l'hostie en avant du calice, recouvre celui-ci avec le corporal et se lave les mains au coin de l'Épître en disant le Psaume : *Lavabo*. En revenant vers le milieu de l'autel le prêtre dit : *Veni sancte spiritus, reple tuorum*... s'incline au milieu pour réciter *Suscipe sancta Trinitas* (dans cette prière on fait mention de la Sainte Vierge, de tous les

(1) Les documents que nous avons sous les yeux ne précisent pas le moment où le prêtre met le vin et l'eau dans le calice : nous sommes incliné à croire que la cérémonie s'accomplissait dès le début, comme on le voit encore de nos jours. Ce qui nous rend hésitant, c'est que le *Codex XII, 2* de la *Bibl. Barberini* donne la formule du mélange : *De latere*, *D. N. J. C.* entre la formule pour la lecture de l'Évangile et *Hanc oblationem*. Peut-être le vin avait-il été versé dans le calice au commencement, et attendait-on le moment de l'offertoire pour y mêler un peu d'eau en disant : *De latere D. N. J. C. exivit*, etc. Voir plus bas, le rite des Chartreux, p. 103.



saints, du saint dont on fait la fête, de ceux dont les reliques sont dans la pierre sacrée). Puis le prêtre se relève, fait un signe de croix sur l'hostie en disant : *In nomine Patris*, etc., se retourne, dit : *Orate pro me fratres, ut vestrum sacrificium acceptabile fiat ante conspectum Domini. Per Christum...* Actuellement, aux fêtes de Carême, dans l'église primatiale de Lyon, on conserve un souvenir de l'ancienne offrande, les deux premiers prêtres de chaque côté du chœur, offrent à l'autel du pain et du vin. — C. *Après le Pater* : le prêtre ayant dit : *Pax Domini*, conserve, entre les doigts, la parcelle sacrée pour dire trois fois : *Agnus Dei* ; il la laisse ensuite tomber dans le calice en disant : *Haec sacrosancta commixtio* ; puis il récite trois oraisons avant la communion, mais la troisième diffère de la nôtre et commence ainsi : *Domine sancte Pater omnipotens, da mihi corpus...* Immédiatement avant la Communion, au lieu de *Panem caelestem* et *Domine non sum dignus*, le prêtre récite, en se frappant la poitrine, les versets : *Averte faciem tuam a peccatis meis... Cor mundum crea in me Deus... Ne projicias me...* puis il fait une gémulation en disant : *Redde mihi lætitiã salutaris tui*, prend la patène et l'hostie, et dit : *Corpus Domini...* Quand il a pris le précieux sang, il récite : *Perceptio corporis tui... Quod ore sumpsimus... Qui manducat meam carnem... Verbum caro factum est...* enfin le cantique : *Nunc dimittis* le tout pendant les dernières ablutions... Après les dernières oraisons, et le congé donné aux fidèles, le prêtre s'incline au milieu de l'autel, dit : *Placeat*, baise l'autel, quitte la chasuble, récite l'évangile : *In principio*, l'oraison : *Protector in te sperantium*, enfin le cantique *Benedicite* (1).

(1) D. Martène : *De Antiquis Ecclesie ritibus*, t. I, p. 238. Pour les autres détails de la grand'messe, voir le *Cérémonial*. Aujourd'hui, l'usage lyonnais est un peu différent de celui que nous expose D. Martène.

II. ORDRES RELIGIEUX. — L'exposé détaillé de la messe lyonnaise était nécessaire pour l'intelligence de ce que l'on va dire des religieux. De fait, c'est la liturgie romano-française et plus spécialement la liturgie de Lyon qui fournit aux Carmes, Chartreux, Prémontrés et Dominicains leurs particularités dans la célébration de la messe. — 1. *Carmes*. Il n'entre pas dans notre plan d'examiner l'antiquité de ces religieux : nous les prenons au moment où ils vont s'établir en Europe. Après la prise de la Ville Sainte par les Croisés, ils adoptèrent la liturgie que suivait l'église latine de Jérusalem, puis apportèrent avec eux cette liturgie en Occident. Comparaison faite avec les livres liturgiques français du XII<sup>e</sup> siècle, on trouve que la liturgie des Carmes leur doit bon nombre de pratiques (1).

2. *Chartreux*. Les *Coutumes de Chartreuse*, rédigées au XII<sup>e</sup> siècle par Dom Guigues, permettent de constater une grande conformité du Missel carthusien avec les Missels de Grenoble et de Lyon. — A. Les prières du *début de la messe* sont celles de Lyon ; le prêtre les récite au côté septentrional entre le chœur et l'autel, puis il lit au côté de l'Épître, non seulement l'*Introït*, les oraisons et les lectures, mais aussi le *Kyrie* et le *Gloria in excelsis*, il porte lui-même le Missel fermé du coin de l'Épître à celui de l'Évangile. Les Chartreux n'admettent dans leur liturgie aucune prose ni séquence, ils chantent tous ensemble le *Credo*. Pendant le *Credo*, après *Et incarnatus est*, le prêtre se lave les mains en récitant deux ou trois versets du Psaume *Lavabo*, reçoit la bourse des mains du Diacre et va lui-même étendre le corporal sur l'autel (2).

(1) Du Lac, *ouvr. cité*, p. 136. Sur la question de l'antiquité de l'Ordre des Carmes, voir Zimmerman dans le *Dictionnaire de Théologie catholique*, t. II, c. 1779 et suiv.

(2) Voir pour plus de détails : Lebrun et De Vert, *Explication des cérémonies*, *passim*.

B. L'*offertoire* étant dit, le prêtre découvre le calice, vient au coin de l'épître, prend la *petite cuiller* dans laquelle il dépose deux ou trois gouttes d'eau, les verse dans le calice en disant : *De latere D. N. J. C. exivit...*, fait l'oblation du calice comme au rite lyonnais, revient au coin de l'épître pour se laver les doigts en disant deux ou trois versets du psaume : *Lavabo*. Le canon de la messe ressemble à celui de la messe romaine sauf quelques cérémonies, par exemple l'extension des bras, une seule élévation de l'hostie sans élévation du calice, etc. (1). — C. *À la Communion*, après avoir pris le précieux sang, le prêtre reçoit aussitôt la première ablution ; on ne récite pas de *Confiteor* pour la communion des religieux, le *Confiteor* du début ayant été récité en commun ; on chante *Agnus Dei* au chœur seulement au moment où le prêtre se lave les doigts puis le diacre ayant reçu le calice y verse un peu de vin pour le purifier, prend ce vin s'il a lui-même communié, sinon, le vin est jeté dans la piscine. Les Chartreux n'ont pas encore admis à leur messe la Bénédiction et l'Évangile de saint Jean, mais quand les oraisons sont terminées, le prêtre s'incline au milieu de l'autel pour dire : *Placeat* (ou commence l'heure de sexte). Puis il se retire, et, ayant quitté les ornements sacerdotaux, il récite : *Pater noster* (2).

3. Les *Prémontrés* institués par saint Norbert dans les premières années du XII<sup>e</sup> siècle, reçurent eux aussi de leur fondateur la liturgie alors en usage dans l'église de France (3).

(1) D. Martène, *loc. citat.*, t. I, p. 227. Voir aussi les *Coutumes de Chartreuse* dans *P. L.*, t. CLIII, c. 939 et suiv. — Lebrun, *ouvr. cité*, t. I, pp. 403, 438, 485-7, 531, 574.

(2) D. Martène, *Ibid.*, t. I, p. 228. — Lebrun, *Ibid.*, t. I, pp. 651, 657.

(3) Du Lac, *ouvr. cité*, p. 136.

4. *Dominicains* (1). Ces religieux ont le romain pur dans le texte de leur Missel, sauf pourtant de légères différences : ainsi ils ont adopté plusieurs rites et prières tirés des Missels français du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. Il y a dans leur liturgie un accent de triomphe qui contraste avec la naïveté des offices franciscains (2). — Quant à leur *ordinaire de la messe*, A. *le début* a beaucoup d'analogie avec le rite lyonnais. Cependant, au lieu de baiser l'autel, ils se contentent d'y tracer une croix avec le pouce; ils disent *In nomine Patris*, etc., avant de réciter l'*Introït*, et font alors le signe de la croix (3), ils récitent le *Kyrie* au coin de l'épître. A la grand-messe la lecture de l'Épître par le célébrant est facultative (ordinaire de 1254); on n'admet pas d'accompagnement d'orgue pour le *Credo* chanté par tout le chœur (chapitre général de 1582). — B. Pour l'*Offertoire*, voir encore le rite lyonnais. Toutefois le prêtre place le calice sur le corporal, à droite de l'hostie (statuts de 1254); on ne répond rien à *Orate fratres*; la secrète est précédée de: *Domine exaudi orationem* et *Oremus*. — C. Quant au canon, il ressemble au canon romain sauf les détails suivants : il n'y a pas de baiser d'autel à *Te igitur*; primitivement (c'est-à-dire avant 1576), il n'y avait pas d'élévation du calice. Le prêtre a les bras étendus en croix quand il dit : *Unde et memores*. Le baiser de paix était donné

(1) Les liturgistes, comme Lebrun, De Vert, etc., désignent ces religieux sous le nom de *Jacobins*, parce qu'ils furent établis à Paris par saint Louis dans un couvent de la *rue Saint-Jacques*.

(2) D. Guéranger, *Institutions liturgiques*, t. I, p. 325; — Du Lac, *ouvr. cité*, p. 137.

(3) Les signes de croix que nous faisons à *Adjutorium*, *Indulgentiam*, à l'*Introït*, etc., paraissent venir de ce que primitivement on disait *In nomine Patris*, etc., avant ces formules. De Vert : *Explication des Cérémonies*, t. III, p. 130.

d'abord comme au rite romain, mais au XVI<sup>e</sup> siècle, on régla que le prêtre baiserait la patène et qu'il y aurait un instrument pour porter la paix aux assistants (1). — D. *Communion*. La récitation du *Confiteor* avant la communion des assistants fut autorisée au XIII<sup>e</sup> siècle. Tous reçoivent un peu de vin pour purifier la bouche après avoir communié (statuts de 1254). La communion se chante après que tous ont communié. Entre la communion et la postcommunion, il est d'usage de dire *Laudes* (c'est-à-dire un cantique d'actions de grâces). D'après le Missel de 1254 on donnera la bénédiction finale si c'est la coutume du pays ; la lecture de l'Évangile selon saint Jean est laissée à la dévotion de chacun. — A l'encontre des Chartreux, les Dominicains ont admis les séquences à la messe : on trouve beaucoup de ces compositions dans deux ou trois manuscrits du XVI<sup>e</sup> siècle à l'usage de ces religieux (2). On a sans doute remarqué que pour les Chartreux et les Dominicains, il s'agit de la messe chantée plutôt que de la messe basse : chez ces religieux comme dans l'Ordre bénédictin, la messe conventuelle est partie intégrante et non la moindre de l'office liturgique.

(1) Lebrun, *ouvr. cité*, t. I, pp. 144, 200, 247, 314, 373, 376, 403, 484-7, 593.

(2) Lebrun, *Ibid.*, t. I, pp. 628, 634, 641, 648, 663. — Les manuscrits sont les numéros 3805, 5590 et 5591 de la *Bibliothèque Vaticane* : Ehrensberger, *Libri liturgici*, pp. 471 et 472.



## Le Missel Romain depuis Saint Pie V jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

---

### CHAPITRE PREMIER

#### Acheminement vers une réforme pour l'unification du Missel.

---

I. LES PREMIERS MISSELS IMPRIMÉS. — Avec le XV<sup>e</sup> siècle, l'ère des manuscrits liturgiques est moralement close ; dès 1477 l'imprimerie donne ses premiers missels, et jusqu'en l'année 1500, des éditions se succèdent à Naples, Milan, Venise pour l'Italie ; à Nuremberg, Mayence pour l'Allemagne. Paris, Lyon, Rouen sont, pour la France, les principaux centres où s'exécutent les impressions liturgiques des diocèses du royaume et aussi de l'étranger. Ainsi Paris édite les Missels de Chartres (1482), de Châlons-sur-Marne (1489), de Saintes (1491), de Rennes (1492), d'Autun (1493), de Cambrai (1495) ; Rouen imprime ceux de Séez (1488), du Mans (1489), d'Évreux (1497), de Salisbury (1492) ; Lyon donne non seulement sa propre liturgie mais encore les Missels de la région méridionale, comme Viviers, Narbonne, Marseille, etc. — Le Missel romain eut, à lui seul, de nombreuses éditions, même avant l'apparition du protestantisme : un fait le prouve, c'est la rapide diffusion de l'Ordre franciscain ; à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, grâce à ces religieux, la liturgie romaine réformée par saint Grégoire VII était en usage dans presque toutes les églises de l'Europe. La liturgie de *Sarum* (Salisbury), à peu près univer-

sellement suivie en Angleterre, pouvait seule rivaliser avec elle (1).

Le nombre des éditions s'accroît encore au XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'heure où saint Pie V publie le Missel romain corrigé par ses soins.

Ces éditions sont dignes des manuscrits qu'elles remplacent. Par la noblesse du format, la beauté de l'exécution, les livres liturgiques l'emportent sur tous les autres imprimés et conservent le premier rang. Le format in-folio est ordinairement assigné au Missel, beaucoup des exemplaires primitifs sont sur vélin, et, quand le vélin commence à disparaître, on le conserve encore pour le canon de la messe, la partie la plus vénérable du livre. Pendant un certain temps, les missels imprimés sont en caractères gothiques; dès 1470, il est vrai, on trouve en Italie des caractères romains, mais une réaction s'opère en faveur des gothiques. Puis, après 1574, la lettre romaine est exclusivement employée dans l'impression des livres liturgiques; elle s'y développe avec gravité et magnificence, et plus particulièrement au canon de la messe; ce développement est dû en grande partie au format. — Le vermillon est employé pour les rubriques: la double couleur des lettres sera bientôt l'apanage exclusif des livres de la liturgie, ils en revêtent une physionomie spéciale qui convient à merveille à leur destination mystérieuse (2).

Pour rattacher plus étroitement le Missel

(1) D. Guéranger, *Institutions liturg.*, t. III, pp. 319-323. — Du Lac, *La liturgie romaine et les liturgies françaises*, p. 199. — J. Weale, *Catalogus missalium ritus latini ab anno 1475 impressorum*, London, 1886. On trouvera, dans ce dernier ouvrage, une Bibliographie complète des éditions dont nous ne pouvons donner qu'une idée insuffisante. — Zaccaria: *Bibliotheca ritualis*, t. I, pp. 52-53.

(2) D. Guéranger, *Institutions liturgiques*, t. III, p. 325-329.

imprimé aux vénérables manuscrits dont il procède, il fallait que les miniatures y fussent représentées. La gravure sur bois et sur cuivre ne tarda pas à en fournir les moyens ; en attendant, les imprimeurs laissèrent en blanc la place des larges initiales, des demi-pages et quelquefois des pages entières pour recevoir la peinture des sujets historiques et allégoriques. De la sorte, les premiers livres liturgiques imprimés continuèrent de rappeler les beaux manuscrits de l'âge précédent. On peut citer comme exemples les missels des Chartres (1482) et de Lyon (1487) avec leurs nombreuses initiales peintes en couleur, et surtout le magnifique Missel de Paris (1522), conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal ; il y a dans ce dernier au moins 154 miniatures coloriées, puis des bordures, des initiales peintes avec un soin extrême. — Au XVII<sup>e</sup> siècle la gravure sur bois remplace la peinture, elle est remplacée elle-même au XVIII<sup>e</sup> siècle par la gravure sur cuivre. Notons en passant que la liturgie fut l'occasion de la découverte de la gravure sur cuivre faite par Thomas Finiguerra, orfèvre florentin (1452) (1).

II. — NOUVELLES PARTICULARITÉS INTRODUITES DANS LE MISSEL. — Le Missel imprimé à Naples en 1477 porte pour titre, à la suite du calendrier : *Incipit ordo missalis secundum consuetudinem curiae romanae* : c'est aussi la qualification que se donnent beaucoup de Missels imprimés par les diocèses et les monastères. Toutefois cette conformité avec la cour romaine n'excluait pas la présence de certaines particularités et de développements spéciaux. Ainsi, pour n'être pas atteinte substantiellement, la liturgie romaine avait eu au XV<sup>e</sup> siècle ses variantes, ici, la forme purement grégorienne, ailleurs, la réforme de saint Grégoire VII,

(1) D. Guéranger, *Institut. liturg.*, t. III, p. 388-393.



ailleurs encore, la réforme des Franciscains. Dans chaque nation, des usages locaux avaient cours, une dévotion ardente chargeait sans cesse le calendrier de nouveaux saints, avec des offices plus ou moins corrects (1). On a vu dans l'histoire du Bréviaire (2), que le grand schisme contribua pour une part considérable à l'altération de la liturgie; le cérémonial forcément modifié à la cour d'Avignon donna une entrée plus libre aux usages locaux. Le Missel, en raison même de son étroite connexion avec le Bréviaire, devait se ressentir du particularisme introduit dans l'office divin. Pour n'en donner qu'un exemple, on vit pendant le séjour des papes à Avignon, des messes votives, avec circonstances superstitieuses dans le nombre et le rite à garder, prendre la place des messes ordinaires (3).

D'autre part, l'influence des humanistes sur les formules de l'office canonial ne devait-elle pas s'étendre aux formules du Missel, sinon aux anciennes collectes, du moins aux parties chantées? Pour n'être pas exposée à un remaniement aussi complet que celui du Bréviaire de Quignonez, la structure de la messe pouvait subir quelques atteintes de ce côté. On devait bientôt s'en apercevoir; car les chefs de la Réforme protestante s'en prirent au Missel plus encore qu'au Bréviaire.

III. INFLUENCE DU PROTESTANTISME SUR L'ALTÉRATION DU MISSEL. — Luther, il est vrai, y mit quelques ménagements : lorsqu'en 1523, il réforma la messe et en dressa la formule, il ne changea presque rien de ce qui frappait les yeux

(1) Du Lac, *La liturgie romaine et les liturgies françaises*, p. 199.

(2) *Le Bréviaire romain, ses origines, son histoire*, p. 84.

(3) D. Guéranger, *ouvr. cité*, t. I, p. 345.

du peuple. Ainsi, il garda l'*Introït*, le *Kyrie*, la collecte, l'épître, l'évangile (avec les cierges et l'encens, si l'on voulait), le *Credo*, la prédication, les prières, la préface, le *Sanctus*, les paroles de la consécration, l'élévation, l'Oraison dominicale, l'*Agnus Dei*, la communion, l'action de grâces... Il conserva le chant, et même le chant en latin, il y mêla seulement des prières en langue allemande pour l'instruction du peuple (1).

Mélanchton ne se montra pas moins conservateur ; mais Calvin fut inexorable à l'égard des cérémonies, et bientôt, sous prétexte de rendre la liturgie plus parfaite, le protestantisme changea ses formules, la débarrassa de tout ce qui rappelait la foi catholique... Pour rompre ainsi avec la Tradition, on alléguait de nouveaux principes, par exemple : la parole de Dieu est seule digne d'être prononcée dans l'office divin (2) ; le latin de l'Eglise n'est qu'un latin barbare, étranger au pur classique, il faut lui substituer le latin de la Renaissance ou mieux encore la langue vulgaire que le peuple entend ; enfin il faut anéantir le culte de la Sainte Vierge et des Saints, et toute trace de religion envers le Siège Apostolique. — On comprend sans peine ce que devient le Missel sous la main de ces Novateurs ; les livres des églises luthériennes, calvinistes, anglicanes, montrent l'application du système dans son étendue. Toutefois, l'audacieuse réforme n'opéra pas partout de la même façon ; tandis que les plus avancés, sans craindre de se mettre en opposition avec leurs propres principes, éliminèrent les formules de style ecclésiastique, réprochèrent même les lectures et prières empruntées à l'Écriture Sainte,

(1) Bossuet, *Histoire des Variations*, liv. III, c. 51.

(2) Dom Gasquet et Ed. Bishop, *Edward VI and the Book of Common Prayer*, pp. 34, 217.

les autres y apportèrent plus de ménagements et affectèrent même un certain conservatisme : tels le luthéranisme des premiers temps et l'anglicanisme. On vient de voir ce que pensait Luther avant de formuler ses diatribes contre le canon de la messe ; l'église anglicane, de son côté, voulut avoir son recueil liturgique où serait réglé tout le service divin (matin et soir). C'est le *Book of Common Prayer*, dont la première rédaction définitive est de 1549 : la partie substituée à l'ancien Missel a pour titre : *The Supper of the Lord, La Cène du Seigneur*, elle concorde avec le Missel de *Sarum* jusqu'au *Credo* inclusivement, on a inséré en cet endroit une formule qui tient de l'homélie. Alors se rencontre une lacune (on a omis l'ancien rituel de l'oblation). La reprise de la concordance se fait à la préface, mais une nouvelle formule a été insérée pour remplacer notre canon de la messe. Cranmer rédigea une suite de prières à peu près de même longueur que la partie supprimée, il en fit disparaître tout ce qui pouvait éveiller l'idée d'oblation et de sacrifice. A la fin de l'action, on n'a laissé subsister que les parties suivantes : *Pater noster, Pax Domini* et *Agnus Dei* ; le reste est entièrement nouveau. — Comme dans la messe latine de Luther, on retrouve ici les anciennes formules (oraisons, lectures, etc.,) spécialement pour les dimanches, mais le calendrier des fêtes a été singulièrement allégé : en plus des fêtes de Notre-Seigneur, on y a maintenu celles des Apôtres, de la Purification et de l'Annonciation, de saint Jean-Baptiste, de sainte Marie-Madeleine, de saint Etienne, des saints Innocents, de saint Michel comme commémoration des Anges, puis la fête générale de tous les Saints (1). Mieux conservée

(1) Dom Gasquet et Ed. Bishop, *Edward VI and the Book of Common Prayer*, pp. 217, 34.

que ses rivales protestantes, la liturgie anglicane a pourtant connu plus d'un changement pendant ses trois siècles d'existence : ainsi l'*Ordinal d'Edouard VI* fut modifié sous Elisabeth, corrigé et augmenté sous Jacques I<sup>er</sup>, remplacé par une composition de Cromwell, etc.

Ce seul exemple peut suffire à montrer le danger qui menaçait la liturgie romaine au moment où l'autorité suprême intervint pour la protéger et la fixer dans l'unité. Cette intervention était jugée nécessaire par les catholiques. Un concile tenu à Cologne en 1536, émet le vœu d'une réforme liturgique : dans le Missel on constate, pour les réprouver, plusieurs innovations récemment introduites, car elles sont une atteinte au respect dû à nos saints mystères ; on s'en prend d'une façon spéciale aux nouvelles proses (3). — Même après l'ouverture du saint Concile de Trente en 1545, des projets de réforme liturgique se font jour, en Allemagne notamment au Synode de Salzbourg (1562), en France aux conciles provinciaux de Reims (1564), de Cambrai (1565) (2). A la reprise du concile sous Pie IV, un mémoire donné au Cardinal de Lorraine lui enjoint, au nom du roi et des États Généraux de France, d'insister fortement sur la nécessité d'épurer le service divin, de retrancher les superstitions, de revoir les prières et les cérémonies (3).

Ainsi fut introduite, dans les dernières sessions du Concile de Trente, la question de la réforme du Missel.

(1) Mansi, *Conciliorum Collectio amplissima*, t. XXXII, p. 1227.

(2) Dom Baumer, *Histoire du Bréviaire*, t. II, p. 152, note.

(3) Dom Guéranger, *Institutions liturgiques*, t. I, p. 412.

## CHAPITRE II

## Le Missel romain de Saint Pie V (1570)

ARTICLE I. — Travaux préparatoires  
et Bulle de promulgation.

I. TRAVAUX PRÉPARATOIRES. — La réforme du Bréviaire et celle du Missel devaient marcher de pair ; Jean Pierre Caraffa, théatin, plus tard pape sous le nom de Paul IV (1555-1559) avait préparé lui-même une réforme du Bréviaire, mais il mourut avant d'avoir pu achever son travail. Pie IV, son successeur (1559-1565) envoya l'œuvre au Concile de Trente, demandant qu'on l'examinât conjointement avec les soins donnés à l'affaire du Missel. Au Concile, on nomma dans ce but une commission, mais l'entente ne put se faire sur l'objet de la réforme liturgique, et l'on décida de s'en remettre au Pontife Romain : aussi bien, l'œuvre de simple correction, et non pas de reconstitution, ne pouvait s'accomplir qu'à Rome même ; il s'agissait non pas de donner à l'Eglise une nouvelle liturgie, mais de réviser et de corriger les livres de l'ancienne liturgie occidentale. Saint Pie V put, après quelques années, donner au monde catholique une nouvelle édition du Bréviaire romain (1568) et un Missel conforme à ce Bréviaire réformé (1570) (1).

II. BULLE DE PROMULGATION. — Depuis le 14 juillet 1570, date de sa publication, le Missel Romain porte en tête la Bulle *Quo primum tempore*. Cette Bulle expose : 1° le *But* poursuivi conformément au vœu du Saint Concile de Trente ;

(1) Pour éviter des redites, nous renvoyons le lecteur à l'opuscule sur le *Bréviaire romain* notamment aux pages 96-104. Il y a bien des points communs entre le projet de la réforme du Bréviaire et celui de la réforme du Missel.

donner un Missel qui réponde au Bréviaire, pour que dans l'Eglise de Dieu on voie régner un seul mode de psalmodie et un seul rite pour la célébration de la messe ; 2° les *précautions* prises et la *méthode* employée ; des hommes érudits ont confronté les plus anciens manuscrits de la Bibliothèque Vaticane et d'autres encore, puis ils ont consulté les ouvrages des auteurs anciens et approuvés ; 3° le *caractère obligatoire* de la nouvelle publication ; les prêtres connaissant par ce document quelles prières, quels rites et quelles cérémonies ils doivent désormais retenir dans la célébration des messes, seront obligés de procéder suivant la forme du présent Missel dans toutes les églises ou chapelles du monde chrétien, à moins qu'on ne puisse, comme en certaines églises, exciper d'un usage particulier assidûment observé en vertu d'une première institution ou d'une coutume antérieure l'une et l'autre à deux cents ans. Encore est-il permis à ces dernières églises de célébrer la messe selon le présent Missel, pourvu que l'évêque et le chapitre tout entier y consentent ; 4° les *garanties* contre les altérations de l'avenir : « on ne pourra rien ajouter, retrancher ou changer au Missel que nous publions, » dit le pape auteur de la Bulle.

Comme pour le Bréviaire, un délai plus ou moins considérable (un mois, trois ou six mois) est accordé aux localités, suivant qu'elles sont plus ou moins éloignées de Rome, pour se procurer le présent document : passé ce délai, le nouveau Missel devra être mis en usage.

## ARTICLE II. — Contenu du Missale Pianum.

Dans la pensée de ceux qui en ont suggéré, préparé et ordonné la publication, ce Missel n'est pas un livre liturgique nouveau ; à part quelques additions, comme celle des documents pontificaux

et des rubriques générales, on y retrouve les éléments et même la distribution des matières du Missel plénier. Le tout peut se ramener à quelques préliminaires, à quatre parties principales et à un appendice : les quatre parties sont : 1° l'Ordinaire de la messe, que l'on a intercalé pour plus de commodité dans le propre du temps entre le samedi saint et la fête de Pâques ; 2° le Propre du Temps ; 3° le Propre des Saints ; 4° le Commun des Saints avec les messes votives. En appendice se trouvent des formules de bénédictions ayant quelque rapport avec la célébration de la messe.

I. PRÉLIMINAIRES DU MISSEL. — 1° Le document pontifical, placé au début, a été analysé dans l'article précédent. Comme on le voit, c'est une garantie de l'authenticité du recueil, une attestation portée par l'autorité suprême du Chef de l'Eglise. Plus tard on y joindra les bulles des Pontifes qui travailleront à améliorer l'œuvre de saint Pie V ; désormais la réglementation liturgique devra être faite ou sanctionnée par le Pontife romain. — 2° Comme dans le Bréviaire, on a inséré dans le Missel, les règles à observer pour déterminer la fête de Pâques, puis le détail du calendrier, ce dernier est entièrement conforme à celui du Bréviaire, là réside l'harmonie demandée entre la célébration de l'office divin et la célébration de la messe. — 3° Les rubriques générales du missel et les rites à observer dans l'offrande du saint sacrifice font maintenant suite au calendrier. Cet ensemble de lois ou d'observances sacrées avait été rédigé, dans la forme qu'il a conservée depuis par Jean Burchard au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Au témoignage de Gavantus, une rédaction sommaire des rubriques avait été placée dans les Missels manuscrits de la Bibliothèque Vaticane ; on la trouve un peu amplifiée dans les premiers Missels imprimés, particulièrement dans les éditions de

Venise. A partir de 1534, dit Bona, la rédaction de Burchard fut imprimée en tête des Missels et la commission de saint Pie V n'eut qu'à les y maintenir (1). Comme les rubriques du Bréviaire, celles du Missel, sauf quelques corrections, sont demeurées ce qu'elles étaient en 1570. — 4° Les prières à réciter, pour revêtir les ornements sacerdotaux ont été fixées d'une façon définitive dans le Missel de saint Pie V ; ce Pontife a voulu mettre un terme aux variations qui s'étaient perpétuées jusqu'à lui. On trouve des prières pour les ornements dans une foule de manuscrits à partir du IX<sup>e</sup> siècle (2). Il faut en dire autant des psaumes de préparation et d'action de grâces : ils paraissent ici dans le document officiel du XVI<sup>e</sup> siècle comme les vestiges des anciennes Apologies du début ou de l'offertoire et des prières récitées après la messe. Désormais l'uniformité régnera dans la pratique pour ces accessoires de la célébration.

II. — LES QUATRE PARTIES DU MISSEL. — Nous parlons en premier lieu de l'*Ordinaire de la Messe* à cause de son importance et de son antiquité : on sait que la seule raison d'une plus grande commodité l'a fait reporter vers le milieu du recueil, même pendant la période des manuscrits. — Tout y est désormais prévu et réglé depuis le commencement jusqu'à la fin du Saint Sacrifice, pour que l'harmonie parfaite règne dans le mode de célébration et l'emploi des formules. Les particularités qui s'étaient maintenues jusqu'aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, au début et à la fin du Saint Sacrifice, disparaissent ; le nombre des préfaces est considérablement réduit (onze seule-

(1) Zaccaria, *Bibliotheca ritualis*, t. I, p. 58.

(2) Voir Dom Martène, *De Antiquis Ecclesiae ritibus*, t. I, p. 343. — Lebrun, *Explication des prières et cérémonies de la messe*, t. I, p. 40-41.



ment subsistent) comme aussi le nombre des variantes aux formules *Communicantes* et *Hanc igitur* ; il n'est plus fait mention de la bénédiction épiscopale du rite gallican ou mozarabe ; la bénédiction finale avant le dernier Evangile se donne (sauf aux messes des morts) d'une façon uniforme par tous les prêtres ; les prélats ont une formule spéciale.

2. *Propre du temps*. — Le Missel de saint Pie V a les trois grands cycles des anciens documents : *Noël* (1<sup>er</sup> dimanche de l'Avent au dimanche de la Septuagésime) ; *Pâques* (dimanche de la Septuagésime à la Pentecôte ; *Pentecôte* (les dimanches qui suivent jusqu'à l'Avent : pratiquement, toute l'octave de la Pentecôte rentre dans le temps pascal bien qu'on y ait placé les Quatre-Temps). Il y a des parties variables pour la messe tous les dimanches, pendant le Carême à toutes les fêtes, puis aux mercredis, vendredis et samedis des Quatre-Temps. Nous allons donner un rapide coup d'œil sur ces parties variables pour établir leur relation avec les anciens documents : renvoyant pour les lectures aux Lectionnaires et aux Evangéliaires, nous nous bornerons à parler des *parties chantées* et des *oraisons*.

A. *parties chantées*. — La publication officielle de 1570 est une réponse à Luther et à ses adeptes ; elle montre toute l'injustice de leurs griefs et l'inexactitude de leurs assertions contre l'ancienne liturgie. Il n'était guère besoin, en effet, de remplacer les formules de style ecclésiastique par des lectures d'Écriture Sainte dans un recueil qui remettait chaque jour sous les yeux le texte sacré grâce aux chants et aux passages des Épîtres et des Evangiles. Pour le rappeler d'une façon sensible aux fidèles et aux prêtres tentés de l'oublier, on a pris soin de marquer les références dans le nouveau Missel ; par là on constate sans peine que

les *Introïts, Graduels, versets alléluïatiques, traits, offertoires et communions* sont, à quelques exceptions près, tirés de la Sainte Ecriture (1). Le psautier y figure pour une large part, et c'est justice, car le Psalmiste a dans ses hymnes des accents suaves et variés pour apaiser le ciel (2) : ainsi les chants du Missel sont, comme ceux l'office divin, par excellence les chants du psautier, le propre du temps y reproduit l'Antiphonaire grégorien (3). Le texte y diffère plus ou moins de celui de la Vulgate et c'est à dessein que l'*Itala Vetus* a été conservée. Sur cette version qui remonte au II<sup>e</sup> siècle et se maintint dans l'Eglise jusqu'au VII<sup>e</sup> siècle à côté de la traduction de saint Jérôme, ont été adaptées les mélodies primitives; la modification du texte eût amené la modification des mélodies et l'on ne vit pas la nécessité de ce double travail. D'ailleurs, le texte de l'*Itala Vetus* avait ses avantages, il était suffisamment orthodoxe, aimé du peuple à cause de sa ressemblance avec l'idiome populaire, apprécié en même temps des hommes instruits parce qu'il reproduisait fidèlement la version des Septante. Aussi, quand sur la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, des éditeurs tentèrent de substituer, dans les livres d'offices, la Vulgate à l'ancienne Italique, Clément VIII réprima sévèrement ces libertés dans la Bulle : *Cum Sanctissimum* de 1604; de nos jours, le

(1) C. Marbach, *Carmina Scripturarum*, 1 in-8° *Argentorati* 1907, *Introduction*, p. 20 note, 2. — L'auteur de cet ouvrage a rendu un réel service aux liturgistes et aux prédicateurs en leur indiquant à quels jours, à quelles fêtes et dans quelles occasions les divers textes des saints Livres sont chantés dans les offices de l'Eglise. — Nous renvoyons à l'ouvrage les lecteurs qui veulent avoir de plus amples détails sur cet article.

(2) Bona, *De divina Psalmodia*, cap. 16, § 11.

(3) Voir cet *Antiphonaire Grégorien* dans *P. L.*, t. LXXVIII, c. 641 et seq.

Saint-Siège a paru accentuer encore la pensée de Clément VIII à ce sujet (1). Le tableau des références du Propre du temps au psautier présente une mosaïque, assez bizarre à première vue, comme on peut en juger par ce spécimen des dimanches de l'Avent.

	Introït	Graduel	Verset Alléluatique	Offertoire	Communion
1 <sup>er</sup> dim. de l'Avent	Ps. 24	Ps. 42	Ps. 84	Ps. 24	Ps. 84
2 <sup>e</sup> — —	30	49	121	84	— a
3 <sup>e</sup> — —	84	79	—	84	—
4 <sup>e</sup> — —	18	144	—	—	—

a) N. B. — Le trait — indique les emprunts faits aux livres différents du psautier.

Voici les conséquences à tirer de cette constatation : 1. En général, entre les divers chants d'une même messe, il n'y a pas de connexion étroite et logique; il y a pourtant un air de famille; de l'introït à la communion on reste sous l'impression des mêmes sentiments; — 2. Quand le temps de l'année a un caractère bien déterminé comme l'Avent, le temps de la Passion, le temps pascal, les chants de la messe s'inspirent de ce caractère; le caractère n'est pas aussi bien marqué pour le carême où chaque férie a sa messe spéciale, ni pour le temps qui suit la Pentecôte, aussi un rapprochement s'est-il établi entre ces deux époques de l'année, un assez grand nombre de supplications des messes du carême se trouve dans les dimanches après la Pentecôte (2). Notons pourtant le cachet spécial de certaines fêtes de Carême,

(1) C. Marbach, *ouvr. cité*, pp. 37-38.

(2) Pour tous les jours de fêtes, il y a relation entre les chants de la messe et l'objet de la fête; de même pour certaines fêtes qui présentent un caractère bien tranché, par exemple les Rogations.

par exemple le mercredi après le 4<sup>e</sup> dimanche a une messe composée dans toutes ses parties en vue des Catéchumènes ; en ce jour appelé *feria traditionum*, avait lieu, après un dernier examen (*scrutinium*), la remise du Symbole et de l'Oraison dominicale ; — 3. La connexion entre les chants et les autres parties de la messe est plutôt exceptionnelle ; ainsi le graduel n'a de connexion avec l'épître que dans des cas isolés : *Omnes de Saba venient* de l'Épiphanie ; *Ecce Sacerdos magnus* d'un confesseur pontife. Deux fois seulement, dans les cas peu fréquents où le trait suit immédiatement une leçon, il y a adaptation parfaite : la 4<sup>e</sup> et la 11<sup>e</sup> prophétie du Samedi saint annoncent par leurs derniers mots les deux cantiques de Moïse : *Cantemus Domino*, et *Attende cælum*.

B. *Oraisons*. — Sous ce nom sont comprises les formules de style ecclésiastique pour lesquelles les protestants ont affecté un profond dédain. Chose étrange, ils n'osèrent pas les supprimer ; non seulement ces formules reposaient sur une tradition solidement établie, mais le peuple y était habitué et n'en aurait pas accepté volontiers la suppression. Dans le propre du temps toutes les formules du *Missale Pianum* sont empruntées aux plus anciens Sacramentaires : déjà nous avons signalé, à propos du Sacramentaire Léonien, dans quelle mesure ce document est reproduit au Missel romain ; les autres formules de celui-ci sont tirées du Gélisien et du Grégorien, quelques-unes même, émanent des trois documents à la fois. L'ordre et l'assignation du jour, donnés par le Grégorien, ont naturellement prévalu ; avec l'édition de Muratori, le rapprochement s'établit facilement. Ce travail de comparaison nous entraînerait trop loin. — L'Église ne craint pas de répéter en diverses circonstances les mêmes formules pourvu que celles-ci s'adaptent aux lectures ou à l'objet du

mystère : ainsi l'oraison : *Deus qui tribus pueris* récitée chaque jour après la messe dans les prières d'actions de grâces, revient à chaque samedi des Quatre-Temps après la cinquième lecture et le cantique, *Benedictus es* de Daniel ; la secrète : *Oblatum tibi sacrificium vivificet nos*, reparaît au dimanche dans l'octave de l'Épiphanie, au dimanche de la Septuagésime, au lundi après le quatrième dimanche de Carême. On trouvera aisément d'autres exemples pour peu que l'on fasse rentrer le propre et le commun des saints dans le champ d'exploration. Les messes des dimanches après l'Épiphanie sont d'origine plus récente que les autres ; elles ont cette particularité que quand les derniers de ces dimanches sont reportés immédiatement avant le temps de l'Avent, on leur attribue les parties chantées du vingt-troisième dimanche après la Pentecôte, mais on leur conserve les oraisons et les lectures comme avant la Septuagésime. En Carême, on a maintenu pour chaque férie la prière qui se disait après les postcommunions sur les fidèles inclinés et cette prière sert d'oraison pour les vêpres : d'ordinaire la collecte de la messe se dit comme oraison à toutes les heures de l'office divin. — La liturgie de saint Pie V a maintenu certaines pratiques des premiers siècles, particulièrement les pratiques annexées à la préparation des catéchumènes pour le baptême solennel administré le samedi saint. Ainsi le mercredi qui suit le quatrième dimanche de Carême et le mercredi saint ont deux oraisons et deux lectures ; les offices du vendredi saint, ceux des samedis, vigiles de Pâques et de la Pentecôte ont une structure à part. Les mercredis des Quatre-Temps ont aussi double oraison et double lecture ; quant aux samedis des Quatre-Temps, ils ont six oraisons et six lectures avant l'évangile, la cinquième tirée de Daniel est suivie

du cantique : *Benedictus es* emprunté au même prophète. — Vers le XI<sup>e</sup> siècle, un changement des lectures évangéliques à partir du dixième dimanche après la Pentecôte a brisé l'harmonie entre collectes, leçons et chants ; l'Eglise n'a pas cru devoir rétablir la disposition antérieure à cette époque.

3. *Propre des Saints*. — On a soigneusement conservé dans le Missel de saint Pie V les messes des saints honorés primitivement, quoique à la même date du calendrier d'autres saints aient été substitués : par exemple : au 19 janvier, les saints Marius, Marthe, Audifax et Abacum, à côté de saint Canut, au 12 juin, les saints Basilide, Cyrin, Nabor et Nazaire à côté de saint Jean de saint Facond, etc., ces messes en effet sont les plus anciennes et ont été dans la suite utilisées parfois pour les communs. Le calendrier du Missel, comme celui du Bréviaire, reçut après saint Pie V des accroissements dont il est parlé dans l'opuscule sur le Bréviaire.

4. *Commun des Saints*. — Cette partie du Missel est amplement fournie : on y recourt pour tous les saints qui n'ont pas de messe propre ou pour lesquels on ne trouve que des oraisons dans la partie précédente. 1. Sauf le commun des saintes femmes ajouté sous Clément VIII, la série des communs dans le *Missale Pianum* est celle de nos missels actuels. Elle comprend : la vigile des Apôtres (une messe) (1), un martyr pontife (deux messes), un martyr non pontife (deux messes), un ou plusieurs martyrs au temps pascal (trois messes), plusieurs martyrs en dehors du temps pascal (trois messes), un confesseur pontife

(1) Il n'y a pas de Commun pour les Apôtres, parce que chaque apôtre ou groupe d'apôtres figure dans le propre des saints avec une messe spéciale.

(deux messes), un docteur pontife ou non pontife (une messe), un confesseur non pontife (deux messes), un abbé (une messe), les vierges martyres (deux messes), les simples vierges (deux messes), les saintes femmes martyres ou non (une messe). Cette série se termine avec la messe pour l'Anniversaire de la Dédicace. — 2. On peut ranger dans cette partie du Missel les anciennes *messes votives*. Ce sont les messes en l'honneur de la Sainte Trinité (1), des saints Anges, des saints Apôtres Pierre et Paul, du Saint-Esprit, du Saint-Sacrement, de la Croix, de la Passion, de la Sainte Vierge (il y a des messes *de Beata Virgine* pour les diverses époques de l'année). Viennent des messes votives pour circonstances particulières : élection du Souverain Pontife, élection et consécration d'un évêque, extinction d'un schisme, une nécessité quelconque, rémission des péchés, grâce d'une bonne mort, contre les païens, pour le temps de guerre, pour la paix, contre la mortalité et la peste, pour les malades, pour les pèlerins et les voyageurs, pour un mariage ; une série d'oraisons diverses fait suite à ces messes, et la liste se clôt par les messes des défunts (commémoration du 2 novembre, jour de la mort ou de la sépulture, anniversaire, quotidienne) avec des oraisons diverses pour les défunts.

III. APPENDICE AU MISSEL — 1. Ce sont les bénédictions diverses qui peuvent être données avant, pendant ou après la messe : la liste s'ouvre par la bénédiction et l'aspersion de l'eau, et comprend des bénédictions d'aliments (agneau pascal, œufs, pain, fruits nouveaux), des bénédictions d'objets ou de lieux (cierges, nouvelle

(1) Nous devons à Alcuin cette messe de la Sainte Trinité ; sauf pour les lectures, elle a été utilisée pour la fête de ce mystère.

habitation, etc.), bénédictions des vêtements sacerdotaux et linges sacrés (réservées aux Evêques).

2. Enfin le recueil se termine par la série des *nouvelles messes votives* concédées en 1883 par Léon XIII pour chaque jour de la semaine et mises en harmonie avec les offices votifs du Bréviaire.

### ARTICLE III. — Accueil fait au Missale Pianum et sa prompte diffusion.

I. — Comme l'apparition du Bréviaire, celle du Missel fut accueillie dans toute l'Eglise avec une véritable joie. Ce Missel, dit Dom Guéranger, était puisé aux sources les plus pures de l'antiquité, restitué conformément à l'antique règle des saints Pères ; il mettait fin aux désordres et à l'anarchie dans le culte divin et unissait toute les églises de la chrétienté dans une même supplication (1). Toutefois il admettait certains tempéraments pour les traditions locales et les coutumes que recommandait une pratique déjà ancienne ; les églises en possession d'un Missel particulier depuis deux cents ans pouvaient ou garder leur Missel ou adopter le Romain.

Partout, en Occident, on se conforma à la bulle de saint Pie V. Parmi les églises admises à bénéficier d'une exception, les unes renoncèrent purement et simplement à leurs privilèges et prirent le Missel Romain ; telles furent, en Italie, l'église d'Aquilée, toutes les églises de Sicile ; en Espagne, les églises de Tolède et de Séville. A quelques exceptions près, cet exemple fut suivi en Portugal, dans les vastes possessions espagnoles et portugaises, puis en Belgique, Autriche Hongrie, Pologne. En France, les huit conciles provinciaux de Rouen, de Reims, de Bordeaux,

(1) *Institutions liturgiques*, t. I, p. 427.



de Tours, de Bourges, d'Aix, de Toulouse et de Narbonne procurèrent l'exécution de la bulle de saint Pie V ; des mesures analogues furent prises dans les autres provinces où l'on ne tint pas de Concile. L'Angleterre passée tout entière au protestantisme resta en dehors de ce mouvement, mais les missionnaires catholiques y firent entrer insensiblement et à la longue la réforme de saint Pie V.

Plus rares, comme on le voit, furent les églises qui profitèrent de l'exception ; on cite en Italie l'église de Milan. Saint Charles Borromée qui la gouvernait alors maintint avec un grand zèle la vénérable liturgie ambrosienne ; mais en même temps, il procura l'introduction du Missel de saint Pie V dans toutes les églises de sa ville, de son diocèse et de sa métropole, obligées par le droit ou la coutume à suivre le rite romain. L'église de Brague en Portugal conserva sa liturgie propre, conforme d'ailleurs au romain à part quelques particularités. On fit aussi d'abord quelques réserves dans les villes des bords du Rhin, comme Cologne, Trèves, Mayence, Constance, Wurtzbourg, Worms et Spire ; ces réserves durèrent peu de temps. Il en fut de même dans la Suisse et la Franche-Comté. En France, la métropole de Vienne ne fit qu'épurer ses anciens livres ; Sens et les églises qui en dépendaient comme Paris, Meaux, Chartres suivirent cet exemple.

Rome d'ailleurs se prêta volontiers à la concession de *propres diocésains* où les usages locaux s'unissaient aux pures traditions romaines. On eut ainsi les *Missalia ad Romani formam*, ou *Juxta mentem Concilii Tridentini* (1).

(1) Dom Guéranger *Institutions liturgiques*, t. I, p. 427. Du Lac, *La Liturgie romaine et les liturgies françaises*, p. 203. Voir aussi dans le *Bréviaire Romain*, ses origines, son histoire, les pages 116 à 122.

L'acceptation du Missel de saint Pie V revêtit les mêmes caractères chez les Ordres religieux. Les moines bénédictins, dont le Missel n'était autre que le Missel romain, adoptèrent le *Missale Pianum*. Les Carmes et les Carmélites de l'ancienne observance gardèrent leur liturgie, comme aussi les Chartreux. Parmi les Ordres mendiants, les Dominicains conservèrent certains rites et certaines prières de l'ordinaire de la messe, tout en ayant le Romain pur dans le texte de leur Missel. Les Franciscains avaient déjà le Missel de la curie romaine, ils prirent le Missel de saint Pie V en y fondant leur propre. Les Ordres des Clercs réguliers suivirent sans exception les nouveaux livres ; les Théatins avaient pris une part active à cette réforme ; les Jésuites, par la volonté de leur saint fondateur devaient suivre la forme d'office observée par l'Eglise romaine ; les autres familles religieuses du même genre marchèrent sur ces nobles traces. Les Prémontrés exceptés, tous les Ordres de chanoines réguliers embrassèrent partout la liturgie réformée. Quant aux religieuses, celles qui se rattachaient aux divers Ordres d'hommes les imitèrent ; celles dont l'institut était isolé adoptèrent sans plus varier jamais les livres de la liturgie romaine.

II. — En conséquence, on vit se multiplier partout les éditions du *Missale Pianum* avec la Constitution du Souverain Pontife. Il est impossible de les mentionner toutes : la première en date, imprimée à Rome en 1570, contient une correction au texte évangélique du mardi après le troisième dimanche de Carême. Aux mots du début :

*In illo tempore respiciens Jesus in discipulos suos, dixit Simoni Petro : Si peccaverit... on a*

substitué : *In illo tempore, dixit Jesus discipulis suis : Si peccaverit... (1).*

L'édition de Venise de 1596 fut signalée bientôt comme inexacte ; on y avait fait au *Missale Pianum* des additions, des retranchements et des changements. Elle fut prohibée par décret de la Sacrée Congrégation de l'Index (1<sup>er</sup> février 1601). On le voit, Rome veillait à ce que son œuvre fut intégralement conservée et transmise.



### CHAPITRE III

#### Le Missel romain aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

---

##### ARTICLE I. — Corrections et additions émanant de l'autorité légitime.

I. CORRECTIONS. — 1. *Sous Clément VIII.* (1592-1605). — Vingt-cinq ans s'étaient à peine écoulés et le Missel publié par ordre de saint Pie V avait déjà subi des altérations plus nombreuses que celles du Bréviaire. On avait indiscrètement corrigé, d'après la version de la Bible de saint Jérôme, des introïts, graduels et offertoires dont le texte, vénérable par son antiquité, était tiré de l'ancienne Vulgate ; on avait bouleversé plusieurs épîtres et évangiles qui se lisaient dans les messes solennelles ; on avait donné aux évangiles des préludes tout à fait insolites, modifié plusieurs autres points d'une façon arbitraire. Une commission fut donc établie ; parmi ses membres on comptait Baronius, Bellarmin, Ghis-

(1) Zaccaria, *Bibliotheca ritualis*, t. I, p. 54. Pour des renseignements plus complets sur ces éditions du Missel Romain, voir J. Weale : *Catalogus Missalium ritus latini ab anno 1575 impressorum, Londini, 1886.*

leri, Gavanti, etc. ; elle eut pour tâche de ramener à son intégrité primitive le Missel Romain. Elle s'en acquitta sans retard, rétablit l'ancienne leçon sur la foi des plus graves exemplaires, fit aussi plusieurs améliorations, en particulier pour le développement et l'éclaircissement des rubriques ; puis elle créa un commun des saintes femmes. Certaines fêtes dont le rite avait été abaissé par saint Pie V furent relevées, d'autres furent introduites dans le calendrier. Cette augmentation amena une quatrième catégorie de fêtes, celle des *doubles majeures* qui prit rang entre les doubles de seconde classe et les doubles (1). Clément VIII, après Sixte-Quint (1589), avait soumis la Vulgate à une nouvelle revision, mais il défendit de remplacer dans le Missel les textes provenant de l'ancienne version italique ; on vient de voir que des éditeurs s'étaient montrés trop entreprenants à ce sujet après l'œuvre de Sixte-Quint.

Enfin Clément VIII prit les précautions pour conserver dans son intégrité l'édition du Missel publiée sur son ordre ; des peines furent édictées contre les infracteurs et le tout fut consigné dans le Bref *Cum sanctissimum* placé en tête des éditions après la Bulle de saint Pie V.

2. *Sous Urbain VIII* (1623-1644). — Il paraît que les précautions de Clément VIII ne produisirent pas tout l'effet désirable, car, en 1634, Urbain VIII publiait un nouveau Bref : *Si quid est in rebus humanis*, ajouté aux deux autres dans les éditions ultérieures du Missel. C'était la sanction de l'œuvre accomplie par une nouvelle commission instituée pour corriger et expliquer les rubriques du Missel, rétablir dans ce livre litur-

(1) Pour les nouvelles fêtes introduites sous Clément VIII et ses successeurs immédiats, voir le *Bréviaire Romain*, pp. 128-129.

gique le texte de l'Écriture altéré en quelques endroits.

Ces deux actes officiels prouvent la vigilance et le soin des pontifes de Rome pour conserver l'œuvre de saint Pie V, en même temps le zèle actif, intelligent et discret pour y apporter les améliorations jugées nécessaires.

II. ADDITIONS. — Cependant les mêmes Pontifes autorisèrent de nouvelles entrées au Missel Romain en harmonie avec celles du Bréviaire. Il nous suffirait de renvoyer à notre opuscule sur le Bréviaire Romain pour les renseignements à ce sujet si nous ne devons signaler les fêtes auxquelles une messe propre fut concédée : c'est ce que nous ferons le plus brièvement possible.

*Sous Grégoire XIII* (1572-1585), fut instituée une fête particulière du Saint Rosaire : elle ne paraît pas avoir eu primitivement une messe spéciale.

*Sous Sixte-Quint* (1585-1590), l'impression des stigmates de saint François, étendue à toute l'Église, reçut un introït approprié : *Mihi autem absit gloriari...* mais les autres parties chantées furent tirées du commun (1).

*Sous Grégoire XV* (1621-1623), les saints jésuites Ignace de Loyola, François Xavier, Louis de Gonzague, inscrits au propre, eurent chacun leur messe ; de même aussi saint Philippe de Néri.

Parmi les fêtes introduites au calendrier sous *Urbain VIII* (1623-1644) et ses successeurs jusqu'à *Clément XI* (1670-1676), seule celle des Saints Anges Gardiens a une messe propre ; encore les parties en sont-elles empruntées à la fête du 29 septembre.

(1) Pour les nouvelles fêtes introduites sous Clément VIII et ses successeurs immédiats, voir le *Bréviaire Romain*, pp. 128-129.

Pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle, les messes propres à mentionner sont celles du Sacré Cœur de Jésus, concédée par *Clément XIII* en 1765 (1) ; celles des saints Jérôme Emilien, Joseph Calasanz et Joseph de Cupertino établies sous *Clément XIV* (1769-1774), de saint Jean de Kenty établie sous *Pie VI* (1775-1799).

Signalons, pour n'y plus revenir, les nouvelles messes instituées pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : la messe propre de saint Alphonse de Ligori canonisé sous *Grégoire XVI* (1831-1846). Auparavant *Pie VII* (1800-1823) avait établi au 24 mai la fête de Notre-Dame Auxiliatrice (la messe est empruntée au commun des messes de la Sainte Vierge) et la fête des Sept Douleurs au troisième dimanche de septembre (même messe que pour la fête de la Compassion précédemment fixée au vendredi de la Passion).

## ARTICLE II. — Atteintes portées au Missel Romain dans les diocèses de France et les autres régions de l'Europe.

1. Le Parlement de Paris ne paraît pas avoir eu confiance dans l'amélioration des livres liturgiques opérée à Rome : offusqué de ne pas trouver le nom du roi dans le Missel Romain, il statua de son autorité laïque, matérielle, de tous points incompétente, que les imprimeurs du royaume devraient ajouter au canon de la messe les mots : *Pro rege Nostro N.* (1580). L'Espagne catholique, par respect pour l'autorité religieuse en pareille matière, avait au moins consulté Rome

(1) La fête du Saint Cœur de Marie était, dès le XVII<sup>e</sup> siècle, célébrée avec une messe propre dans la Congrégation du bienheureux Jean Eudes, en Normandie ; mais elle ne fut introduite dans quelques églises de Rome qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle sous *Pie VII*.

avant d'agir (1). Les magistrats parisiens sentaient qu'une opposition sourde contre les antiques principes de la liturgie allait bientôt se produire dans les rangs du clergé : leurs prévisions n'étaient que trop fondées.

Dès 1483, le chapitre de Notre-Dame de Paris refusait de recevoir la liturgie romaine ; il fallut toute l'habileté de l'évêque Pierre de Gondy et de la commission établie par lui pour introduire à peu près tous les usages romains dans la liturgie parisienne.

Au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, comme on l'a vu dans le chapitre précédent, l'église de France possédait l'unité liturgique ; l'assemblée du clergé de 1605 alla jusqu'à voter un subside pour l'impression des livres de la liturgie romaine. Bientôt cette entente disparaît. L'évêque d'Angers, Charles Miron, ordonne l'introduction de la liturgie romaine dans l'église de la Trinité de sa ville épiscopale ; le chapitre résiste, puis de concert avec l'abbesse et les religieuses de Ronceray interjette appel au parlement de Paris. Celui-ci casse les ordonnances épiscopales par arrêt de 1603. L'assemblée du clergé de 1605 proteste contre cet arrêt, mais, par une singulière anomalie, concède au roi un droit spécial sur le culte divin, ordonne l'insertion des mots : *Pro rege Nostro N.* dans le canon de la messe, conformément aux prescriptions du parlement. Cinquante ans s'écoulaient à peine, et l'on voit la secte janséniste renouveler contre le Missel romain les attaques du protestantisme, au nom des mêmes principes erronés. Le coup d'essai de la secte est donné en 1660 par la traduction complète du Missel du docteur Joseph de Voisin (2). En 1684,

(1) Dom Guéranger, *Institutions liturgiques*, t. I 451.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 11-12.

l'archevêque François de Harlay fait à l'église de Paris le don d'un nouveau Missel ; non seulement il y change les rubriques, mais rappelant la maxime protestante au sujet de l'Écriture, il supprime dans les parties chantées toutes les formules de style ecclésiastique sans égard pour le dogme qu'elles expriment, pour le cachet merveilleux et poétique qui les recommande. Tels le *Salve Sancta parens*, le *Gaudeamus omnes*.

Par une étrange contradiction, F. de Harlay conserve les séquences, se permet d'en mutiler et modifier quelques-unes, supprime les épîtres empruntées aux Livres Sapientiaux pour louer Marie. Comme ces mutilations n'atteignent pas la vingtième partie de l'Antiphonaire Grégorien, on croit pouvoir dire encore que la liturgie de Paris demeure la liturgie romaine (1). Bientôt la secte janséniste pousse plus loin ses audacieuses nouveautés et tente d'introduire la récitation du canon de la messe à haute voix. A Meaux, par les soins de l'abbé Ledieu, on voit dans le Missel de 1709 des *¶ Amen* introduits à la suite des formules de la consécration et de la communion. Une polémique s'engage à ce sujet, et, malgré la dissertation du P. Lebrun (1725) les novateurs poursuivent leur œuvre (2). Ainsi le Missel de Troyes de 1736, publié par mandement de l'évêque, neveu du grand Bossuet, porte entre autres rubriques que le canon de la messe doit être récité, non secrètement *secreto submissa voce* comme on lisait dans les Missels antérieurs, mais *submissiori voce*, c'est-à-dire à voix plus basse que les autres parties de la messe : on n'ose pas maintenir les *¶ Amen*, mais on tend au même but par

(1) Dom Guéranger, *Institutions liturgiques*, t. I pp. 51-58.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 138.



une voie détournée. Le même Missel supprime aussi, pour la communion des fidèles, l'usage ancien de réciter : *Confiteor... Misereatur...* et même les paroles : *Ecce Agnus Dei* (1). Contre le Missel de Troyes, Languet, archevêque de Sens, se fait le défenseur de la tradition au nom des principes de la sainte liturgie ; malheureusement il avait lui-même battu en brèche sa protestation par la réforme du Bréviaire de son diocèse (2).

Les novateurs ne se laissent pas arrêter pour si peu dans ce qu'ils appellent la régénération du culte entier. A Paris, sous le patronage de l'archevêque, M. de Vintimille, paraît, en 1738, un Missel bien supérieur, dit-on, à celui des de Harlay et de Noailles (il est vrai qu'on en a confié la rédaction à l'acolyte Mésenguy). On y maintient d'ordinaire les épîtres et évangiles du propre du temps, mais on en change presque tous les introïts, sans égard pour les pratiques de la diplomatique ancienne qui se servait des premiers mots pour distinguer les dimanches de l'année ; quelques introïts conservés sont déplacés sans raison, ainsi le *Vocem jucunditatis* passe du 5<sup>e</sup> au 3<sup>e</sup> dimanche après Pâques. On veut bien encore conserver les anciennes collectes tirées des Sacramentaires, mais on ajoute de nouvelles préfaces composées par le janséniste Boursier ; des proses nouvelles sont également ajoutées et l'on corrige les anciennes, etc. — La discordance entre les oraisons de l'office et celles de la messe dénote une certaine précipitation de la part des rédacteurs. Le Missel parisien de Vintimille est en soi moins répréhensible que son Bréviaire, il n'en contribue pas moins efficacement à éliminer la liturgie romaine, soit à Paris, soit dans les

(1) Dom Guéranger, *Ibid.*, t. II, p. 141.

(2) *Ibid.*, t. II, pp. 143-181.

divers diocèses qui avoisinent la capitale, comme Blois, Evreux, Sées, etc. (1)

Le Missel d'Amiens de 1746 affiche la prétention d'être plus catholique que le pape ; beaucoup des collectes des dimanches après la Pentecôte, où se trouve préconisée la doctrine de la grâce, sont supprimées, l'évangile de chaque dimanche devient la base de la messe entière. Sous ces rapports, le document se montre plus révolutionnaire que les autres Missels de l'église gallicane (2).

Le Missel de Poitiers (1766), rédigé par le lazariste Jacob, enchérit sur les nouveautés précédentes ; on y supprime tous les anciens introïts, y compris le *Quasimodo* qui est remplacé par *Beata Gens*. Pendant que Jacob avait, au Bréviaire, supprimé toutes les antiennes tirées des psaumes, il entend ici prendre tous les introïts de la messe dans le psautier, mais il écarte systématiquement ceux qu'avait choisis saint Grégoire (3).

Désormais, pendant tout le cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, on ne comptera plus les innovations liturgiques dans les divers diocèses de France. Lyon garde ses cérémonies, mais adopte les livres de Paris sous l'archevêque janséniste Montazet, Vienne reçoit de l'archevêque Lefranc de Pompignan une liturgie également éloignée du romain et de l'antique viennois, etc. Bref, en ce temps de défiances à l'égard de ce qui vient de Rome, *chacun fait une liturgie selon ses idées particulières*, tout le monde oublie, délaisse, rejette la liturgie universelle. On a la liturgie des jansénistes, la liturgie des catholiques ; mais catholiques et jansénistes se piquent d'émulation, fabriquent des

(1) Dom Guéranger, *Ibid.*, t. II, pp. 314 et seq.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 345.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 508.

Bréviaires et des Missels, les uns comme les autres semblent ne pas même supposer possible un retour aux livres traditionnels. Ainsi, prêtres et évêques, profondément dévoués à l'église, subissent l'influence du gallicanisme, du jansénisme et du classicisme (1). — Il devait en être ainsi jusque dans la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle, malgré les protestations des pontifes romains, comme Clément XII (1730-1740), Benoît XIV (1740-1758), etc.

Dans les autres pays d'Europe les audacieuses entreprises du Jansénisme contre la liturgie romaine trouvèrent un certain écho. Joseph II, surnommé par Frédéric II *mon frère le sacristain*, ne pouvait manquer de régler la liturgie à sa façon. Dans les provinces ecclésiastiques d'Allemagne, on se laissa pénétrer par les maximes antiliturgiques prônées en France : ainsi en 1748 l'archevêque de Trèves voulut avoir une édition de livres liturgiques, revue et corrigée d'après les types français. A Cologne, à partir de 1780, on connut des innovations analogues ; Munster suivit cet exemple ; l'électeur et archevêque de Mayence (1775-1802) voulut créer un nouveau Bréviaire en se basant sur les réformes faites à Cologne, Munster et Trèves. Les innovations commençaient par le Bréviaire mais s'étendaient bien vite au Missel pour qu'il y eut harmonie entre l'un et l'autre.

L'Italie elle-même fut atteinte : au Concile ou *Synode de Pistoie* (1786), présidé par l'évêque Scipion Ricci, on s'inspira tout à la fois de l'esprit français plus subtil et de l'esprit allemand plus hardi pour réformer Bréviaire et Missel, en variant, corrigeant et mettant dans un meilleur ordre les offices divins. Les actes de ce Synode furent

(1) Du Lac, *La liturgie romaine et les liturgies françaises*, pp 242-243.

condamnés par la Bulle *Auctorem fidei* du pape Pie VI (28 août 1794 (1)).

---

## CHAPITRE IV

### Le Missel romain au XIX<sup>e</sup> siècle.

---

I. *Retour de la France et des pays allemands à la liturgie romaine.* — Le mouvement de réaction naquit de la lassitude occasionnée par tant de nouveautés suspectes ; le clergé français comprit enfin la nécessité d'appuyer la doctrine de la foi sur une liturgie immuable, universelle, émanant d'une autorité infaillible. Je n'ai pas à redire ici la grande part prise par Dom Guéranger, abbé de Solesmes, dans le retour des diocèses de France à la liturgie romaine. L'unité liturgique, résultat de cette détermination, était un fait accompli à l'ouverture du Concile du Vatican (1869) ; trente ans avaient suffi pour réparer un égarement de cent cinquante ans (2).

J'ai résumé en quelques lignes le retour définitif des diocèses d'Allemagne à la liturgie romaine durant le XIX<sup>e</sup> siècle dans l'opuscule sur le Bréviaire (3).

II. *Modifications opérées sous Pie IX et sous Léon XIII.* — L'accroissement du calendrier sous ces deux grands papes est assez considérable. Beaucoup des fêtes nouvellement instituées ont

(1) Dom Guéranger, *Institutions liturgiques*, t. II, p. 259.

(2) La plus ancienne des liturgies françaises, celle d'Orléans, est de 1693 ; la plus récente, celle de Meaux est de 1834 ; toutes les autres se placent entre ces deux limites extrêmes. Du Lac, *ouvr. cité*, p. 255.

(3) P. 160. — De plus amples détails sont donnés dans D. Baumer, *Histoire du Bréviaire* (trad. Biron), t. II pp. 338-370.

une messe propre. Telles sont les fêtes du Précieux Sang au 1<sup>er</sup> dimanche de juillet, de saint Justin au 14 avril, de saint Paul de la Croix, au 28 avril, de saint Boniface au 5 juin, des saints Cyrille et Méthode au 7 juillet (quelques parties de cette messe sont cependant du commun), de saint Josaphat au 14 novembre, de l'Immaculée Conception au 8 décembre. Ajoutons encore comme étant d'institution plus récente les messes des Sept Fondateurs Servites au 11 février, de saint Jean Damascène au 27 mars, de saint Jean de Capistran au 28 mars, de saint Jean-Baptiste de la Salle au 15 mai, de saint Antoine-Marie Zaccaria au 5 juillet. Les fêtes nouvelles occasionnent parfois un déplacement de date des fêtes plus anciennes ; par exemple celle de saint Zaccaria a fait reporter au 7 juillet la fête des saints Cyrille et Méthode. Sous Léon XIII encore, la fête du Saint Rosaire (1<sup>er</sup> Dimanche d'octobre), élevée au rang de double de 2<sup>e</sup> classe, a reçu une nouvelle messe spéciale en même temps qu'un nouvel office.

L'accroissement dans le nombre des fêtes a fait craindre un encombrement du calendrier, d'autre part il n'était pas toujours facile de trouver une place aux fêtes transférées : aussi Léon XIII a cru devoir modifier les règles concernant la translation. Cette mesure a entraîné des modifications dans les rubriques générales du Missel comme dans celles du Bréviaire : à partir de 1897, les nouvelles éditions devront tenir compte des additions et corrections prescrites. Enfin la concession (1883) de messes votives pour chaque jour de la semaine a entraîné une nouvelle addition au Missel. Il est vrai que cette addition est peu considérable car la plupart de ces messes se trouvaient déjà dans le corps du recueil ; on se contente d'y renvoyer.

Les règles établies restent toujours subordon-

nées aux modifications de détail occasionnées par un changement de circonstances ; les Souverains Pontifes prononcent en dernier ressort, mais pour s'éclairer eux-mêmes sur l'opportunité des modifications à faire, ils ont établi la *Sacrée Congrégation des Rites* (1587). Vers la fin de son pontificat, Léon XIII a de plus créé une *Commission liturgique* pour rendre aussi conformes que possible aux données de l'histoire les prochaines éditions du Bréviaire, du Missel, du Pontifical et du Rituel. Ainsi l'Eglise romaine, jalouse de conserver intacts les livres liturgiques qu'elle a reçus des siècles antérieurs, reconnaît néanmoins la possibilité de les améliorer et de les perfectionner.

---

## Conclusion

Jetons un regard en arrière sur le chemin parcouru dans cette étude. Pendant les *cinq premiers siècles*, malgré le mystère qui plane sur la célébration du saint Sacrifice, malgré la réserve avec laquelle en parlent les premiers apologistes et les plus anciens Pères, on peut néanmoins établir les éléments essentiels de ce grand acte, constater leur identité avec ceux qui le constituent présentement dans l'Eglise romaine. L'Orient et l'Occident s'accordent pour présenter au Seigneur une même oblation, fondée sur l'acte divin accompli par Jésus-Christ à la Cène, renouvelée en conformité avec la prescription donnée par l'Homme-Dieu à la veille même de sa mort. De part et d'autre, on trouve dans la messe deux parties distinctes, savoir : la *messe des catéchumènes* où domine l'instruction ; les lectures, la prière et les chants en forment l'élément principal ; la *messe des fidèles* dont les actes essentiels sont l'Oblation, la

Consécration et la Communion. Dans la Consécration est le centre même du Sacrifice ; les paroles de l'Institution de l'Eucharistie s'y retrouvent partout et toujours ; partout et toujours aussi l'acte de la fraction en est l'accompagnement obligé, à tel point que l'expression *fractio panis* a longtemps été employée pour désigner le Sacrifice lui-même. Quant aux formules et à leur ordre de succession, l'Occident voit s'établir au v<sup>e</sup> siècle deux courants dont l'un (le courant gallican) prétend se rattacher plus étroitement aux pratiques orientales.

Du v<sup>e</sup> au ix<sup>e</sup> siècle, les formules et lectures qui accompagnent l'offrande du saint Sacrifice sont distribuées entre plusieurs recueils ayant chacun sa destination spéciale. Le *Sacramentaire*, à l'usage du célébrant, est le principal et le plus important : là sont consignées les prières récitées à l'autel, et surtout les prières du canon, elles tendent à s'y fixer d'une façon invariable pour toutes les églises occidentales. Rome fournit les plus anciens de ces recueils dans les Sacramentaires Léonien, Gélasién et Grégorien. Le Gélasién pénètre le premier en Gaule où il s'imprègne d'éléments gallicans ; le Grégorien l'y supplante et subit après lui une influence analogue, de sorte qu'au ix<sup>e</sup> siècle, Rome se trouve en possession d'une sorte de *liturgie mixte* : avec des éléments gallicans, puisés dans les plus anciens recueils de la Gaule, reviennent à Rome certaines pratiques du Gélasién qu'elle avait délaissées pour un temps. Le canon de la messe reçoit enfin sa forme définitive, tandis que les autres parties de l'ordinaire et l'élément variable, en connexion avec le calendrier, sont encore en voie de formation. (ix<sup>e</sup> siècle).

C'est l'époque où le *Missel plénier* fait sa première apparition. Dans un même livre, on réunit

successivement les oraisons, les lectures, et les parties chantées. L'initiative de cette innovation paraît due à Alcuin qui composa une série de messes pour les jours de la semaine, premier noyau de nos messes votives. En attendant que les copistes puissent donner des missels complets d'après le nouveau plan, on utilise les Sacramentaires existants par l'addition d'annotations en marge et même de leçons entières. Lorsque se ferme définitivement la période des Sacramentaires, l'ordinaire de la messe a reçu quelques accroissements, mais la forme en est à peu près universellement fixée, sauf les particularités de certaines églises et de certains ordres religieux. Le Missel dit *de la Curie romaine*, voit se grossir son calendrier, et grâce aux Franciscains, se répand dans les diverses églises (XV<sup>e</sup> siècle).

L'heure paraît venue pour l'Église de Rome d'intervenir et de présenter à toute la chrétienté un Missel uniforme ; l'occasion lui en est fournie par le trouble jeté jusque dans la liturgie par le protestantisme. Tout semblait promettre au *Missel de saint Pie V* un succès durable si le particularisme janséniste et gallican n'était venu pour un temps opérer une déviation dans les églises de France. Heureusement le XIX<sup>e</sup> siècle a vu le retour à l'unité liturgique, et l'Occident tout entier (à part quelques exceptions légitimement autorisées) se sert du *Missel Romain*, bien déterminé à recevoir les améliorations que les Pontifes de Rome apportent à ce recueil, mais fermement résolu à n'en pas admettre d'autres.

Il y a toujours témérité à traiter ce qui touche de près ou de loin à nos redoutables mystères. Parlant du recueil qui renferme les prières et les cérémonies de la messe, je n'ai pu me défendre d'aborder parfois le grand acte renouvelé chaque jour sur nos autels. Aussi ai-je pris la liberté de



donner pour conclusion dernière à ce travail quelques-unes des paroles du pape Innocent III à la fin de son Traité sur la messe :

*Nemo cum expositionem istam audierit, hoc sacrificium sufficienter aestimet expositum... Prae foribus assidens in vestibulo, feci diligenter ut potui, non sufficienter ut volui... Quocirca, non solum benignum imploro lectorem, verum etiam desidero liberum correctorem. Hanc solam apud homines hujus opusculi mercedem expectans ut apud misericordem judicem pro meis peccatis devotas orationes effundant (1).*

(1) *De sacro Altaris mysterio : libelli conclusio. P. L., t. CCXVII, c. 913-914.*

---



## TABLE

2<sup>e</sup> FASCICULE : LE MISSEL PLÉNIER

## TROISIÈME PARTIE

## Période du Missel plénier.

PRÉLIMINAIRES.....	3
PREMIÈRE ÉPOQUE : <b>Le Missel plénier, sa formation et sa prédominance.</b>	
CHAPITRE PREMIER. — <i>La formation du Missel plénier du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle</i> .....	9
ARTICLE PREMIER. — Précurseurs immédiats et débuts du Missel plénier.....	9
ARTICLE II. — Le Missel plénier improprement dit.....	17
ARTICLE III. — Le Missel plénier proprement dit.....	20
CHAPITRE II. — <i>L'existence des Sacramentaires parallèlement aux Missels pléniers (X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle.)</i> .....	23
ARTICLE PREMIER. — Les documents.....	23
ARTICLE II. — Le contenu des documents.....	32
§ 1. — Place assignée au canon de la messe ; distribution du propre du temps et du propre des saints.....	32
§ 2. — Développement donné à l'ordinaire de la messe.....	36
§ 3. — Particularités du propre du temps et du propre des saints.....	62
§ 4. — Ecriture et ornementation des manuscrits.	71
CHAPITRE III. — <i>Prédominance du Missel plénier et son histoire aux XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles</i> .....	82
ARTICLE PREMIER. — Substitution progressive du Missel plénier aux Sacramentaires.....	83
ARTICLE II. — Le Missel de la Curie romaine.....	89
ARTICLE III. — Le Missel de quelques églises particulières et des Ordres religieux.....	96

DEUXIÈME ÉPOQUE : Le Missel Romain depuis  
saint Pie V jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

CHAPITRE PREMIER. — <i>Acheminement vers une réforme pour l'unification du Missel.</i>	
I. — Les premiers Missels imprimés.....	106
II. — Nouvelles particularités introduites dans le Missel.	108
III. — Influence du protestantisme sur l'altération du Missel.....	109
CHAPITRE II. — <i>Le Missel romain de Saint Pie V (1570).</i>	
ARTICLE PREMIER. — Travaux préparatoires et Bulle de promulgation.....	
	113
ARTICLE II. — Contenu du <i>Missale Pianum</i> .....	
	114
I. — Préliminaires.....	
	115
II. — Les quatre parties du Missel : ordinaire de la messe ; propre du temps ; propre des saints ; commun des saints et messes votives.....	
	116
III. — Appendice au Missel.....	
	123
ARTICLE III. — Accueil fait au <i>Missale Pianum</i> et sa prompte diffusion.....	
	124
CHAPITRE III. — <i>Le Missel Romain au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècle.</i>	
ARTICLE PREMIER. — Corrections et additions émanant de l'autorité légitime.....	
	127
ARTICLE II. — Atteintes portées au Missel Romain dans les diocèses de France et les autres régions de l'Europe.....	
	130
CHAPITRE IV. — <i>Le Missel Romain au xix<sup>e</sup> siècle</i> .....	
	136
CONCLUSION.....	
	138





BQT  
4245  
.B38

Baudot, J.L.  
Le missel

Baudot, J.L.

BQT

Le missel romain.

4245

.B38

PONTIFICAL INSTITUTE  
OF MEDIAEVAL STUDIES  
59 QUEEN'S PARK  
TORONTO 5, CANADA

